

Conseil municipal du 6 avril 2024

Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni publiquement, à partir de 10h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, Mme Farida ZERGUIT Conseillère municipale, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Dominique LESPARRE Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal, M. Anis RAHMOUNI Conseiller municipal, M. Miloud REZZAG-MAHCENE Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Michèle VASIC a donné pouvoir à M. Michel BARNIER
M. Kevin HARBONNIER a donné pouvoir à Mme Nessrine MENHAOUARA
M. Martin LOLO a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à M. Miloud REZZAG-MAHCENE (à compter du point n°7)

Absents :

M. Eric DE HULSTER, M. Jérôme RAGENARD, Mme Sophie STENSTRÖM, M. Dejan KRSTIC, M. Marc ROULLIER, Mme Ranjita MUDHOO, Mme Stéphanie CHASSANG, M. Martin LOLO (à compter du point n°7)

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Mme la Maire : Nous allons pouvoir démarrer, puisque presque tout le monde est à l'heure. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce Conseil municipal très important pour l'année 2024, puisqu'il s'agit du vote du budget primitif 2024.

Avant de démarrer notre séance, permettez-moi une introduction, comme d'habitude. Bonjour également aux habitants, aux Bezonnais et Bezonnaises qui nous regardent à travers la diffusion sur le site Internet de la Ville.

Voici quelques informations sur les actions, soit menées, soit à venir. Mercredi dernier, dans cette salle, la Direction de la jeunesse a organisé le Forum de l'alternance, qui a permis à de nombreux jeunes de prendre des contacts, qui – je l'espère – se concrétiseront par des contrats et des embauches, une action utile dans cette période de crise, qui répond à un véritable besoin et qui se poursuivra le 16 avril par une opération Jobs d'été, menée elle aussi par notre service jeunesse.

Concernant toujours la jeunesse et les actions menées par le service, les prochaines vacances seront une nouvelle occasion pour les jeunes qui s'inscriront aux activités organisées entre le 8 et le 19 avril de participer à des jeux de cohésion, de profiter de séances de cinéma, par exemple, de découvrir le bowling, la photographie, etc.

Le Printemps des poètes a connu un grand succès exceptionnel, notamment avec les ateliers de calligraphie d'Abdallah Akar, mais aussi la venue de la poétesse Sofia Karampali Farhat à la médiathèque.

D'ailleurs, la culture a été à l'honneur tout au long du mois de mars avec la venue d'Ariane Mnouchkine au TPE. Il y a également eu le reportage de M6 sur la création de contes des élèves de Marcel Cachin en lien avec la médiathèque. Il y a encore le Printemps du cinéma, qui permet à de nombreux Bezonnais de retrouver le chemin des salles obscures, autour d'une belle programmation, à un prix très attractif.

Samedi dernier, la première chasse aux œufs a permis à des centaines de jeunes bezonnais et leur famille de découvrir les nouveaux aménagements du square de la République, qui les ont *a priori* beaucoup satisfaits. Cette initiative a rencontré un tel succès qu'il a fallu organiser des sessions supplémentaires. Je remercie donc le service événementiel, qui a piloté cette action, mais également le service cadre de vie et espaces verts pour la rénovation du parc, qui a rencontré un succès unanime.

Cette rénovation du square de la République va être suivie par l'extension du square Yves Morel, qui est très largement avancée. Ces rénovations s'inscrivent dans notre démarche constante d'ouvrir des espaces de jeu et de respiration partout dans la Ville, à moins de cinq ou dix minutes de chez soi.

N'oubliez pas, concernant nos actions pour la nature en ville, de vous inscrire prochainement au concours annuel des jardins et balcons fleuris. Avec le printemps, de nombreuses activités à l'initiative des associations et avec le soutien du service de la vie citoyenne et de l'événementiel vont être organisées dans cette belle salle Elsa Triolet. Elles vous seront annoncées sur le fil d'actualité de la Ville et permettent de nous enrichir des cultures qui font de Bezons une ville d'ouverture et de diversité, comme par exemple le dîner dansant organisé par nos amis de l'AOP le 27 avril pour célébrer la révolution des Œillets, une soirée à la fois festive et commémorative.

Cela me permet de vous annoncer également des informations importantes concernant les cérémonies du 28 avril et du 8 mai, qui seront elles aussi des dates essentielles du devoir de mémoire, si nécessaire en cette période trouble. Elles seront déplacées au cimetière du haut de Bezons, le nouveau cimetière, en raison des travaux du square Yves Morel.

Voici donc quelques informations sur la riche activité de notre commune. J'ouvre à présent le Conseil municipal, qui prépare le vote du budget primitif 2024. Si vous êtes tous d'accord, je vous propose Monsieur Rebagliato comme Secrétaire de séance. N'y a-t-il pas de remarques ? Non. Monsieur Rebagliato, vous pouvez faire l'appel. Merci.

Monsieur Rebagliato procède à l'appel.

Mme la Maire : Merci. Nous allons donc démarrer par le premier point à l'ordre du jour.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024

Mme la Maire : Y a-t-il des remarques ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Oui. Merci, Madame la Maire. Vous l'avez dit. C'est désormais votre habitude que d'introduire les conseils municipaux par une petite séance d'autosatisfaction « Ma vie, mon œuvre ». Vous en avez le droit, évidemment.

Simplement, ce qui m'étonne dans le compte rendu du précédent Conseil est que cette séance d'autosatisfaction est relatée dans le procès-verbal. Or elle a lieu hors Conseil municipal, puisque c'est avant l'ouverture. D'ailleurs, il est précisé dans le compte rendu en page 2 les présents, ensuite votre intervention, puis l'appel fait par Monsieur Rebagliato.

Je m'interroge donc sur l'opportunité de reprendre ces éléments, qui sont hors Conseil. C'est un peu comme si vous relatiez des propos tenus lors d'une suspension de séance. Nous ne sommes pas en séance. Vous ne faites pas circuler la parole sur ces éléments. Nous n'avons donc pas la possibilité d'intervenir. C'est la première remarque.

La deuxième remarque que je souhaite faire est qu'une fois de plus, ce procès-verbal témoigne de l'attitude délétère que vous avez et de l'ambiance atroce que vous faites subir aux élus dans cette assemblée. On y lit au fil de vos réponses, de vos interventions et de vos attaques tout le manque de respect que vous avez pour les élus minoritaires, toute la haine que vous nous témoignez au travers de vos propos. Lorsque vous dénigrez à ce point les élus d'opposition que nous sommes, c'est tous les Bezonnais que nous représentons que vous dénigrez.

Cela ne vous grandit pas. Cela vous rend indigne de la fonction que vous occupez, mais ça, c'est votre affaire. Ce qui est plus grave à mon avis est que cela entache également l'image de notre Ville. J'en appelle donc une fois de plus... Ce n'est pas la première fois, mais je continuerai tant que vous aurez cette attitude d'irrespect. Personnellement, je ne vous ai pas manqué de respect. Je respecte votre fonction et je souhaiterais qu'il en soit de même à l'égard des élus minoritaires que nous sommes, qui sont bénévoles, y compris un samedi matin, avec un ordre du jour qui comprend 21 points. Nous sommes donc là pour un petit moment. Je vous remercie.

Mme la Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vous votez contre, Monsieur Lesparre. OK. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 1

M. LESPARRE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme la Maire : Madame Florence Rodde. Est-ce qu'on peut lui donner un micro ? C'est bon. Merci beaucoup.

Mme Rodde : Merci, Madame la Maire. Je voudrais d'abord saluer le travail accompli depuis quatre ans par mon amie Martine Geneste. Avec l'ensemble des services, la Direction des ressources humaines, avec les associations et mes collègues élus, nous avons été attentifs sous son impulsion à ce que l'égalité femmes-hommes s'exprime concrètement dans l'action municipale.

Ce rapport est le reflet de notre volonté partagée de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques qui relèvent de la municipalité et d'apporter notre contribution à la réduction des inégalités.

Pour rappeler rapidement le cadre réglementaire, ce rapport a été rendu obligatoire par le décret d'application de la loi du 4 août 2014, qui donne des indications quant à sa structuration et à son contenu. Il comporte deux volets, un volet interne relatif à l'état de la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un volet externe présentant les politiques menées par la commune sur son territoire.

Je vais commencer par présenter rapidement le premier volet, qui est donc consacré à la politique en termes de ressources humaines en matière d'égalité femmes-hommes. Je vais vous citer quelques chiffres représentatifs. On constate une féminisation importante des effectifs avec 254 hommes et 510 femmes.

Concernant la structure des effectifs par catégorie, les femmes sont majoritaires en nombre dans chacune des catégories. Cela découle de leur nombre très important au sein de la Ville, mais elles sont également proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans la catégorie A : 11 % contre 10 % des hommes, ce qui traduit une situation favorable à l'accession aux postes à responsabilité des femmes dans la collectivité. Il en est de même pour les postes de direction. La Direction générale est composée à 40 % d'hommes et 60 % de femmes. Pour les directions opérationnelles, ce sont 38 % d'hommes pour 61 % de femmes.

Concernant la répartition des femmes et des hommes par statut, si elles restent proportionnellement plus nombreuses à relever de la catégorie des non-titulaires, la composition de cette dernière évolue sensiblement par rapport à ce qui avait été constaté l'an dernier. Alors que 39 % des agents de sexe féminin de la commune avaient le statut de contractuel en 2022, ceci a progressé sensiblement cette année. Ils s'élèvent désormais à 45 %.

Dans le même temps, la part des femmes relevant de la catégorie « Autres » a décru de 8 à 3 %. Ceci s'explique par le fait que la politique de résorption de l'emploi précaire initiée par la municipalité a principalement bénéficié aux femmes.

Le second élément très important de ce volet est le dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes. En 2022, la collectivité a conduit les travaux permettant la mise en place d'un dispositif global de lutte contre les violences faites aux agents de la collectivité en formalisant des procédures qui existaient, mais de manière parcellaire et informelle. Le 16 mai 2022, le CHSCT avait validé la procédure concernant les violences subies par les agents de la part de tiers, complétée par un volet spécifique dédié aux agissements à caractère sexiste au sein de la collectivité.

La procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été présentée en formation spécialisée le 17 avril 2023. Le choix avait été fait d'ouvrir largement les personnes auprès desquelles le signalement est possible : le supérieur hiérarchique direct N+1 ou indirect N+2, le directeur des ressources humaines ou un agent relevant de sa direction, le médecin de prévention, l'agent référent dédié à la gestion de ces situations, le conseiller de prévention, les représentants du personnel qui siègent au comité social. Les mesures pouvant être prises par l'autorité territoriale sont également décrites.

De plus, afin de faire prévaloir la culture de l'égalité, un premier plan de formation a été déployé en juin et septembre 2023 permettant une sensibilisation des agents à la définition des violences sexistes et sexuelles.

Nous allons passer maintenant au deuxième volet qui concerne les politiques publiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport, une fois rappelés les traits caractéristiques du champ social dans lequel intervient la collectivité, présente les données issues des services et les actions menées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces données permettent de recueillir beaucoup d'informations quant à la situation des femmes au sein de notre Ville, d'en suivre l'évolution et d'établir des comparaisons avec les moyennes départementales, régionales et nationales.

Ces éléments mettent en lumière la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes, similaire à la tendance nationale – pour tout ce qui concerne les écarts de salaires, le temps partiel, les emplois précaires.

Parmi ces chiffres, l'un d'entre eux met en évidence la nécessité d'une politique spécifique en matière d'égalité femmes-hommes. Les femmes seules avec enfant représentent 18,5 % des familles en 2020, alors que seulement 3,3 % des familles sont composées d'hommes seuls avec enfant. Cette part importante de femmes élevant seules leur enfant connaît par ailleurs une augmentation régulière et elle est nettement plus élevée à Bezons que sur les territoires de comparaison.

Le rapport présente ensuite les données émanant des services de la Ville sur l'accès des femmes aux services publics de la Ville, accès aux activités sportives, accès aux équipements culturels municipaux, santé, modes de garde, jeunesse, centres sociaux, Maisons France services, mais aussi leur place dans les associations de la Ville.

Ces données nous permettent notamment de constater l'augmentation de la participation des filles à partir de la préadolescence aux activités sportives : 20,7 % en 2022, 42 % en 2023. L'écart entre les filles et les garçons se réduit donc considérablement. Également en 2023, les filles ont été plus nombreuses à fréquenter le service jeunesse : 51 % en 2023 contre 46 % en 2022.

L'évolution de ces données nous montre ainsi l'efficacité des politiques qui sont mises en place. Ces données nous permettent d'identifier les besoins et les intérêts stratégiques sur le territoire et ainsi d'adapter les politiques menées. Ainsi, la part relativement importante de femmes bénéficiaires des politiques publiques municipales est pour partie le fruit d'une attention constante portée aux femmes par la Ville.

Il n'en demeure pas moins la permanence d'inégalités et la persistance de stéréotypes de genre que la Ville s'emploie à réduire par des actions de sensibilisation et des actions ciblées sur des problématiques telles que les violences faites aux femmes, la place d'accueil de la petite enfance, la santé des femmes, la lutte contre la précarité menstruelle.

Je vais vous présenter les principales mesures déployées par la Ville en 2023 et vous constaterez que la Ville développe de plus en plus de projets transversaux sur les questions d'égalité femmes-hommes. C'est une nouvelle évolution notable de ces dernières années et en voici donc quelques exemples.

La Ville agit contre les violences faites aux femmes avec la mise en place d'une permanence pour le repérage, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales. Le partenariat tissé avec l'association Du Côté des femmes a pris fin en septembre 2023 avec la liquidation judiciaire de l'association, mais grâce à de nombreuses discussions entre la Ville et les services de l'État, une permanence d'accueil avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles va reprendre très rapidement.

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles sont des antennes territoriales de la fédération nationale. Ils exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dans le but de favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des femmes, ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Ville a également mis en place de nombreuses actions pour sensibiliser les femmes et leur entourage à la question des violences faites aux femmes à l'occasion de la Journée internationale du 25 novembre. Il y a d'abord eu une pièce de théâtre, *Les Mots bleus*, qui a été programmée au Théâtre Paul Éluard. Cette pièce exposait de façon intense toutes les formes de violences faites aux femmes. Un théâtre forum a également été proposé début décembre aux agents municipaux.

Enfin, la sensibilisation de la question des violences conjugales s'est faite à travers la diffusion de violentomètres, outil d'autoévaluation permettant de repérer les comportements violents. Six violentomètres grand format ont été réalisés et affichés dans la salle de pause des agents, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au Centre municipal de santé et dans les centres sociaux. Des sacs à pain sur lesquels les violentomètres ont été imprimés ont été distribués dans les boulangeries de la Ville par les élus municipaux et une impression de violentomètres a également été envoyée aux agents municipaux.

La Ville participe aussi activement à la promotion de la santé des femmes. La Ville, afin d'éviter le non-recours aux soins et des parcours médicaux longs et parfois coûteux pour les femmes, a fait de la santé des femmes l'une de ses priorités pour le Centre municipal de santé.

Concernant la gynécologie, le CMS dispose d'un médecin qualifié permettant de prendre en charge une partie des besoins de consultations sur le secteur. En 2023, la pratique de la gynécologie a été intégrée à 100 % de son activité, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de consultations de gynécologie. Au total, 1 920 femmes ont été vues en consultation de gynécologie.

Actuellement, l'équipe du Centre de santé travaille aussi à la création d'un pôle mère-enfant. Le Centre municipal de santé de la ville de Bezons accueille également les patientes pour les IVG médicamenteuses, facilitant ainsi l'effectivité et l'accès à l'Interruption volontaire de grossesse, liberté constitutionnalisée par la loi du 8 mars 2024.

Enfin, la Direction de la santé a, en collaboration avec le service des sports, mis en œuvre une action de prévention du cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose en octobre 2023.

La Ville mène également de nombreuses actions pour assurer une meilleure présence des femmes dans l'espace public. On peut citer notamment l'aménagement non genré des cours d'écoles, comme la cour Louise Michel.

Concernant la toponymie des rues et des équipements publics, la ville de Bezons a aussi fait le choix, à l'occasion de la création ou de la requalification d'équipements municipaux et de l'ouverture de nouvelles rues, de mettre à l'honneur les femmes avec l'inauguration des squares Cesária Évora et Florence Arthaud, qui font suite aux rues Simone Veil, Gisèle Halimi, Camille Claudel et Katherine Johnson.

Enfin, la Ville a poursuivi son action de sensibilisation des publics à l'égalité femmes-hommes à l'occasion de la Journée internationale du 8 mars à travers de nombreux événements : exposition itinérante autour « Des Métiers bons pour elles » sur la place des femmes dans le milieu professionnel et son évolution à la médiathèque avec des temps de lecture et de création d'une fresque abordant l'égalité femmes-hommes, au service de la jeunesse avec la présence de la Mission locale sur la sensibilisation autour des métiers genrés et dans les centres sociaux.

Pour conclure, ce rapport met en évidence la diversité et la qualité des actions menées pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité sur le territoire bezonnais. Tout l'enjeu pour 2024 sera de renforcer le travail déjà bien engagé à tous les niveaux à Bezons et de proposer des actions innovantes et adaptées aux constats et aux besoins des Bezonnaises et des Bezonnais.

Merci pour votre attention. Suite à ce rapport, il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte.

Mme la Maire : Merci, Madame Rodde. Merci à l'ensemble de l'administration qui a travaillé sur ce rapport. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Rodde, pour la présentation de ce rapport. J'ai juste une remarque sur la partie du personnel municipal. Je pense que lorsqu'on fait ce type de rapport, il est important de resituer le contexte plus large dans lequel on se trouve.

C'est une chose de se satisfaire qu'il y ait beaucoup de femmes dans les effectifs municipaux. La réalité est que cela traduit surtout ce qui se passe dans notre société, une inégalité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau salarial.

La réalité est que si les femmes ont une proportion aussi importante dans les effectifs municipaux et dans les effectifs de la plupart des collectivités territoriales, dans l'administration publique en général et dans les services de l'État, c'est que ces emplois sont généralement mal payés et que, malheureusement, à compétences égales et à expérience égale, les femmes sont plus disposées à accepter des emplois moins bien payés que les hommes.

Finalement, c'est un cycle qui ne se termine jamais, puisque d'une certaine manière, dans la tête des

décideurs publics, à partir du moment où ce sont des professions qui sont elles-mêmes, on ne cherche pas suffisamment à augmenter les rémunérations dans ce type de catégories d'emplois.

Il y a donc un effort à faire sur l'augmentation des rémunérations pour les agents de la fonction publique et de l'administration publique en général, notamment dans les collectivités locales. À partir de ce moment-là, on commencera réellement à faire reculer les inégalités femmes-hommes, notamment d'un point de vue salarial.

Mme la Maire : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Merci, Madame la Maire. J'ai juste une question pour Madame Rodde. J'ai entendu – mais j'étais en train d'essayer d'avoir de la Wi-Fi – parler d'une cour d'école non genrée. Si j'ai bien entendu, je voulais savoir en quoi cela consiste. Merci.

Mme Rodde : Oui. C'est décrit dans le rapport qui vous a été communiqué. Cela concerne principalement l'école Louise Michel à date. C'est non genré dans le sens où on avait constaté dans le passé que l'espace dans les cours de récréation était souvent occupé par des petits garçons qui jouaient au foot. Là, la place a été mise au jeu pour l'ensemble des enfants et on constate dans les faits qu'il n'y a plus cette division avec les petits garçons qui jouent au foot au milieu de la cour et les petites filles qui sont tout autour, qui les regardent ou qui prennent moins de place dans l'espace.

Mme la Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous passons donc au vote. C'est un donner acte. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

En termes d'examen des dossiers, l'ensemble des délibérations qui vont suivre sont des délibérations financières. Nous allons présenter les délibérations numéro 3, 4, 5 et 6, puis la délibération 10, puis les délibérations concernant les budgets de subventions. Nous allons les présenter dans un deuxième temps après le vote de l'ensemble de ces délibérations. Nous allons les présenter toutes en même temps, mais lorsque nous les passerons au vote, nous les ferons une à une. Nous aurons le vote du budget primitif et, ensuite, dans l'organisation des votes, le taux de fiscalité. Madame Beltaief va vous présenter l'ensemble de ces délibérations de façon conjointe. Est-ce que l'on peut démarrer ? Merci.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Chers Collègues, comme l'a précisé Madame la Maire, je vous propose une présentation groupée des points 3 à 6 et 10.

L'adoption du budget primitif est l'acte majeur de la vie d'une collectivité territoriale. Ce document a en effet une triple fonction, une fonction politique d'abord, car il est la traduction financière des choix stratégiques de la majorité municipale, une fonction juridique d'autre part, puisqu'il assure l'inscription des crédits correspondant aux dépenses obligatoires, ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire, une fonction démocratique enfin, puisqu'il permet d'informer nos concitoyens sur les principaux projets, ainsi que sur les principales caractéristiques des finances de la commune.

Donnant corps au principe de libre administration des collectivités territoriales, ce vote est donc le plus important de l'année. C'est particulièrement vrai en 2024 dans la mesure où la conjoncture place l'ensemble du Conseil municipal face à des choix difficiles.

À Bezons, le BP 2024 sera le premier à être adopté en application du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle nomenclature implique beaucoup de changements dans la présentation formelle du document, ainsi que dans l'agencement des natures et le découpage des fonctions, dont certaines ne correspondent d'ailleurs pas véritablement aux compétences exercées par une commune. Elle introduit également la possibilité de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les modalités sont précisées en page 5 de la maquette budgétaire.

Le passage à la M57 s'accompagne également de la mise en œuvre d'une obligation de transmission de projet de budget primitif douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget en lieu et place du délai de transmission de cinq jours francs de droit commun.

En complément des éléments développés dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au cours de la séance du 12 mars dernier, j'espère que ce délai supplémentaire vous aura pleinement permis de procéder à une analyse approfondie des documents et de vous saisir de l'ensemble des enjeux au sujet desquels vous allez devoir vous prononcer aujourd'hui.

Pour mieux les appréhender, en comprendre les causes et évaluer objectivement les arbitrages qu'ils supposent, il me semble essentiel de prendre un peu de recul. L'exposé qui va suivre est un peu long. Je m'en excuse par avance. Je crois toutefois que les administrés attendent de nous de la rigueur et il me semblait essentiel de privilégier une approche technique intégrant, outre la prospective, quelques éléments rétrospectifs.

En 2020, nous avons trouvé en prenant nos fonctions une dette de 43 millions d'euros. Ce chiffre peut sembler un peu abstrait. Pour le mettre en perspective, il convient de préciser que cela équivalait à 1 454 euros par habitant là où la moyenne des communes de taille comparable était de 1 011 euros par habitant. Nous étions alors à 44 % au-dessus de la moyenne de la strate, ce qui est particulièrement conséquent et faisait de Bezons l'une des villes les plus endettées parmi les communes de 20 000 à 50 000 habitants du département.

Un niveau aussi élevé a des effets très concrets et pèse lourdement sur le budget communal et son élaboration. Chaque année, entre le paiement des intérêts et du capital dû, ce sont plus de 4,5 millions d'euros qu'il faut affecter au remboursement de la dette dans notre budget avant même de pouvoir envisager de développer de nouveaux services ou équipements. C'est ce que l'on appelle : « l'annuité de la dette ».

Elle s'élevait à 4,8 millions d'euros en 2020, dont 892 631 euros de remboursement d'intérêts pesant sur notre section de fonctionnement et 3 912 451 euros de remboursement de capital grevant notre section d'investissement.

La logique aurait voulu que cette dette particulièrement élevée soit la conséquence d'investissements antérieurs permettant d'anticiper le développement des besoins de la population. Ce n'est malheureusement pas ce que nous avons constaté.

À titre d'exemple, en matière scolaire, il a fallu créer 27 classes depuis 2020 pour pouvoir accueillir les écoliers de la commune dans des conditions décentes et nous en créerons encore onze de plus à la rentrée 2024. Cela signifie que la hausse de la population n'avait absolument pas été anticipée par la précédente équipe. C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés à lancer les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier et à programmer la création du nouveau groupe scolaire rue Albert 1^{er}.

Outre le manque d'équipements, nous avons aussi constaté le très faible niveau d'entretien des bâtiments existants. À titre d'exemple, les problèmes découverts cette année au niveau du gymnase Jean Moulin, qui vont générer une dépense de 1 million d'euros destinée à sécuriser en urgence l'équipement, qui menaçait de s'effondrer.

Pour comprendre les causes de cette situation, il faut analyser les données sur une période longue. À Bezons, entre 2000 et 2020, les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 213 euros par habitant et par an. Sur la même période, dans les communes de notre strate, ce chiffre s'élevait en moyenne à 314 euros par habitant et par an, soit plus de 47 % de plus.

Très concrètement, cela signifie qu'en vingt ans, Bezons a réalisé 124,5 millions d'euros de dépenses d'équipement là où une ville de même taille respectant les ratios moyens de la strate aurait dû en réaliser pour 183 millions d'euros. Cela fait un écart de près de 58,5 millions d'euros.

Pour comprendre cette situation, il convient aussi de rappeler que, pour financer des investissements, une commune dispose de quatre principaux leviers. L'autofinancement doit en principe être le principal levier. C'est la capacité qu'a une collectivité, grâce à ses efforts de gestion, de dégager des marges

entre ses dépenses et recettes courantes. Il y a la recherche de subventions d'investissement auprès des cofinanceurs, les recettes d'investissement telles que la Taxe d'aménagement et la FCTVA et, enfin, le recours à l'emprunt. Or, en l'espèce, seul ce dernier levier a véritablement été activé pendant très longtemps.

Cela s'explique simplement. Générer de l'autofinancement implique de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Or, là aussi, la situation découverte à notre arrivée en 2020 était très éloignée des standards habituellement constatés dans des communes de taille similaire.

En 2020, le chapitre 012, charges de personnel, pesait 32,7 millions d'euros et représentait 72,22 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, soit un niveau très supérieur à la moyenne des communes de notre strate, qui était alors de 60,69 %. D'ailleurs, au cours de cette même année et avec 1 084 euros, Bezons avait le montant de dépenses de personnel par habitant le plus élevé parmi les communes de 20 000 à 50 000 habitants du département. La moyenne de la strate était de 764 euros par habitant en 2020.

Déjà très élevé, le chapitre 012 connaissait en outre une hausse annuelle moyenne de 5,77 % entre 2018 et 2020. À un tel niveau, on peut donc légitimement dire que les dépenses de personnel étaient complètement hors de contrôle, ce qui avait forcément des conséquences sur nos équilibres budgétaires.

Aux errements constatés en matière de gestion interne, il faut ajouter les conséquences de choix particulièrement malheureux réalisés par la précédente équipe. Je parle ici du refus d'intégrer la Métropole du Grand Paris et de sa conséquence mécanique : le rattachement à un établissement public de coopération intercommunale yvelinois.

On a beaucoup commenté, à raison, les conséquences publiques de ce choix qui nous isole au sein d'une communauté d'agglomération dont les autres communes ne partagent ni les mêmes réalités, ni les mêmes orientations que Bezons, mais on n'a peut-être pas suffisamment insisté sur les conséquences financières de ce choix.

Les flux financiers entre un EPCI et ses communes membres sont assez complexes. Au sein de l'échelon communal, depuis que les EPCI à fiscalité professionnelle unique ont été créés, ce sont eux qui perçoivent la fiscalité économique. En contrepartie, ils se sont vus transférer des compétences qu'ils doivent théoriquement prendre en charge à la place des communes. Le mécanisme dit des attributions de compensation est censé garantir la neutralité financière de ces transferts de compétences.

Il y a toutefois une subtilité parmi les nombreuses compétences obligatoires ou optionnelles listées par les dispositions du CGCT qu'est censée assumer une communauté d'agglomération. La plupart sont définies en référence à la notion d'intérêt communautaire. Ainsi, à titre d'exemple, notre communauté d'agglomération est compétente en matière d'entretien et d'aménagement de voiries, mais uniquement pour les voies dites d'intérêt communautaire. Seulement, il n'y a pas de rues bezonnaises classées dans cette catégorie. Il en va de même pour la plupart des compétences, qui sont exercées *a minima*. Concrètement, la CASGBS est ce que l'on appelle : « une communauté d'agglomération peu intégrée ».

Au niveau des attributions de compensation, cela signifie qu'elle doit reverser à la Ville des attributions de compensation qui correspondent au coût des compétences qu'elle n'exerce pas effectivement et que la Ville doit continuer à assumer.

Le problème est que le montant de ces attributions de compensation est calculé au moment du transfert de compétences et ne change plus par la suite, contrairement à ce qui a été affirmé par certains élus de l'opposition lors du débat d'orientation budgétaire. Hors procédure de révision prévue par le Code général des impôts, sur laquelle la commune n'a pas la main, cette ressource n'est pas réévaluée d'une année sur l'autre alors que le coût réel des compétences que la Ville continue d'assumer augmente. Cela génère mécaniquement une érosion progressive de nos recettes, qui s'accélère en période d'inflation.

Concrètement, faire le choix d'une communauté d'agglomération peu intégrée revenait à faire le choix

peu avisé de geler une part conséquente de nos recettes et de conserver, dans le même temps, la charge de dépenses dont les montants augmentent continuellement. Il s'agissait là d'une erreur stratégique majeure, qui continue de nous affecter lourdement.

Pour mémoire, les attributions de compensation, dont le montant s'élève à plus de 17 millions d'euros, représentaient encore 48,6 % du chapitre 73, impôts et taxes, en 2019. Cette part est descendue à 42,28 % en 2023.

La notion d'équilibre budgétaire implique de voter en équilibre chacune des deux sections composant le budget. Elle suppose également de dégager des marges suffisantes pour rembourser les emprunts contractés antérieurement par la collectivité et financer de nouveaux équipements. La capacité d'autofinancement nette, la CAF nette, est l'indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une commune à financer des équipements nouveaux grâce aux marges qu'elle dégage entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement.

À Bezons, entre 2000 et 2020, elle a été en moyenne de 8,76 euros par habitant et par an. Sur la même période, dans les communes de notre strate, ce chiffre s'élevait en moyenne à 57 euros par habitant et par an. Cela signifie qu'en vingt ans, Bezons a dégagé péniblement 5,4 millions d'euros de marge là où une ville de la même taille respectant les ratios moyens de la strate aurait dû cumuler 33,5 millions d'euros. Cela fait un écart de 28,1 millions d'euros.

Si l'on regarde plus précisément ce qui s'est passé au cours des seules années 2000, on constate que sept des dix comptes administratifs adoptés entre 2000 et 2009 font apparaître une CAF nette négative. Cela signifie qu'au cours des exercices concernés, faute de dégager des marges suffisantes, la Ville a consacré une partie des nouveaux emprunts, non à financer de nouveaux équipements, mais à rembourser des dettes antérieures. Cette forme de cavalerie budgétaire est en principe interdite par le CGCT.

Un accident d'exécution budgétaire peut intervenir de façon occasionnelle dans la vie normale d'une collectivité, particulièrement dans un contexte de crise. Toutefois, le fait d'enchaîner ainsi les exercices budgétaires en CAF nette négative sur une si longue période sans jamais prendre la moindre mesure corrective traduit malheureusement là aussi une forme de fuite en avant complètement incontrôlée.

Le constat n'était guère plus satisfaisant concernant ce que l'on appelle : « les recettes d'investissement », qui abondent directement la section du même nom. Pour mémoire, il convient de rappeler que la fiscalité de l'urbanisme a été profondément remaniée en 2012. Les huit taxes et neuf participations locales d'urbanisme ont été fondues dans une nouvelle taxe d'aménagement entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012. À Bezons, elle a été instaurée par une délibération du 9 novembre 2011.

La loi prévoit la possibilité de fixer des taux applicables à l'ensemble du territoire allant jusqu'à 5 % et offre en outre la possibilité de les majorer jusqu'à 20 % dans certains secteurs, mais pour une raison parfaitement incompréhensible, la délibération du 9 novembre 2011 s'est contentée d'un taux de 3 % et n'a pas établi de majoration, situation avantageuse pour les promoteurs, mais beaucoup moins pour les finances de la Ville.

Cet état de fait a perduré jusqu'au 1^{er} janvier 2021, puisque l'une des premières décisions de notre équipe municipale a été de rehausser le taux plancher à 5 % et d'établir des zones majorées, d'abord à 15 %, puis à 20 %. On estime le manque à gagner pour la Ville entre 2015 et 2020 à près de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, lorsque l'on analyse les comptes des exercices du précédent mandat, on constate un effondrement des subventions d'investissement perçues par la Ville à partir de 2017 à des niveaux si faibles qu'ils ne semblent pouvoir s'expliquer que par de graves dysfonctionnements. Ainsi, en 2018 et 2019, nous sommes descendus à 220 000 euros par an environ, soit 8 euros par habitant, là où les communes de notre taille percevaient habituellement autour de 70 euros par habitant au cours de ces mêmes années.

À ces facteurs endogènes, il convient d'ajouter l'impact d'éléments exogènes, tout particulièrement du désengagement de l'État, dont les dotations ont diminué de près de 2,5 millions d'euros par an entre 2013 et 2020.

Depuis 2020, la municipalité s'est engagée dans un processus de rationalisation et de maîtrise des dépenses de personnel dans un contexte dans lequel l'État a pris des mesures destinées à limiter la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, mesures intrinsèquement justifiées, mais pour lesquelles il n'a pas compensé un seul centime alors que la hausse annuelle moyenne était de 5,77 % par an entre 2018 et 2020 sur le chapitre 012, dépenses de personnel, qui a été contenu depuis le début du mandat sans réduction du périmètre des services délivrés aux habitants. Il est passé de 32,7 millions d'euros à 33,4 millions d'euros entre 2020 et 2023, soit une évolution annuelle moyenne de 0,70 % par an entre 2020 et 2023. Ces efforts de gestion ont permis de ramener la part des dépenses de personnel de 72,22 % en 2020 à 66 % de l'ensemble de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2023. On peut s'interroger sur les raisons réelles d'une telle hypertrophie.

L'actuelle équipe a initié un important travail de réorganisation des services afin d'optimiser la recherche de subventions. Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, en 2018 et 2019, le niveau des subventions d'investissement était de 220 000 euros par an environ. En 2023, ce sont 3,6 millions d'euros de subventions que la Ville est allée chercher auprès des cofinanceurs.

Pour corriger les conséquences d'années de sous-investissement chronique, l'actuelle municipalité a initié un ambitieux plan de rattrapage. Là où les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 6,6 millions d'euros par an au cours du précédent mandat, ce sont plus de 15 millions d'euros par an qui ont été réalisés au cours de chacun des deux derniers exercices.

Je ne vais pas reprendre ici la longue liste, la longue énumération des réalisations 2023 figurant dans le rapport d'orientation budgétaire que nous avons présenté le 12 mars dernier, mais comme vous aurez pu le constater vous-mêmes, celles-ci portent notamment sur des rénovations ou aménagements d'écoles, de gymnases, d'espaces verts. Nous ne parlons pas ici de dépenses somptuaires, mais bien d'équipements et d'aménagements indispensables pour répondre aux besoins essentiels des Bezonnaises et Bezonnais en matière de services publics.

Ainsi que vous le verrez tout à l'heure lorsque nous détaillerons le contenu du BP 2024, cet effort sera poursuivi et même fortement amplifié cette année. La hausse conséquente de la population et de ses besoins et le fait que cette hausse, pourtant prévisible, n'avait absolument pas été anticipée ne nous laissent d'autre choix que de prioriser le rattrapage du déficit en équipements publics. Nous nous efforçons toutefois de le faire en stabilisant le niveau de l'encours de dette, qui, de 1 454 euros par habitant en 2020, est passé à 1 426 euros par habitant en 2023. Autant le dire clairement, à terme, il faudra que nous nous donnions les moyens, après le rattrapage du manque criant d'équipements publics, de nous attaquer à la résorption de la dette.

Ce pesant passif légué par nos prédécesseurs est de plus en plus difficile à supporter à mesure que la conjoncture se dégrade. Dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt, le niveau de l'encours de dette affecte mécaniquement les charges financières pesant sur la commune. En 2023, les charges destinées à payer les intérêts de la dette ont augmenté de 63,63 % par rapport à l'exercice 2022 du fait de l'augmentation du taux du Livret A et des taux variables. Elles sont passées de 816 535 euros à 1 336 112 euros, soit une hausse de près de 520 000 euros.

2023 a aussi été marquée par une hausse conséquente des charges à caractère général, qui sont passées de 8 117 311 euros à 10 101 140 euros, soit une hausse de 2 millions d'euros. Ce chapitre a été particulièrement affecté par l'inflation, notamment pour ce qui concerne les fluides.

Les mesures gouvernementales annoncées en 2023 en matière de dépenses de personnel ont quant à elles grevé l'exercice de près de 354 000 euros non compensés. Or la plupart ne se sont appliquées que sur une petite portion de l'exercice et, comme nous le verrons plus loin, leur coût en année pleine est particulièrement conséquent.

L'an dernier, nos dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,91 % là où nos recettes réelles n'ont progressé que de 4,8 %. Si l'on se concentre sur les seuls éléments récurrents, on constate que nos dépenses de gestion ont progressé de 4,6 % là où les recettes de gestion ont augmenté de 0,88 %. En conséquence, nos niveaux d'épargne brute et de CAF nette ont été fortement impactés.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, l'endettement par une augmentation plus rapide de nos dépenses réelles de fonctionnement que de nos recettes s'est accéléré en 2023 sous les effets combinés de l'inflation et du désengagement de l'État.

Nos projections confirment que, malgré nos efforts de gestion, le phénomène se poursuivra en 2024. Nous anticipons en effet une nouvelle hausse de plus de 2 millions d'euros de nos charges à caractère général. L'effet en année pleine des nombreuses mesures non compensées entrées en vigueur l'an dernier devrait générer une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 3,5 % par rapport au BP 2023, soit près de 1,6 million d'euros.

Par le gel des dotations et la multiplication des dépenses non compensées, l'État essaie de contraindre progressivement, insidieusement les collectivités territoriales à réduire le champ de leur intervention. Pour nous – et nous l'assumons pleinement –, le maintien du niveau de services publics constitue une priorité intangible.

Dans ces conditions, la Ville ne dispose fondamentalement que de trois leviers lui permettant d'assurer à long terme sa capacité à mener ses projets :

- la maîtrise des dépenses, qui est celui que nous avons priorisé jusqu'ici, mais l'on voit bien que nous atteignons les limites de ce qu'il est techniquement possible de faire ;
- les recettes usagers, que nous nous efforçons de contenir afin de protéger nos administrés les plus fragiles dans un contexte dans lequel ils sont déjà lourdement pénalisés par les effets de l'inflation ;
- enfin, l'augmentation des recettes fiscales.

Dans un contexte qui s'est fortement dégradé du fait de la multiplication des crises – sanitaire, géopolitique, économique – et du désengagement continu de l'État, les conséquences d'une décennie de gestion erratique des finances de notre collectivité se font désormais douloureusement sentir. Si nous avons pu entamer le nécessaire travail de remise à niveau d'une administration désormais bien plus efficiente, la dette pharaonique et le déficit abyssal en équipements publics continuent à peser lourdement.

L'exercice 2023 s'est terminé sur une CAF nette légèrement négative de 300 000 euros. Sur ce point – je vous l'affirme clairement –, nous ne reproduirons pas les errements de nos prédécesseurs, qui, pour mémoire, ont terminé sept de leurs dix exercices avec une CAF nette négative au cours des années 2000. On en voit les conséquences. Nous, nous assumerons nos responsabilités et prendrons les mesures qui s'imposent pour corriger cette situation.

Tout a été fait jusqu'ici pour repousser l'activation du levier fiscal et conserver aussi longtemps que possible un taux de taxe sur le foncier bâti de 35,68 %. Face à l'explosion des dépenses et des taux, nombre de communes du département, pourtant moins endettées que nous, n'ont d'ores et déjà eu d'autre solution que de recourir à la hausse des impôts. L'an dernier, Franconville est passée d'un taux de taxe sur le foncier bâti de 34,28 à 41,14 %, Cergy de 42,86 à 44,15 % et Pontoise a même dû voter un taux de 47,07 %.

Nous, nous vous proposons de porter notre taux de taxe sur le foncier bâti à 43,8 %. Ce taux devrait nous permettre de faire face au remboursement de nos dettes et de dégager une CAF nette de 2,7 millions d'euros en 2024 correspondant à 4,5 % de nos recettes réelles de fonctionnement. C'est encore en deçà du ratio moyen constaté dans les communes de notre strate, qui est d'environ 6 %. Cela permet toutefois de repositionner les finances de la commune sur une trajectoire vertueuse. C'est sur cette hypothèse qu'a été construit le projet de Budget primitif qui vous est présenté.

Suite au débat d'orientation budgétaire approuvé par le Conseil municipal du 12 mars dernier, il est proposé au Conseil municipal d'adopter son budget 2024 construit conformément aux priorités fixées par la municipalité, à savoir l'éducation, le sport, la culture, la jeunesse et la vie sociale ; la sécurité et la tranquillité publique ; l'environnement, le cadre de vie et le développement durable.

Le projet de budget 2024 est construit avec la reprise anticipée des résultats antérieurs. Les résultats de l'exercice 2023, budget de la Ville, se présentent comme suit : avec un résultat de fonctionnement

de 2 741 742 euros et un résultat d'investissement avec un besoin de financement à hauteur de 4 030 029,89 euros. Les recettes restant à réaliser en investissement s'élèvent à 6 864 254 euros. Les dépenses restant à réaliser en investissement s'élèvent à 5 032 196,05 euros, soit un besoin de financement cumulé d'investissement à couvrir à hauteur de 2 197 971 euros.

Conformément aux dispositions du CGCT, le résultat est repris dans le budget 2024 de la Ville : 2 197 971 euros au compte de recettes 1068. Le solde de l'excédent de 543 770 euros est affecté en excédent de fonctionnement reporté au compte de recettes 002. Le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 est inscrit au compte de dépenses 001 pour un montant de 4 030 029,89 euros.

Le budget de la restauration a fait l'objet d'une dissolution dans le budget de la Ville au 31/12/2023. Ainsi, le résultat de l'exercice 2023 du budget restauration est repris dans le BP 2024 de la Ville comme suit : avec un excédent de 650 005 euros qui est affecté au compte de recettes 002.

Ainsi, le budget primitif 2024 s'équilibre à 105 135 926,79 euros, dont 62 811 703,96 euros en fonctionnement et 42 324 222,83 euros en investissement.

La section de fonctionnement traduit les dépenses et recettes liées à l'activité courante des services. Hors mouvements d'ordre, les dépenses dites réelles s'établissent à 55 111 703,96 euros et se répartissent comme suit : avec les charges de personnel et les frais assimilés à hauteur de 35 600 320 euros, les charges à caractère général à hauteur de 12 147 809,36 euros, les atténuations de produits correspondant à la contribution de la Ville au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales. Le montant prévisionnel de cette contribution est établi à 1 132 000 euros.

Les autres charges de gestion courante sont évaluées pour l'année à 4 491 274 euros. Il s'agit là principalement des subventions accordées aux associations, au CCAS et au Théâtre Paul Éluard. Ce chapitre comprend également la contribution au Service départemental d'incendie et de secours. Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts, qui sont prévus à hauteur de 1 475 000 euros. Des charges spécifiques sont prévues au budget à hauteur de 155 300 euros et des provisions pour risque sont inscrites au chapitre 68 pour un montant de 110 000 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 61 597 927 euros. Elles sont ventilées par chapitre budgétaire comme suit : avec les atténuations de charges correspondant aux remboursements perçus sur les dépenses de personnel principalement par les caisses d'assurance maladie et l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie notamment. Elles comprennent également la compensation versée par la CPAM sur les rémunérations des personnels médicaux et paramédicaux du Centre de santé. Ces recettes sont estimées à 538 450 euros.

Le chapitre 70 enregistre les produits des services du Domaine et ventes diverses pour un montant total prévisionnel de 4 117 919 euros. Ces recettes incluent la participation financière des familles aux activités et prestations municipales.

La présentation du chapitre 73 correspondant aux impôts et taxes a été modifiée par la maquette M57. Le chapitre 73 stricto sensu, d'un montant total de 18 984 639 euros, est désormais composé de l'attribution de compensation versée par la CASGBS relative à la fiscalité professionnelle perçue par l'agglomération et du fonds de solidarité de la région Île-de-France. Le nouveau chapitre 731 correspond aux produits de la fiscalité locale pour un total de 28 320 292 euros.

Sont comptabilisées au chapitre 74 les dotations et participations, pour lesquelles la prévision budgétaire s'établit à 8 446 626 euros dans l'attente des notifications de l'État. On y retrouve au titre des dotations de l'État la Dotation globale de fonctionnement pour 2 375 067 euros et la Dotation de solidarité urbaine, ainsi que les dotations de compensation de la taxe foncière. Émergent également à ce chapitre les subventions de fonctionnement perçues de l'État, du département ou encore de la CAF pour le financement des crèches, accueils de loisirs et centres sociaux.

Les autres produits de gestion courante du chapitre 75 enregistrent à hauteur de 1 190 000 euros les revenus issus de la participation des tiers payants aux actes du Centre de santé, ainsi que les revenus issus de la location des logements gérés par la Ville.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 42 324 222,83 euros. Hors mouvements d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 28 434 605 euros hors reste à réaliser 2023. Concernant les crédits nouveaux, les dépenses réelles se répartissent entre dépenses d'équipement pour 21 383 082,28 euros et dépenses financières ayant trait au remboursement du capital de la dette pour 3 700 000 euros.

Les dépenses d'équipement aux chapitres 20, 21 et 23 correspondent aux études et travaux sur le patrimoine communal. Grâce au rétablissement de la CAF, la capacité d'autofinancement, ainsi qu'à l'apport des cessions immobilières abondant les recettes d'investissement, elles atteignent cette année un niveau historiquement élevé à plus de 21 millions d'euros permettant de poursuivre et même d'amplifier l'effort de rattrapage du déficit en équipements publics entamé depuis le début du mandat.

Les inscriptions budgétaires relatives aux autorisations de programme existantes sont :

- l'AP 6, la reconstruction du gymnase Coubertin, avec une AP de 7 951 041 euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 15 000 euros au titre du décompte général définitif ;
- l'AP 9, le plan vélo, avec une AP de 714 390 euros et un crédit de paiement 2024 à hauteur de 399 422 euros ;
- l'AP 11 avec la révision du PLU, qui correspond à 190 000 euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 100 800 euros ;
- l'AP 14, la restructuration et l'extension du groupe scolaire PVC, avec une AP de 11 100 000 euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 4 440 000 euros.

Les AP créées cette année sont :

- la création de la halle sportive à hauteur de 8,5 millions d'euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 1 million d'euros ;
- la création d'un groupe scolaire rue Albert 1^{er} pour 7,4 millions d'euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 680 200 euros ;
- la création d'un nouveau centre municipal de santé pour 5,2 millions d'euros et un crédit de paiement pour 2024 à hauteur de 638 000 euros.

Parmi les autres dépenses en investissement programmées cette année, nous pouvons notamment citer :

- les travaux de sécurisation du gymnase Jean Moulin, victime d'années de sous-investissement et qu'il faut remettre en état en urgence, pour près de 1 million d'euros ;
- le paiement de la dernière tranche de l'école de musique et de danse à hauteur de 801 000 euros, équipement d'un coût total de 3,2 millions d'euros pour lequel pas un centime n'avait encore été versé à notre arrivée ;
- la réhabilitation de parcs et squares, dont République, Mandela, Sacco, Morel, pour 590 000 euros ;
- la création d'une aire de jeu à proximité du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier pour 100 000 euros ;
- l'aménagement du parking et de la coulée verte au niveau du 72-78 rue des Frères Bonneff à hauteur de 1,2 million d'euros ;
- des travaux de voirie à hauteur de 1,3 million d'euros ;
- le déploiement de la vidéoprotection pour 200 000 euros ;
- le raccordement au réseau de chaleur de la piscine, du gymnase Jean Moulin, de la Maison des sports, des groupes scolaires Angela Davis et Paul Vaillant-Couturier pour 600 000 euros ;
- la campagne de remplacement des systèmes de sécurité incendie des groupes scolaires pour 200 000 euros ;
- la mise en place de systèmes de contrôle d'accès des équipements publics pour 200 000 euros ;
- l'enveloppe annuelle d'entretien et de mise aux normes des équipements publics pour 1 million d'euros.

Ces opérations sont notamment financées par le FCTVA à hauteur de 2 millions d'euros, la taxe

d'aménagement à hauteur de 3,5 millions d'euros, les subventions pour l'ensemble des projets en investissement 2024 qui sont estimées à 5,2 millions d'euros. Les cessions sont estimées à 10 millions d'euros. À cela, il faut bien entendu ajouter les 5,5 millions d'euros du versement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui, outre le fait de couvrir les 3,7 millions d'euros de remboursement du capital de la dette dû au cours de l'exercice, permettront de financer 1,8 million d'euros d'équipements nouveaux.

En conclusion, ce budget répond à trois impératifs : solder le passif, sécuriser le présent et préparer l'avenir. Ces trois impératifs dessinent un chemin, un chemin étroit qui demande du courage et de la détermination, mais surtout une vision d'avenir pour Bezons.

Réalisé dans un contexte très difficile cumulant la poursuite du rattrapage des retards accumulés en équipements publics, l'assainissement de la situation financière de la Ville, la crise financière internationale et un désengagement de l'État qui pourrait encore aggraver la situation des plus fragiles, ce budget est un budget utile et responsable, utile, car la maîtrise de nos finances est la maîtrise de notre avenir, responsable, car renoncer à les contrôler, que ce soit par démagogie, par lâcheté ou par petits calculs politiques à courte vue, c'est hypothéquer l'avenir d'un territoire et d'une population.

C'est la raison pour laquelle je peux vous assurer que nous sommes déterminés malgré les difficultés à poursuivre l'œuvre de redressement amorcée depuis 2020 pour l'avenir de notre Ville. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci beaucoup, Madame Beltaief, pour cette présentation à la fois très détaillée et très pédagogique. Je tenais à remercier la Direction générale et la Direction des finances, des ressources, qui a beaucoup travaillé, contrairement à ce qui avait été dit sur la question de savoir si la Ville avait été auditée ou non. Je pense que vu le passif et la mauvaise gestion hérités, historiques et sur plusieurs années, pas sous un seul mandat, mais sous plusieurs mandats...

Cela a fait l'objet d'un travail très détaillé, à la fois par un audit interne et externe. Aujourd'hui, nous avons présenté des éléments factuels, qui ne sont pas que des éléments politiques. Il nous a paru important aujourd'hui, au regard de ce budget primitif structurant à la fois pour le mandat, mais aussi pour les décennies à venir, et au regard des difficultés de la Ville, de présenter les éléments tels qu'ils sont, de façon factuelle pour que chacun puisse comprendre un peu la situation.

Nous allons passer aux questions. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Faravel, ensuite Monsieur Gibert, Madame Noël, Monsieur Hoerner et Madame Aouchiche.

M. Faravel : Est-ce que nous avons un débat sur les différents dossiers qui ont été présentés ensemble ?

Mme la Maire : Oui.

M. Faravel : Par contre, nous sommes bien d'accord sur le fait que nous pourrions avoir un échange ensuite sur le point 7 : « Attribution de subventions aux associations ».

Mme la Maire : Nous ne le faisons pas encore pour le moment. J'ai dit 3, 4, 5, 6 et 10.

M. Faravel : 3, 4, 5, 6 et 10. Très bien.

Mme la Maire : Après, nous passerons au 7.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Je ne vais pas refaire ce que j'ai dit lors du débat sur les orientations budgétaires. Nous venons d'avoir un cours sur la M57 et un long, très long discours sur le passé pour assommer le public en début de Conseil et noyer le poisson ou plutôt l'essentiel. C'est qu'à aucun moment du débat d'orientation budgétaire, vous n'avez évoqué votre intention d'augmenter les impôts de plus de 22 %. C'est donc un mensonge par omission. Vous avez dit tout à l'heure que nous avons adopté le débat d'orientation budgétaire ou le rapport d'orientation budgétaire. Nous avons uniquement pris acte du fait qu'il y avait eu un débat, mais ce débat s'est donc fondé sur des présentations mensongères.

Vous vous plaignez que les dépenses augmentent plus que les recettes. C'est le cas depuis que vous avez pris les affaires en main. C'est donc votre gestion qui est en cause. Depuis bientôt quatre ans, vous rejetez toujours la faute sur les autres. Vous n'êtes jamais responsables de rien.

Je vais prendre juste un exemple : les troubles constatés sur le gymnase Jean Moulin. Vous êtes là depuis bientôt quatre ans. Depuis bientôt quatre ans, vous ne vous êtes rendu compte de rien, mais là encore, vous nous sortez la pirouette : « C'est de la faute des autres », et on repart pendant de longues dizaines de minutes sur la présentation par Madame Beltaief, non pas du budget – nous avons eu uniquement dix minutes de présentation du budget à la fin –, mais du passé.

Je ne voudrais pas rappeler que la Maire et plusieurs de ses adjoints sont comptables par tous leurs votes de ce qui a été dit avant, notamment sur les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Quelques remarques sur la présentation du budget. Il y a des chiffres à corriger depuis la notification des dotations de l'État. Vous avez réussi, dans le document qui nous a été transmis, à surestimer ce que vous alliez recevoir de dotation globale de fonctionnement de l'État. C'est assez rare. En général, lorsqu'on présente un budget, il est de bonne politique de se situer en dessous. Heureusement, la notification qui a été faite de la dotation de solidarité urbaine est supérieure à celle que vous aviez envisagée. Cela compense.

Une autre remarque est que, dans la présentation M57, on voit que la commune affichait en 2023 à la ligne 741124 une dotation d'intercommunalité des EPCI à hauteur de 562 000 euros. Or c'est une dotation qui, comme son nom l'indique, est attribuée aux EPCI. Là, il y a peut-être quelque chose à nous expliquer. Je m'en étonne un peu. Je ne suis peut-être pas forcément très au fait du sujet, mais en tout cas, aujourd'hui, en 2024, logiquement, cette ligne disparaît. Elle est à zéro, ce qui continue à me poser des questions sur ce qui était affiché en 2023.

Pour terminer sur l'intercommunalité, je ne peux que constater que vous reconnaissez enfin en Conseil municipal, parce que votre gestion est défailante, devant les Bezonnais ce que je dis depuis juillet 2020. L'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine maltraite Bezons dans le calcul des attributions de compensation, mais c'est un discours que vous ne tenez jamais en conseil communautaire, une situation que vous ne dénoncez jamais en conseil communautaire, une situation sur laquelle vous n'avez jamais rien fait pour la corriger. Vous l'avez d'ailleurs reconnu lors du débat d'orientation budgétaire.

Bref, quels que soient les artifices de votre présentation en parlant en boucle du passé pour le charger comme une mule, depuis juillet 2020, les budgets qui sont présentés sont les vôtres. La gestion en cours est la vôtre. Les difficultés que vous dénoncez sont celles que vous générez depuis près de quatre ans. Puis, la hausse des impôts que vous allez voter aujourd'hui en trahissant vos promesses électorales est la vôtre. Vous nous parlez du passé. Vous êtes aujourd'hui l'équipe du passif.

Mme la Maire : Monsieur Gibert.

M. Gibert : Merci, Madame la Maire. Il y a beaucoup de choses à dire. Cette présentation était très longue – vous l'avez dit –, très pédagogique. Je ne reviendrai pas sur le poisson que l'on noie, pour reprendre les mots de Monsieur Faravel, qui a évidemment tout à fait raison sur cette vision des choses.

Madame Beltaief vient de passer de longues minutes à rejeter la faute sur les autres, à parler du passé. Je vous rappelle ce que dit Madame Feracci là-dessus : « Invoquer la faute des autres, c'est le prétexte des lâches. » Je vous l'ai déjà dit lors du dernier Conseil. Je vous le redirai si c'est nécessaire.

Il y a quand même eu un petit moment lors duquel Madame Beltaief m'a amusé. C'est lorsqu'elle disait que la Ville était trop endettée. Une ville est endettée. C'est normal. Pour faire de l'investissement, on s'endette. Quand un particulier achète une maison, il s'endette. C'est comme ça la plupart du temps. Le recours au crédit n'est pas un gros mot pour une collectivité.

Selon Madame Beltaief, la ville de Bezons était par le passé trop endettée. Juste après, c'est là qu'elle m'a amusé. Quand elle a dit qu'une partie de la capacité d'autofinancement avait servi à résorber cette

dette, c'était aussi une critique. Il ne fallait pas faire de dette, mais lorsqu'on travaille pour réduire l'encours de dette, ce n'est pas bien non plus. Il faut savoir. Soit ce n'est pas bien de faire de la dette, soit ce n'est pas bien de rembourser les dettes, de réduire l'encours de dette, de dégager de la capacité d'endettement, mais on ne peut pas accuser les deux.

Dans le même temps, elle a parlé de cavalerie budgétaire sous les précédents mandats. Je veux juste rappeler qu'il y a eu un audit, un rapport de la Cour des comptes en 2019 ou 2020 qui n'a rien signalé. Lorsqu'on parle de « cavalerie », c'est un mot fort. C'est une accusation grave. La Cour des comptes ne l'a pas remarqué. Madame Beltaief l'a remarqué. Décidément, on est bien pourvu à Bezons.

Un autre point que je veux évoquer concerne la taxe d'aménagement des promoteurs. Cette taxe d'aménagement qui était basse a été présentée comme étant un cadeau aux promoteurs. Elle était basse. C'est vrai, mais il faut savoir que lorsqu'on augmente cette taxe d'aménagement, elle est répercutée sur les prix de vente des logements.

Qu'est-ce que cela veut donc dire ? Cela signifie que vous faites peser aujourd'hui sur les acquéreurs potentiels vos choix politiques là où nous avons fait le choix de permettre au plus grand nombre de se loger, dans un parcours d'accession à la propriété pour le plus grand nombre. C'est un choix. C'est le vôtre.

Ce n'étaient pas des cadeaux aux promoteurs, puisqu'aujourd'hui, c'est sur les prix de vente que cela se répercute et c'était une manière de maîtriser les prix de vente que d'avoir une taxe d'aménagement basse, peut-être trop. J'en conviens, mais en tout cas, c'était un choix politique, qui n'est pas le vôtre.

Que dire d'autre ? Il y a tant à dire. Vous avez beaucoup parlé du passé. Le passé, le précédent mandat et même celui d'avant, c'était le mandat de Dominique Lesparre, mais aussi de Marjorie Noël, de Kévin Cuvillier, de Nessrine Menhaouara, d'Arnaud Gibert, de Michelle Vasic, de Nadia Aouchiche, de Gilles Rebagliato, etc. Nous étions tous élus dans ce mandat. Nous étions tous élus de la majorité. Nous avons tous sans exception voté les budgets du précédent mandat. Tous ces budgets, ces six budgets du mandat précédent ont été votés, y compris par les membres de la majorité actuelle qui siégeaient.

Madame Menhaouara est là depuis douze ans, en tant qu'adjointe avant d'être Maire. Elle a fait deux mandats d'adjointe pendant lesquels elle a voté tous les budgets. Il est vrai que, pendant le précédent mandat, ce n'est certainement pas sa délégation qui a coûté cher, puisqu'elle était déléguée à la tranquillité publique, à la sécurité et – elle l'a suffisamment rappelé – rien n'a été fait pendant ce mandat.

Je veux aussi rappeler que c'est, certes, le maire qui porte les budgets et les choix politiques. C'était donc Dominique Lesparre en l'occurrence sous les précédents mandats, mais il y avait également un adjoint aux finances, qui n'est plus élu aujourd'hui, Monsieur Ourmières. Puis, il y avait des élus délégués à la supervision du budget, Monsieur Breuneval dans le mandat d'avant, Madame Abdedaïm dans le précédent mandat, si ma mémoire est bonne. C'étaient tous deux des élus qui faisaient partie du groupe de Madame Menhaouara dans ces instances et qui avaient donc une vision sur le budget.

Taper aujourd'hui sur des budgets que l'on a votés, taper sur des budgets que son propre groupe a eu les moyens de contrôler et de travailler, c'est bien gentil, mais c'est quand même prendre un peu les gens pour des imbéciles.

La vérité est que, certes, vous avez hérité d'une situation. Cela fait maintenant quatre ans. Cela a été rappelé par Monsieur Faravel, mais le budget que vous nous présentez aujourd'hui est aussi des choix, vos choix politiques. La fin de la convention du Théâtre Paul Éluard, ce sont -300 000 euros de subventions par an. Nous allons le voir tout à l'heure dans les subventions aux associations. Vous donnez cette année 100 000 euros de plus sur le budget, sans parler des spectacles que vous achetez et qui rapportent de l'argent au TPE, comme cela a été fait avec Divertimento récemment. C'est un autre aspect des choses. Il y a donc une perte sur le budget de 300 000 euros par an de subventions sur le TPE.

Concernant la suppression d'un tiers de construction sur l'immeuble Woodeum, c'est très bien. Bonne idée. J'y souscris, mais c'est aussi un manque à gagner sur la ZAC des Bords de Seine de 3 millions

d'euros. L'achat de la clinique Korian, le Centre municipal de santé à 5,2 millions d'euros, un groupe scolaire, qui a bien peiné à sortir de terre, rue Albert 1^{er} à 7,8 millions d'euros, un nouveau gymnase à 8,5 millions d'euros, tout cela est bien. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de groupe scolaire. Je ne suis pas sûr. Un gymnase, un nouveau CMS, pourquoi pas ? Néanmoins, il faut avoir les moyens de ses ambitions.

Aujourd'hui, vous n'avez pas les moyens de payer cela. Si un certain nombre de choses n'a pu être réalisé sous les précédents mandats, c'est parce qu'on n'avait pas les moyens. Cela semblait vous convenir à l'époque, puisque je rappelle que vous avez voté toutes les décisions budgétaires sans exception pendant douze ans.

Aujourd'hui, on a un peu le sentiment que vous vous faites plaisir avec l'argent des autres. La seule réponse que vous apportez est de proposer une augmentation de la taxe foncière de 23 %. C'est à peu près un quart. Cela veut dire que quelqu'un qui payait 2 000 euros de taxe foncière paiera cette année 2 500 euros, tout cela pour financer vos projets. Certains sont nécessaires. Certains sont intéressants. D'autres sont à mon avis un peu superflus, mais vous vous faites plaisir avec l'argent des autres et cela n'est évidemment pas acceptable.

Je ne reviens pas sur vos promesses de campagne, parce que vous allez dire que vous ne saviez pas. Si, vous saviez. Vous étiez élue. Vous étiez là. Vous avez voté. De deux choses l'une : quand vous étiez élue, soit vous ne faisiez pas votre travail et vous votiez les yeux fermés, c'est-à-dire que vous n'étiez là que pour toucher des indemnités d'adjoint, soit vous faisiez votre travail, mais vous avez fait le choix de ne pas regarder les choses en face. Je ne sais pas pour quelle raison. Je ne sais pas ce qu'il vaut mieux des deux. Vous nous répondrez peut-être.

C'est aujourd'hui un budget avec des projets que Madame Beltaief a qualifiés de « non gargantuesques » – je ne sais plus – ou pharaoniques. Il y a quand même des dépenses qui le sont un peu. Ficeler cela avec une augmentation de près d'un quart de la taxe foncière est totalement irresponsable.

Je le disais en préambule sur le vote du procès-verbal du précédent Conseil municipal. Madame la Maire, non seulement vous n'êtes pas digne de la fonction que vous incarnez, mais aujourd'hui, on voit également que vous êtes une très mauvaise gestionnaire.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Gibert. Madame Noël.

Mme Noël : Je vais être assez courte sur ce point, car mes camarades ont bien décrit la situation. Je reviendrai juste sur le fait que ce sera aujourd'hui le sixième budget municipal que je ne voterai pas. Je n'ai pas partagé les deux derniers de la mandature précédente.

Toutefois, 1 460 jours, soit quatre ans, pour se rendre compte de ça... Vous êtes peut-être un diesel. Je n'ai pas d'autre mot. Cela a quand même été long, très long. Oser parler de cavalerie budgétaire... Il faut savoir ce que veulent dire les mots, Madame Beltaief, quand même.

Ce qui m'intrigue dans le budget que vous nous avez présenté aujourd'hui est qu'il y a toute la partie investissement décrite en amont, mais je reviendrai surtout très longuement – je demanderai donc à avoir la parole assez rapidement – sur les subventions aux associations. J'ai besoin d'énormément d'explications.

J'ai deux questions à poser sur le budget. Avez-vous retranscrit à l'identique les documents reçus à domicile ? Je m'explique. Le premier reçu en date du 27 mars – je crois – et le second reçu pour ce jour, nous n'avons pas eu le temps, ni les moyens de vérifier les centaines de pages imprimées. C'est donc la première question.

La deuxième question est : pouvez-vous être un peu plus explicites sur le dossier numéro 5 et nous expliquer ce que vous souhaitez lorsque vous fixez à 60 % la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ? Je veux entendre essentiellement sur tout ce chapitre quelle est la finalité de cette démarche, parce que vous avez dit être pédagogue. Merci.

Mme la Maire : Merci. Il y avait Monsieur Hoerner et Madame Aouchiche.

M. Hoerner : Cette explication de vote vaut évidemment pour l'ensemble des dossiers qui sont évoqués ici globalement. Je dois préciser qu'il s'agit d'une appréciation personnelle qui n'engage pas le groupe LFI du Conseil municipal.

La première chose à noter, aussi bien en matière de fonctionnement que d'investissement, est que l'équipe municipale reste sur les engagements qui ont été pris lors du budget principal. On est bien sur la même ligne budgétaire : maintien des services publics, investissements indispensables afin d'assurer aux Bezonnais les plus modestes des services à la hauteur de leurs besoins. Même si le rattrapage nécessaire n'est pas encore atteint, de mon point de vue, le contrat majoritaire que j'ai rejoint il y a un peu plus d'un an est donc respecté sur ce point.

Concernant les dépenses, comme toutes les communes, Bezons a été frappée de plein fouet par une inflation considérable, qui est la conséquence de choix politiques du Gouvernement libéral actuel, refusant la moindre régulation et permettant aux plus riches de continuer l'accaparement indécent des richesses produites par les travailleurs du pays.

À cela s'ajoutent, comme cela a été dit, une destruction méthodique et programmée des services publics et le refus de prendre en compte la situation des communes les plus fragiles du fait de la population elle-même en grande difficulté. Des communes telles que Bezons sont ainsi soumises aux feux croisés du désengagement de l'État dans ses fonctions essentielles, dont celle de la sécurité, et du refus de ce même État de mettre en œuvre une péréquation qui permettrait *a minima* un partage des ressources entre les communes qui, comme Bezons, ont à cœur l'intérêt général et la protection des plus faibles et, d'autre part, les communes riches qui rejettent ces mêmes populations.

J'ajoute également que, de manière scandaleusement insidieuse, l'État a fait supporter aux communes l'augmentation nécessaire du point d'indice des fonctionnaires mettant encore plus en difficulté des communes comme la nôtre qui s'engagent sur le maintien et le développement des services publics.

Je rappelle ainsi à titre d'illustration que nous sommes la seule commune aux alentours à proposer un service d'ATSEM par classe dans l'ensemble des maternelles au moment où l'État met en difficulté nos écoles par des coupes budgétaires, notamment par la précarisation et l'appauvrissement des ressources, pourtant indispensables, en personnels AESH.

Les dernières annonces gouvernementales concernant les coupes budgétaires, la continuation des cadeaux fiscaux aux plus riches, les attaques contre les chômeurs, qui sont rendus responsables de leur situation, ne font qu'amplifier l'écart entre les plus pauvres qui s'appauvrissent et les riches qui continuent à s'enrichir.

Le choix fait par la majorité municipale dans le budget proposé ici est de maintenir contre vents et marées un niveau de service public exigeant et de préparer l'avenir par des investissements nécessaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des sports. Ce choix politique nous met face à une responsabilité, qui est celle de trouver les ressources indispensables.

Concernant les recettes donc, il apparaît tout d'abord clairement que les efforts continus de recherche de subventions participent à alimenter notre budget en ressources dignes de ce nom, ce que la précédente mandature avait largement sous-exploité.

Sur la fiscalité – c'est évidemment le point focal de ce budget 2024 –, la majorité municipale propose donc de hisser le niveau du taux de la taxe foncière de manière à couvrir le *gap* entre recettes et dépenses.

Je ne vais pas revenir sur les explications détaillées qui ont été données par Madame Beltaief. Je veux juste insister sur un point. La taxe foncière concerne environ 50 % des logements de notre commune, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que cela correspond strictement à 50 % des résidents bezonnais. Elle concerne donc les propriétaires de logements, qu'ils occupent ou non leur résidence. Je rappelle que les propriétaires d'entreprises sont également soumis à cette taxe foncière. Parmi les impôts et taxes dont la puissance publique dispose, la taxe foncière, du fait même de son assiette, ne peut donc pas être considérée comme l'impôt le moins distributeur – bien au contraire –, d'autant plus que des

dispositifs sont en place pour exonérer en tout ou partie de cette taxe les propriétaires les plus fragiles, notamment les retraités.

À titre de comparaison, l'augmentation du taux de TVA que nous prépare le ministre de l'Économie le plus mauvais de l'histoire récente de notre pays est pour le coup un véritable scandale dans la mesure où, d'une part, elle touchera tout le monde, du milliardaire au plus pauvre de ce pays, et d'autre part, elle ne servira qu'à financer des cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

Alors, oui, augmenter une taxe n'est pas forcément une mesure populaire, mais en responsabilité, entre réduire les services publics, déjà attaqués de toutes parts et qui, eux, sont vitaux pour nos concitoyens les plus précaires, entre renoncer à des investissements dont vont bénéficier nos jeunes et l'ensemble des Bezonnais qui ne peuvent se payer ni une école privée, ni une clinique à fric, bref entre renoncer au projet politique progressiste de la majorité municipale et une augmentation ciblée d'impôt, je fais mon choix en votant positivement sur ces propositions budgétaires. Merci.

Mme la Maire : Madame Aouchiche.

Mme Aouchiche : Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, je tiens à remercier Madame Beltaief pour sa présentation. Il y a des éléments qui ont déjà été dits. Il y a beaucoup d'éléments que Monsieur Hoerner vient d'apporter et que je partage, mais je tenais à préciser une petite chose en particulier.

Bezons, comme toutes les collectivités territoriales, subit de plein fouet des contraintes économiques fortes, un niveau d'inflation très important avec tout ce que cela peut engendrer, une hausse des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, une décision nationale d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires, chose que nous partageons tous ici et sur laquelle nous sommes tous d'accord, mais qui a généré une hausse des dépenses communales, une constante évolution du nombre d'habitants dans la Ville et donc du nombre d'enfants scolarisés, avec des aménagements coûteux, mais également nécessaires, et enfin la poursuite du désengagement de l'État avec comme seule ambition la destruction des services publics à disposition des habitants, souvent unique bouée pour les plus vulnérables.

Parallèlement à cela, les Bezonnais, comme les autres citoyens de France et même au-delà, subissent à titre individuel les mêmes mécanismes. Leur situation se trouve encore plus fragilisée et beaucoup d'entre eux n'arrivent plus à s'en sortir. Les alertes des associations caritatives, que nous soutenons toujours davantage, en sont les premiers témoins.

Consciente que la Ville doit trouver des recettes nouvelles pour pouvoir équilibrer ses dépenses, je ne peux néanmoins me résoudre à occulter les difficultés individuelles supplémentaires que la hausse de la taxe foncière induira pour une partie des propriétaires bezonnais. C'est donc dans ce contexte ambivalent que j'ai pris la décision de ne pas voter la hausse de la taxe foncière sur le dossier numéro 5. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Beyria, puis Monsieur Lesparre.

M. Beyria : Merci, Madame la Maire. Je vais être très bref. Je voulais juste prendre la parole, car cela n'a pas été évoqué dans les questions de l'opposition. Puisque Madame Beltaief l'a évoqué, je voulais rappeler un petit point. Nous avons ouvert une dizaine de classes chaque année depuis le début de notre mandature. Chaque année, dans la Ville, nous avons ouvert dix classes. Ce ne sont pas dix classes en quatre ans, mais dix classes par an. On ne peut donc pas dire que c'était anticipé ou ce que vous voulez.

Ensuite, j'ai une toute petite remarque. Puis, j'aurai terminé. Monsieur de l'opposition notamment, vous avez précisé en début de Conseil que l'opposition était toujours respectueuse de Madame la Maire. Je voulais juste indiquer que, pour moi, je pense que nous n'avons pas la même définition du mot « respect ». Merci.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Merci. Je vais être très court dans la mesure où mes collègues ont largement donné des

éléments sur lesquels je suis évidemment d'accord, en particulier la participation pendant plusieurs années, plusieurs mandats d'un grand nombre d'élus de l'opposition, de la majorité maintenant, qui ont en effet voté absolument tout ce qui a été proposé par l'équipe précédente.

Il y a un élément supplémentaire qui contredit fortement ce que vous dites quant à la très mauvaise gestion. C'est que nous avons eu quatre fois la visite de la Chambre régionale des comptes, dont une fois pour le mandat de Monsieur Leser et les trois autres en ce qui nous concerne. Il n'y a jamais eu une seule fois une remarque de la Chambre régionale des comptes. Jamais.

Ce sont tout de même des éléments qu'il faut porter à la connaissance des uns et des autres et qui amènent aussi à dire d'arrêter un peu le : « C'est la faute au passé. » Au bout d'un moment, cela vous discrédite et je ne pense pas que cela grandisse forcément le travail de l'équipe actuelle. C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

En ce qui concerne les impôts, soyons prudents. Je rappelle également que, sous les mandats précédents auxquels vous avez participé, il y a eu zéro augmentation d'impôt. Cela avait été voté et vous étiez d'accord pour que, lors de ce mandat, il n'y ait pas d'augmentation d'impôt. Vous l'avez également suggéré en ce qui vous concerne il n'y a pas très longtemps.

Mme la Maire : Merci. N'y a-t-il pas d'autres prises de parole ? Monsieur Gibert à nouveau.

M. Gibert : C'est juste pour demander une petite explication de vote. Je salue avec une grande sincérité le courage de Madame Aouchiche de ne pas voter cette augmentation d'impôt. Très sincèrement, bravo. Je l'apprécie et je pense que nombre de Bezonnais l'apprécieront. L'explication de vote que je souhaiterais lui demander est de savoir si elle va voter le budget, puisqu'il est construit sur cette augmentation d'impôt.

Mme la Maire : Merci. N'y a-t-il pas d'autres remarques ? Nous allons apporter des réponses et des remarques, d'abord des réponses techniques peut-être, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Je vais reprendre la question de Monsieur Faravel sur l'augmentation des dotations. C'est une augmentation qui a été annoncée par l'État. Elle est de 93 000 euros. Elle n'est donc pas surestimée.

Sur la taxe d'aménagement, pour répondre également, l'augmenter permet de financer les équipements publics, la voirie et son augmentation a un impact sur les marges des promoteurs, et non sur le prix payé par les acheteurs, puisque les promoteurs sont obligés de s'aligner sur les prix du marché pour réussir à vendre.

Ensuite, concernant l'autofinancement, je vais aussi vous répondre factuellement, comme je le fais depuis le début. La capacité d'autofinancement est cadrée par le Code général des collectivités territoriales. D'ailleurs, je vais vous lire l'article L. 1612-4. Ainsi, nous serons tous d'accord sur cet article qui vient du Code général des collectivités territoriales. Nous n'inventons donc rien :

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

J'espère que c'est clair pour tout le monde. La capacité d'autofinancement doit donc être positive pour pouvoir rembourser le capital de la dette. Oui, emprunter pour investir est bien, mais encore une fois, je vais vous démontrer que ce n'est pas ce qui a été fait.

Comme expliqué – mais ce n'est pas grave et je vais le refaire –, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait une dette à hauteur de 43 millions d'euros, ce qui représentait 1 454 euros par habitant là où les villes de notre strate étaient à 1 011 euros par habitant. Nous avons donc une dette à plus de 44 % par rapport aux villes de la moyenne de la strate.

Ensuite, sur les investissements, bien sûr, c'est bien d'emprunter pour investir, mais entre 2000 et 2020, c'étaient 213 euros par habitant là où la moyenne était à 314 euros pour les communes de notre strate, soit 47 % de plus. Si on calcule sur vingt ans, en termes d'équipements, Bezons représente 124 millions d'euros de dépenses d'équipement là où la moyenne des villes de notre strate était à 183 millions d'euros, ce qui fait un écart de 58,5 millions d'euros.

Ensuite, je vais répondre sur le dossier 5, sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle concerne principalement les locations de courte durée.

Puis, Monsieur Faravel avait une question, mais je n'ai pas très bien compris de quelle ligne vous parlez. Vous l'avez peut-être mal expliqué. En tout cas, je n'ai pas compris sur les EPCI.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : Vous pouvez patienter pour qu'on vous réponde poliment, s'il vous plaît. Merci. Ne vous inquiétez pas. Nous allons vous répondre, mais vous pouvez attendre. C'est très bien, mais je ne vous ai pas donné la parole. Vous attendez donc.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : Oui. Très bien. Elle va vous répondre. Je vais vous donner la parole. Vous attendez juste votre temps. Elle a compris. Elle va donc vous donner la réponse.

Mme Beltaief : C'est une dotation qui a été versée par l'agglomération de façon exceptionnelle pour faire face aux différentes émeutes qui sont intervenues en juin 2023.

Mme la Maire : Merci. Vous avez posé une question. On vous a répondu. C'est la réponse technique.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : On va vous la donner. Il faut juste la demander gentiment, Monsieur Faravel. Non. Vous gesticulez. Vous ne demandez pas poliment les choses. Je voudrais donc que vous respectiez un peu la séance et les élus. Madame, est-ce que vous pourriez lui donner le micro ?

M. Faravel : Excusez-moi. Je reprends. On parle de la ligne 741124, qui est une dotation de l'État, qui ne peut donc pas être versée par l'agglomération. C'est une dotation de l'État qui va aux intercommunalités. Ce n'est pas l'agglomération qui verse à la commune. C'est l'État qui verse aux intercommunalités. Je parle bien de la ligne 741124.

Au passage, excusez-moi, mais je le redis. Vous avez surestimé la DGF dans le document budgétaire, puisque vous indiquez qu'elle serait de 2 375 067 euros alors que la notification de l'État est bien de 2 362 721 euros. Par contre, vous aviez sous-estimé, ce qui est effectivement plus prudent, la DSU en la portant à 1 997 954 euros. Ce qui a été notifié est un peu plus de 2,1 millions d'euros. Je maintiens donc ce que j'ai dit tout à l'heure sur le fait que vous aviez surestimé la DGF, ce qui est en général assez rare à ce niveau de débat budgétaire.

Mme la Maire : Vous avez fait votre remarque. Merci. Je vais quand même répondre sur un certain nombre d'affirmations qui ne reflètent pas la réalité.

Tout d'abord, je suis surprise des interventions de qualité extrêmement médiocre. Elles sont en tout cas de mon point de vue médiocres et je vais expliquer pourquoi. Pendant longtemps, vous vous êtes plaints de ne pas être associés aux commissions. Aucun élu n'est venu ces derniers temps aux commissions. Non. C'est la vérité. Nous avons même fait l'effort de faire les commissions par visio. À part Monsieur Hoerner, Monsieur Rebagliato et les élus de la majorité qui étaient, soit présents physiquement, soit connectés, aucun élu de l'opposition n'est venu.

Pendant très longtemps, vous vous êtes plaints du fait qu'on ne vous donnait pas d'éléments techniques suffisamment à l'avance. La mise en place de la M57 exige aujourd'hui, comme l'a rappelé Madame Beltaief, que vous ayez vos documents douze jours avant. Je m'attendais à ce qu'il y ait un vrai travail fait par les élus d'opposition et minoritaires, comme c'est d'ailleurs prévu dans le

fonctionnement d'un Conseil municipal, et que vous fassiez des propositions.

Que ce soit dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, comme la fois dernière, ou dans le cadre d'un budget, tout cela fait l'objet d'un débat, mais le débat n'est pas juste de gesticuler et donner des affirmations de politique politicienne. Sur un budget aussi structurant comme le budget, c'est faire des propositions. Nous vous avons donné factuellement des éléments. Vous nous répondez par de la politique politicienne. Vous ne nous donnez aucun élément factuel.

Qu'est-ce que vous faites en matière de gestion des coûts de fonctionnement de la Ville lorsqu'on vous dit, chiffres à la clé, qu'ils sont beaucoup trop importants par rapport à des villes de la même taille aujourd'hui ? Que faites-vous et quelle est votre stratégie sur la gestion de la dette lorsqu'on vous dit qu'elle est beaucoup trop importante ?

Vous faites des contre-propositions. C'est votre rôle. Vous êtes censés proposer... Il est d'ailleurs arrivé dans certaines collectivités... Je vous demande d'être respectueux des prises de parole. Je ne vous ai pas interrompu. Je vous remercie de ne pas m'interrompre.

Ce que vous affirmez est totalement faux, puisque dans certaines villes, lorsque des élus ne sont pas d'accord sur l'organisation, il est parfois arrivé que le maire présente un budget qui ne soit pas le budget proposé par le maire ou par la majorité, mais un autre projet retravaillé par des élus, à la fois de l'opposition et de la majorité, pour proposer des amendements. Vous pouvez même proposer des amendements jusqu'à la dernière minute. Vous n'êtes pas venus avec des propositions. Vous ne nous dites pas ce qu'il aurait fallu pour faire mieux que ce que nous vous proposons. Non. Vous êtes restés sur de la spéculation politicienne.

J'ai même entendu pire, puisque Monsieur Gibert ose nous dire que tel équipement public utile aujourd'hui aux Bezonnais n'est peut-être pas nécessaire. Une école n'est pas nécessaire aujourd'hui alors que, comme l'a rappelé Monsieur Beyria et comme nous le rappelons depuis le début du mandat, nous sommes tout de même quasiment sur dix classes ouvertes à chaque rentrée scolaire et nous manquons de locaux.

Dans certaines écoles, notamment PVC, nous devrions être à la prochaine rentrée scolaire à cinq modulaires. Je ne suis pas sûre que ce soit un service public de qualité lorsqu'on met des enfants dans cinq modulaires, qui sont placés dans une cour dans laquelle les enfants ont moins d'espace pour jouer. Ce n'est pas uniquement pour jouer. C'est aussi pour éviter tout ce qui est violence, blessures, etc., dans un espace contraint. Preuve en est donc qu'il y a un besoin d'équipements publics.

On remet en cause la halle sportive et on dit qu'on se fait plaisir alors que c'est une halle sportive qui est liée à la création du troisième collège, souhaité à la fois par le département et la ville de Bezons. Ce n'est pas juste un caprice. Tout cela est étayé par des études fiabilisées par la Ville, mais aussi par une autre collectivité territoriale qui s'appelle : « le département du Val-d'Oise ».

Ils ont montré que l'ensemble de nos collèges est aujourd'hui victime d'un taux de remplissage beaucoup trop important, au-delà de 120 %, et qu'il est utile aujourd'hui, pour accompagner la dynamique de la ville de Bezons et pour absorber ces collèges surchargés et donc ces classes surchargées, de construire un troisième collège. Qui dit : « troisième collège » dit qu'il y a forcément besoin aussi de tous les équipements annexes, comme les équipements sportifs.

La construction du collège est de la responsabilité du département. C'est donc lui qui finance. Les équipements sportifs et les écoles primaires et élémentaires sont de la responsabilité de la Ville. C'est donc la Ville qui les finance.

Sur le CMS, nous sommes aujourd'hui un désert médical. Nous connaissons les difficultés et les motivations pour recruter des médecins. On sait bien que lorsque l'on a un équipement aussi mal agencé, aussi vieillot, dans lequel il y a différentes problématiques... Ce ne serait parfois même pas loin de l'insalubrité si on laissait les choses en l'état, mais nous les avons bien travaillées et nous avons rattrapé les choses. Néanmoins, on ne peut pas aujourd'hui se satisfaire d'un CMS qui est resté dans les années 1950 ou 1960 quand on est en 2024. On a besoin, dans une ville comme Bezons, avec une population comme la nôtre, d'apporter un service public de santé de qualité. Je ne crois donc pas que l'on puisse dire qu'investir aujourd'hui dans un Centre municipal de santé soit un caprice.

De même, nous avons aujourd'hui une population qui est en attente forte de espaces d'agrément. Je ne crois pas que rénover nos squares et nos parcs, les agrandir, etc., soit un caprice. Non. Ce sont aujourd'hui des services publics utiles dans une ville très dense. Vous avez fait en sorte qu'elle soit aussi dense. Nous nous sommes largement exprimés par le passé sur cette question de la densité de la Ville. C'est une densité et une croissance qui ont été très mal pilotées, mal agencées, mal organisées et mal menées.

Je vais revenir sur les interventions individuelles des uns et des autres, Madame Noël d'abord : « Quatre ans pour se rendre compte de cela ». Non. Madame Noël, depuis le début du mandat, nous n'arrêtons pas de dire toutes les difficultés qui n'ont pas été anticipées, que nous avons à gérer et que nous gérons très bien. Je félicite mon équipe, ainsi que l'administration qui nous accompagne pour le travail mené.

Lorsqu'on est impacté aussi fortement par la crise malgré tous les efforts de gestion et vu le passif que Madame Beltaief nous a présenté grâce aux études menées, et par les services, et par les cabinets qui nous accompagnent, il va de soi que la situation est aujourd'hui plus complexe, puisqu'elle est doublée d'un certain nombre de crises et qu'il faut prendre ses responsabilités.

Donc, non, Madame Noël, nous n'avons pas mis quatre ans pour nous rendre compte. Il faut juste être un peu attentif lors des Conseils municipaux à ce que nous disons. Je sais que cela ne vous intéresse pas beaucoup. Pour autant, nous essayons de faire beaucoup d'efforts là-dessus.

Monsieur Gibert, vous dites qu'on noie le poisson. Je ne vois pas pourquoi vous dites cela. Au contraire, nous avons pris le temps de tout expliquer de façon factuelle. C'est vous qui noyez le poisson pour expliquer que nous aurions peut-être une position lâche. J'aurais aimé que vous nous répondiez sur la gestion de la dette. Madame Beltaief a donné des éléments précis. Vous auriez pu nous apporter des réponses sur la gestion de la masse salariale, qui n'a jamais été pilotée et qui impacte les coûts de fonctionnement.

Vous auriez pu nous faire une intervention un peu plus raisonnable sur la question de l'endettement. Vous nous dites qu'il est normal de s'endetter. Un foyer peut s'endetter pour acheter une maison. Oui, mais Monsieur Gibert, quand vous allez voir la banque pour lui demander un emprunt, elle vous dit que votre emprunt est limité. Vous devez avoir un reste à vivre à la hauteur du coût réel de la vie. En cas de surendettement, vous finissez devant les tribunaux qui vont vous juger solvable ou insolvable. Donc, l'endettement, oui. Le surendettement, non. Monsieur Gibert, ce n'est pas à la hauteur d'un ancien adjoint qui a été en responsabilité pendant aussi longtemps.

Vous dites que la « cavalerie budgétaire » est un gros mot. Oui, nous assumons ce terme et nous faisons la démonstration par A + B qu'il y a eu de la cavalerie budgétaire. Qu'est-ce que la cavalerie budgétaire ? C'est quand vous êtes dans le surendettement et que vous empruntez pour rembourser votre dette parce que vous ne faites pas d'efforts de gestion. Au lieu de faire des efforts de gestion pour rembourser ce que vous devez au titre de la dette chaque année, vous empruntez pour rembourser la dette précédente.

Ce qui est catastrophique et dramatique dans notre Ville est que cet endettement n'a pas servi justement à financer des équipements publics utiles aux Bezonnais. Il n'a pas servi pour financer du service public utile aux Bezonnais. Cela a financé de la dette et cela a enrichi les banques, avec des taux d'intérêt qui ont augmenté ces derniers temps.

Sur la taxe d'aménagement, je regrette que Monsieur Gibert, ancien agent à l'urbanisme, agent immobilier par ailleurs, défende peut-être davantage ses clients que les Bezonnais. Vous étiez bien placé pour faire une proposition pour améliorer, augmenter progressivement peut-être cette taxe d'aménagement.

J'aurais pu accepter l'argument consistant à dire qu'en 2008, la ville de Bezons n'était peut-être pas encore très attractive pour lancer des constructions, mais à partir de 2012 quand le tramway est arrivé, à partir de 2014 lorsqu'on s'est lancé sur des ZAC, des constructions à tout-va, près de 5 000 logements, on s'est peut-être rendu compte à un moment donné que la ville était devenue attractive. Il n'y avait pas de problème d'attractivité. On aurait pu réadapter cette taxe d'aménagement,

d'autant que cette dernière sert à financer le service public et à accompagner la ville. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Madame Beltaief vous a bien expliqué qu'un promoteur est obligé de faire avec les prix du marché. Vous le savez bien, puisque vous êtes de métier dans le domaine de l'immobilier. En revanche, cela « tapait » davantage sur la marge des promoteurs. Oui, c'est donc un scandale quand on a perdu 15 millions d'euros, qui auraient pu financer nos services publics, une école à 10 millions d'euros, une halle sportive à 10 millions d'euros, etc. Oui, Monsieur Gibert, c'est un vrai scandale. Vous devriez en avoir honte, puisque vous avez été en responsabilité directe dans ce domaine et vous ne l'avez pas fait.

Vous nous avez reproché notre participation à la majorité. Vous avez même donné des noms : Madame Noël, Monsieur Philippe Noël en salle, Monsieur Gibert, les anciens du mandat de 2008-2014, les anciens de 2014-2020, Jean-Marc Renault, Nadia Aouchiche, Kevin Cuvillier. En fait, vous nous présentez comme si nous avions été silencieux pendant ce temps.

(Intervention hors micro.)

Non, pas du tout. Reprenez les comptes rendus. Je peux vous les envoyer. Je vais les redemander. Ils sont dans les archives de la municipalité. Je vous remercie de ne pas m'interrompre. J'ai respecté vos prises de parole. Respectez les miennes. Le respect est mutuel.

Il suffit donc de reprendre les comptes rendus des Conseils municipaux. La mairie les a archivés. Nous pouvons donc vous les envoyer. Vous verrez que nous sommes intervenus systématiquement sur les budgets pour alerter l'ancien maire, qui avait la responsabilité de l'ordre du jour du Conseil municipal, pour lui dire : « Attention, là, à mon avis, il y a un risque de cavalerie budgétaire. » Nous l'avons signalé.

Monsieur Cuvillier, qui était en charge de l'éducation, lui a dit : « Attention, quand vous faites une ZAC Cœur de ville avec presque 2 000 logements et que vous expliquez à tous ces futurs habitants que leur école de secteur est l'école Angela Davis, celle-ci était déjà, dès 2017-2018, à 90 % de taux d'occupation. Elle sera, à la livraison en 2020-2021 du Cœur de ville, à plus de 100 % d'occupation. Vous ne pourrez pas accueillir ces élèves. Vous allez avoir un problème. » Lancer une étude sur les effectifs scolaires, etc., n'a pas été fait. Cela a été fait au cours des deux ou trois derniers mois du mandat. Ce n'est pas responsable.

Lorsqu'on parle de l'agglomération, Monsieur Faravel, je vous l'accorde. Vous n'étiez pas élu, mais vous étiez déjà présent dans notre Ville depuis 2012, puisque vous n'êtes pas Bezonnais à la base. Vous êtes arrivé en 2012 après les législatives par copinage politique, mais ce n'est pas grave.

M. Faravel : C'est délirant.

Mme la Maire : Non, ce n'est pas délirant. J'ai sous les yeux un communiqué de presse fait le 25 janvier 2019 concernant le choix de l'agglomération, sur lequel nous étions profondément en désaccord avec Dominique Lesparre. Je rappelle que seul le maire a la main sur l'ordre du jour. Cela veut dire que vous pouvez être adjoint, mais vous n'avez pas la main sur l'ordre du jour. Vous pouvez le réclamer, insister, faire grève, etc. Vous n'avez pas la main.

À l'époque, nous avons eu des réunions qui ont duré très longtemps, mais il a refusé de mettre à l'ordre du jour la mise en place du choix du Conseil municipal pour intégrer, soit le Grand Paris, soit l'agglomération des Yvelines.

La conséquence de cela – puisque nous n'étions pas muets – est que nous avons fait une conférence de presse en date du 25 janvier 2019 et un communiqué de presse, qui a été signé par Madame Menhaouara, l'ensemble des élus socialistes qui étaient avec elle, le groupe communiste à l'époque, dont Madame Noël, Philippe Noël et Mohand Ghilas, et le groupe des centristes avec Monsieur Rebagliato et l'élu qui l'accompagnait. J'ai même une photo ici avec Monsieur Rebagliato, Madame Menhaouara et Monsieur Philippe Noël. À l'époque, cela ne les dérangeait d'ailleurs pas de signer et faire des communiqués de presse pour expliquer à quel point on n'était pas d'accord et en profond désaccord sur la gestion municipale et les chemins qui étaient pris à l'époque.

Nous faire passer pour des personnes soumises, intéressées par une quelconque machine, qui n'auraient pas fait leur travail, qui étaient totalement silencieuses et qui n'auraient à aucun moment alerté le maire en responsabilité à l'époque, par respect aussi, au sein de la majorité à laquelle nous appartenions... Nous l'avons alerté pour lui dire : « Attention, mauvais choix que d'aller dans l'agglomération des Yvelines. Attention, trop d'endettement. La gestion budgétaire n'est pas bonne. Attention, la taxe d'aménagement, les constructions d'équipements publics ne suivent pas. »

Puisque nous étions tellement complices de la gestion du passé, dans ce cas, pourquoi ne sommes-nous pas restés dans cette majorité ? Pourquoi n'avons-nous pas fait de liste commune ? Pourquoi avons-nous fait un projet alternatif ? Nous avons fait un projet alternatif dans lequel nous avons repris justement cette gestion. Nous avons pris en main nos responsabilités pour justement retravailler sur cette gestion.

Sur la question de la sécurité, oui, nous avons repris sérieusement ce dossier. On n'a pas réussi à avancer dessus. Je rappelle là aussi sur la création de la police municipale que c'est moi qui suis sortie avec un communiqué de presse, que vous allez retrouver dans les archives du *Parisien*, pour réclamer la création de la police municipale, qui a été créée dans la douleur à la fin du mandat, la veille d'une élection par objectifs électoralistes. En réalité, jamais rien n'a pu se faire.

Moi, Nessrine Menhaouara, Maire de Bezons, j'ai mis en place une police municipale. Nous avons d'ailleurs tout à l'heure une délibération pour la création d'un nouveau service au sein de la police municipale. Nous recrutons un maître-chien et nous mettons en place une équipe cynophile.

Moi, Nessrine Menhaouara, avec mon équipe, nous avons pris nos responsabilités pour contenir cette dette, voire l'abaisser. Madame Beltaief vous a donné des ratios. Elle explique que, malgré le fort niveau d'investissement, nous parvenons à la fois à contenir cette dette, puisqu'elle diminue et l'objectif à terme est de la baisser. Pourquoi la baisser ? Ce n'est pas parce que c'est mauvais de s'endetter. C'est juste pour ne pas être en surendettement et obérer des possibilités d'investissement et d'amélioration de la qualité de vie des Bezonnais. Il y a d'autres sujets, que nous n'avons pas traités, par exemple la voirie, la propreté, etc., sur lesquels nous avons aussi l'ambition de répondre aux besoins.

Moi, Nessrine Menhaouara, avec mon équipe et mon agent en ressources humaines, nous avons travaillé pour faire en sorte d'accompagner le maintien du service public, d'accompagner la croissance de la population qui impacte et qui augmente le besoin en services publics. Nous l'avons accompagnée, puisque lorsque vous créez une classe de maternelle, vous ajoutez à la fois une ATSEM, mais aussi des animateurs, du ménage, du service, etc. C'est de la masse salariale qui augmente. Pour autant, nous avons réussi à contenir cette masse salariale.

Ce que je veux dire par là est que c'était tout à fait possible sans obérer les possibilités de la Ville, ni la qualité du service public, ni un service public tout court. Il n'était pas question pour nous de supprimer des services publics. Il n'était pas question pour nous non plus de maintenir une ville sous-équipée. Tout notre investissement aujourd'hui est donc d'accompagner l'équipement.

Nous avons aussi pris des mesures, puisque moi, Nessrine Menhaouara, j'ai augmenté cette taxe d'aménagement. Nous l'avons augmentée au départ en test à 15 %. Ce sont 15 millions d'euros de manque à gagner entre 2014 et 2020. Puis, nous l'avons augmentée dans un deuxième temps à 20 %.

La première fois, lorsque nous vous avons présenté le projet à 15 %, vous avez dit : « Attention, si vous l'augmentez trop, il va y avoir une baisse forte des constructions. » C'est totalement faux, puisqu'aujourd'hui, avec beaucoup moins de constructions, on arrive à faire entrer beaucoup plus de fiscalité liée à la taxe d'aménagement sur la Ville et cela nous aide à cofinancer nos services publics. Est-ce que ce seront pour autant les futurs bezonnais qui le paieront ? Non, c'est faux, puisque les prix n'ont pas forcément évolué et cela reste les prix du marché.

Encore une fois, quand je vous dis que vos interventions sont médiocres, c'est que vous ne faites pas la démonstration. Vous nous expliquez qu'on paie nos choix politiques, mais nos choix politiques sont la création de services publics pour les Bezonnais. Dites-nous quels auraient été vos choix politiques. Qu'auriez-vous fait à notre place ? Quel service public auriez-vous supprimé ? Nous avons compris

que vous ne feriez pas d'écoles. Les Bezonnais seront contents. Nous avons aussi compris qu'il n'y aurait certainement pas le Centre municipal de santé et encore moins la halle sportive.

Tout à l'heure, vous allez expliquer aux associations auxquelles vous souhaitez donner plus d'argent – parce que vous n'en avez jamais assez avec l'argent des autres – comment vous allez gérer les créneaux, puisqu'aujourd'hui, on n'arrive pas à répondre à toutes les demandes de financement.

Je finis sur une question, car je ne veux pas oublier une seule question, Monsieur Faravel. Vous dites qu'on a découvert les problèmes de Jean Moulin. Je vous invite à regarder les présentations, les photos et les vidéos qui ont été faites par le service. Puisque vous les avez vues, vous n'allez pas nous expliquer que les gros pylônes en fer ont pu prendre la rue juste pendant les trois premières années du mandat et que ce serait de notre responsabilité. Ça, c'est de la gestion.

Qu'avons-nous fait ? Cela a été découvert par le service après un diagnostic qui a été fait par nos services et après un certain nombre de nettoyages qui ont été faits par nos services. Je remercie notre service, la Direction des bâtiments et la Direction des services techniques d'avoir pris cela à bras-le-corps. Nous gérons les catastrophes telles qu'elles arrivent. Nous mettons aujourd'hui en rénovation l'ensemble de nos équipements. Nous avons donc aujourd'hui effectivement un besoin de financement pour accompagner cela sans obérer les capacités de la Ville pour l'avenir, ni la mettre en difficulté.

Comme l'a dit Madame Beltaief, nous n'avons pas l'intention demain, lorsque nous ferons le bilan, de faire un bilan catastrophique pour la Ville et qui mettrait en difficulté l'équipe qui sera en responsabilité en 2026. Peu importe laquelle ce sera. Si c'est notre équipe, nous aurons avancé sur le travail. Si c'est une autre, au moins, nous leur laisserons une ville propre et « nickel chrome ».

Je fais confiance à l'intelligence des Bezonnais pour comprendre la situation réelle aujourd'hui. Ils ne seront pas dupes, ni de vos moqueries, ni de vos injures, ni de votre manque de respect à mon égard. Vous avez cherché à chaque fois à personnaliser en direction de ma personne. Il s'agit aujourd'hui d'un projet présenté par l'ensemble d'une équipe, équipe qui est aujourd'hui responsable et digne, même dans l'adversité. Je vous remercie.

Nous passons au vote. J'avais dit que la Maire parlait en dernier. J'ai déjà expliqué la règle. Je vous ai fait la réponse que je vous ai faite. Nous passons au vote. C'est un vote technique. Il va donc falloir que je fasse délibération par délibération.

Dossier n° 3 - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 - Affectation provisoire du résultat de fonctionnement

Sur le dossier 3, reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023, affectation provisoire du résultat de fonctionnement, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Monsieur Gibert, Madame Noël, Monsieur Lesparre votent contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. LESPARRE, M. GIBERT, M. FAREVEL, Mme NOEL, M. LOLO

AUTORISE la reprise anticipée des résultats 2023, avant l'approbation du Compte Administratif, dès le Budget Primitif 2024 qui s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 2 741 742,78 euros (excédent).
- Résultat d'investissement : - 4 030 029,89 euros (besoin de financement).
- Recettes restant à réaliser en investissement : 6 864 254,01 euros.

➤ Dépenses restant à réaliser en investissement :

5 062 100,85 euros.

DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2024 l'excédent de fonctionnement 2023 du budget Ville de la manière suivante :

- Section d'investissement : 2 197 971,93 € au compte de recettes 1068.
- Section de fonctionnement : 543 770,85 € au compte de recettes 002.

DIT que le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2023 sera inscrit au Budget Primitif 2024 au compte de dépenses 001 pour un montant de 4 030 029,89 €.

DIT que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

Dossier n° 4 - Reprise anticipée du résultat du budget restauration exercice 2023 dans le budget de la ville et affectation provisoire du résultat de fonctionnement

Sur le dossier 4, reprise anticipée du résultat du budget restauration, exercice 2023, dans le budget de la Ville et affectation provisoire du résultat de fonctionnement, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Madame Noël, Monsieur Gibert, Monsieur Faravel, Monsieur Lesparre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. LESPARRE, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO

AUTORISE la reprise anticipée des résultats 2023 du budget restauration dans le budget de la ville, avant l'approbation du Compte Administratif, dès le Budget Primitif 2024 qui s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 650 005,33 euros (excédent).

DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2024 de la ville l'excédent de fonctionnement 2023 du budget de la restauration de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 650 005,33 € au compte de recettes 002.

DIT que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

Dossier n° 5 - Fiscalité directe locale - Vote des taux applicables en 2024

Sur le dossier 5, fiscalité directe locale, vote des taux applicables en 2024, qui s'abstient ? Madame Aouchiche. Qui vote contre ? Monsieur Lesparre, Monsieur Faravel, Monsieur Gibert, Madame Noël. Qui vote pour ? Vote à une large majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. LESPARRE, M. GIBERT, M. FAREVEL, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstention : 1

Mme AOUCHICHE

FIXE ainsi qu'il suit les taux des trois taxes locales :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 43,80%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 86,37%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 20,84%

FIXE à 60% la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Dossier n° 6 - Budget primitif 2024

Sur le Budget primitif 2024, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Lesparre, Monsieur Faravel, Monsieur Gibert, Madame Noël. Qui vote pour ? Vote à une très large majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. LESPARRE, M. GIBERT, M. FAREVEL, Mme NOEL, M. LOLO

ADOPTE le budget primitif de la commune dont les crédits sont établis par chapitre et nature, arrêtés comme suit :

- Section de fonctionnement : 62 811 703,96 €
- Section d'investissement : 42 324 222,83 €
- soit toutes sections confondues 105 135 926,79 €

ADOPTE les pièces annexes du budget.

FIXE le montant maximum des emprunts nouveaux à 0 €.

Dossier n° 10 - Autorisations de programme et de crédit de paiement

Il reste le dossier 10, autorisations de programme et de crédit de paiement, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Lesparre, Monsieur Faravel, Monsieur Gibert, Madame Noël. Qui vote pour ? Vote à une très large majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,**A la majorité des votes exprimés****Nombre de voix contre : 5****M. LESPARRE, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO****APPROUVE** les modifications d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement comme suit :

Modification des AP existantes

Intitulé	CP jusqu'en 2023	CP2024	CP2025	CP2026	Total Autorisation programme
AP 6 – Reconstruction du gymnase Coubertin	7 936 041,28 €	15 000,00 €			7 951 041,2
AP 9 - Plan Vélo	214 968,32 €	399 422,21 €	100 000,00 €		714 390,5
AP 11 - Révision PLU	70 000,00 €	100 800,00 €	19 200,00 €		190 000,0
AP 14 – Restructuration et extension PVC	0,00 €	4 440 000,00 €	4 440 000,00 €	2 220 000,00 €	11 100 000,0

Création d'AP nouvelles

Intitulé	CP 2024	CP2025	CP2026	CP2027	Total Autorisation programme
AP 15 - Création de la halle sportive attenante au 3ième collège	1 000 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €		8 500 000,0
AP 16 - Création du groupe scolaire rue Albert 1 ^{er}	475 000,00 €	2 135 000,00 €	2 070 200,00 €	2 741 000,00 €	7 421 200,0
AP 17 - Création du nouveau CMS	638 000,00 €	1 955 000,00 €	2 635 000,00 €		5 228 000,0

AUTORISE les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

En tout cas, je félicite nos élus d'opposition d'assumer pleinement aujourd'hui, que ce soit par leur parole ou par leur vote, le fait qu'ils soient contre la création des différents équipements publics dans la Ville : gymnases, écoles, extensions, Centre municipal de santé, etc.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Vous ne nous dites pas comment. Non. Faites le vôtre. On vous demande justement de faire le vôtre.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Certainement pas. On préfère garder la nôtre. J'ai une information que je n'avais pas. Madame Beltaief me dit qu'en 2015, la Cour des comptes pointait bien les dysfonctionnements sur les comptes de la Ville. Pour moi, ce n'est pas une surprise, mais je vais regarder ces histoires de rapport. Nous regarderons cela. En tout cas, si vous reprenez le rapport de 2015... Nous le regarderons dans le détail. Il serait intéressant de le pointer. Sur les années 1990, c'est pareil. Ce serait vraiment inutile de parler du rapport de l'Ancols sur AB-Habitat. C'est autre chose. La presse en parle.

M. Faravel : *(Intervention hors micro.)*

Mme la Maire : On ne vous a pas entendu beaucoup parler dessus.

M. Faravel : *(Intervention hors micro.)*

Mme la Maire : Pour le coup, ce n'est pas moi. Si vous prenez toute la période, ce n'est pas moi. Pour le coup, c'est un gros mensonge, parce que c'est sur la gestion avant qu'on siège. Heureusement, nous avons pris les choses en main, douloureusement et difficilement. Non, Monsieur Faravel. C'est un gros mensonge.

Dossier n° 7 - Attribution de subventions aux associations - Exercice 2024

Mme la Maire : Nous allons faire la présentation. Comme l'a rappelé Monsieur Faravel, il y a effectivement des élus qui sont concernés, Monsieur El Akoui et Monsieur Rezzag, du fait de leur présence dans les organes dirigeants des associations. Cela vaut uniquement pour le dossier 7. Pour le dossier 8, ils ne sont pas concernés. En revanche, sur le dossier 9, seul Monsieur Rezzag est concerné. Monsieur El Akoui n'est pas concerné. Il pourra donc revenir.

Nous présentons donc le dossier 7. Après, Monsieur Cuvillier fera la présentation du dossier 8, Monsieur Beyria du dossier 9. Ensuite, nous ferons le débat. Puis, nous voterons délibération par délibération. Merci.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Conformément au CGCT, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget. La commune souhaite approuver par une délibération dissociée du budget l'ensemble des subventions ne faisant pas l'objet d'une délibération dédiée.

Il convient de rappeler que l'octroi de subventions est conditionné au respect du cadre légal et réglementaire impliquant pour certaines associations la conclusion de convention d'objectifs et de moyens faisant l'objet de délibération distincte. L'octroi du versement des subventions est également conditionné à la souscription du contrat d'engagement républicain. Le fait de ne pas respecter les principes inscrits dans ce contrat peut justifier une procédure de reversement de la subvention.

Ainsi, sont tenues de souscrire un contrat d'engagement républicain les associations et fondations sollicitant une subvention publique, les associations qui sollicitent un agrément de l'État, les structures qui sollicitent un agrément de service civique ou de volontariat associatif. Ne sont toutefois pas tenues de souscrire un contrat d'engagement républicain les associations et fondations reconnues d'utilité publique et les associations agréées par l'État ou les établissements publics.

Sur les subventions concernées, il peut s'agir de toute subvention, de fonctionnement ou d'investissement, sous la forme d'une somme d'argent, mais aussi en nature par la mise à disposition de personnels, de biens mobiliers ou immobiliers.

Enfin, il est rappelé que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de financement, et ce, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Cuvillier pour le dossier 8. Après, Monsieur Beyria pour le dossier 9.

Dossier n° 8 - Convention annuelle d'objectifs et de financement avec le Comité des OEuvres Sociales (COS) pour l'année 2024

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Pour le dossier 8, les textes en vigueur imposent de passer une convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque celles-ci bénéficient de subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros.

C'est le cas du COS, du Comité des œuvres sociales du personnel communal, qui a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre les membres du personnel communal, de pratiquer l'entraide, d'organiser des activités sportives et culturelles favorisant notamment les échanges et le travail transversal et collaboratif entre les services.

C'est pourquoi la Ville propose de verser une subvention d'un montant de 119 180 euros au Comité des œuvres sociales. Je tiens à remercier l'ensemble des agents mobilisés à titre bénévole pour mettre en place ces actions importantes pour le personnel municipal.

Dossier n° 9 - Convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'USOB pour l'année 2024

Mme la Maire : Merci. Monsieur Beyria sur l'USOB. Monsieur Rezzag sort.

M. Beyria : Merci, Madame la Maire. Comme pour le COS, les textes obligent à passer une convention pour les associations bénéficiaires d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros. C'est également le cas pour l'Union sportive omnisports de Bezons, l'USOB.

L'USOB représente pour l'année 2023 2 750 adhésions auprès de l'ensemble des 17 sections pour des activités sportives aussi diverses que l'aïkido, l'athlétisme, le basketball, le canoë-kayak, le twirling et le triathlon, par exemple.

Cette convention définit notamment pour l'année 2024 les obligations respectives de l'USOB et de la Ville. À titre d'exemple, l'association a pour obligation de faciliter l'accès aux Bezonnaises et Bezonnais à la pratique des activités physiques et sportives. Il s'agit en particulier de favoriser l'accueil des enfants et des jeunes de moins de 25 ans. Il est également acté que l'association doit prendre part aux animations ou organisations de manifestations importantes en partenariat avec la ville de Bezons, comme la course Rives & Run. Du côté de la Ville, toujours pour donner un exemple, la convention acte le fait que c'est la Ville qui prend en charge les frais d'entretien des installations sportives.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à autoriser le versement d'une subvention à l'USOB d'un montant de 275 000 euros, approuver la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2024 annexée ayant pour objet de soutenir par une subvention de 275 000 euros l'action de l'USOB, qui vise, comme je le disais, à faciliter l'accès aux Bezonnais à la pratique du sport, autoriser Madame la Maire à signer la convention de subventionnement, ainsi que tous les actes et documents ou avenants y afférents, autoriser Madame la Maire à signer le contrat d'engagement républicain avec l'USOB, et ce, en application des dispositions de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Mme la Maire : Merci beaucoup. Nous avons des questions. Monsieur Faravel, puis Madame Noël.

M. Faravel : Merci pour cette présentation. Avant de faire une remarque plus large, je voudrais faire remarquer que, dans le document budgétaire, dans le projet de budget que la majorité municipale a voté tout à l'heure, il est inscrit pour le COS 120 000 euros, mais dans la convention et dans le tableau des subventions, il est question de 119 180 euros. Je voudrais donc savoir quel est le bon chiffre.

Je continue sur le COS. L'année dernière, en 2023, vous aviez baissé de 10 300 euros la subvention au COS. Je vous l'avais fait remarquer. Vous m'aviez dit que je racontais n'importe quoi. J'ai bien regardé encore une fois cette année. L'année dernière, vous aviez baissé la subvention au COS de 10 300 euros. Cette année, vous proposez 120 000 euros ou 119 180 euros. Je ne sais pas. C'est à peu près la même somme que l'année dernière.

Je vais parler uniquement des plus grosses sommes, car ce sont les associations les plus fréquentées. Vous proposez pour l'USOB la même subvention que l'année dernière. Ceci veut dire qu'avec la forte inflation que nous avons connue l'année dernière, en fait, en euros constants, les subventions à ces associations – je n'entre pas dans le détail des autres plus petites – sont moins importantes.

J'aimerais également faire une remarque sur la subvention au Théâtre Paul Éluard. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit tout à l'heure Arnaud Gibert sur le fait qu'on ait perdu 300 000 euros de subventions pour le théâtre par le choix délibéré d'abandonner le conventionnement, mais j'aimerais tout de même que l'on soit clair à un moment sur la réalité des subventions qui sont accordées au théâtre et qui sont nécessaires pour avoir une programmation de qualité.

La Ville compense en partie seulement cette perte de subventions pour le Théâtre Paul Eluard. Et, la dernière fois, lorsque nous avons discuté des décisions courantes, j'ai demandé, concernant l'achat du spectacle Divertimento à hauteur de 37 000 euros, si les recettes qui étaient demandées aux Bezonnais pour acheter leurs billets, pour ceux qui n'étaient pas invités, partaient au TPE, et non à la Ville, qui a acheté le spectacle. Cela veut dire que c'est une forme de subvention déguisée pour le TPE.

Je n'ai pas dit que c'était illégal. Je ne pense pas que ça le soit, mais ne serait-il pas plus simple d'afficher la vérité des prix et de mettre, pour la subvention au TPE, la réalité des spectacles et de leur coût qu'on lui permet de faire et de porter plutôt que la Ville achète des spectacles pour les mettre dans la programmation du TPE en dehors de la subvention qui lui est versée ?

J'aimerais avoir des réponses à ces questions, car c'est tout de même un peu acrobatique dans la façon de gérer. J'aimerais que l'on arrête aussi – je reviens sur le COS – de nous raconter qu'on s'occupe bien du personnel et qu'on l'accompagne bien alors que, l'année dernière, on a essuyé une baisse de 10 000 euros de subvention. Cette année, cela n'évolue pas alors que les coûts des prestations qui sont proposées par le COS ont évidemment fortement augmenté.

Sinon, je voterai les subventions proposées aux associations. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Maire : Merci. Madame Noël avait une question.

Mme Noël : Merci. En fait, j'en ai plusieurs. Je tenais d'abord à excuser le départ de Monsieur Gibert, qui, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises ce jour, ce qui a permis de faire de la publicité, est agent immobilier. Le samedi est le jour où il travaille le plus. Il a donc dû nous quitter, mais a donné pouvoir. Rassurez-vous.

Je vais surtout revenir sur le dossier numéro 7 et la subvention qui est accordée aujourd'hui à la Caisse des écoles. On se souvient que 2023 marque l'arrêt de la Caisse des écoles par sa dissolution, Madame Menhaouara. Pourquoi voyons-nous – c'est sûrement des précédents – 28 498 euros figurer encore cette année au compte ? Je suppose que toutes les coopératives citées ayant obtenu une subvention l'ont eue grâce à des projets de classe de découverte. Toutefois, je pense qu'il va falloir être un peu plus précis sur l'école Victor Hugo comptant deux écoles. On ne sait pas laquelle a obtenu une subvention.

J'espère qu'on note, car je n'ai pas l'impression que l'on note mes questions. OK. Ensuite, sur le projet PACTE...

Mme la Maire : Madame Noël, les questions sont bien sympathiques, mais ce sont des questions de commission. Vous n'êtes pas venue en commission.

Mme Noël : Madame Menhaouara, vous n'êtes jamais en commission. À chaque fois que je pose des questions, on me dit qu'on reviendra vers moi.

Mme la Maire : Non. Ça, ce sont des questions basiques. Quel est le montant précis d'une subvention ? Venez aux commissions. On vous répondra.

Mme Noël : Madame Menhaouara, vous avez changé trois fois la date du Conseil municipal. Nous ne sommes pas disponibles quand vous le souhaitez.

Mme la Maire : Madame Noël, venez aux commissions. Vous pouvez même vous connecter en visio.

Mme Noël : Lorsque je vais en commission, on ne me répond jamais.

Mme la Maire : Connectez-vous en visio. C'est faux.

Mme Noël : Arrêtez d'être de mauvaise foi. Je suis en commission. Votre Directeur général des services peut le dire.

Mme la Maire : Je suis de mauvaise foi.

Mme Noël : Monsieur Bernier, s'il vous plaît, un peu d'honnêteté. Allez, en chéri. Sur le projet PACTE à hauteur de 3 000 euros, qu'en est-il ?

Ensuite, je voudrais revenir sur la subvention accordée à l'USOB, qui est de 275 000 euros, somme inchangée depuis 2014, à l'époque à laquelle j'étais moi-même adjointe aux sports. Ne serait-il pas de bon ton de proposer quand même, au vu de l'inflation et de l'augmentation du nombre d'adhérents, une subvention un peu plus élevée prenant en compte au moins les 3 % d'inflation ?

J'espère que je vais avoir des réponses, car apparemment, personne n'a noté. L'élu aux finances s'en va et on parle de respect, Monsieur Beyria ?

Mme la Maire : Ne vous inquiétez pas, Madame Aouchiche. Pardon. Madame Noël. Excusez-moi.

Mme Noël : C'est l'abstention. Cela ne passe pas.

Mme la Maire : Ne vous inquiétez pas. Nous sommes très nombreux dans la salle. Aujourd'hui, au sein de cette majorité, il y a plusieurs élus qui vous écoutent, qui notent et qui sont chargés de vous répondre. Ne vous inquiétez pas. On va vous répondre. Est-ce que vous avez fini vos questions ? OK. On vous apportera des réponses. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Monsieur Beyria, pouvez-vous lui répondre, s'il vous plaît ?

M. Beyria : Oui. Merci, Madame la Maire. Je vais répondre à mon niveau sur l'USOB pour contester ce que vient de dire Madame Noël. Lorsque nous sommes arrivés, l'USOB avait touché l'année précédente 270 000 euros. En 2020, nous avons augmenté la subvention à 275 000 euros. Ce n'est donc pas depuis 2014 qu'elle n'a pas évolué, mais depuis 2020.

Ceci dit, il y a de plus en plus d'associations dans la Ville. Nous maintenons à chaque fois la subvention pour l'USOB. À voir. Vous n'avez pas voté l'augmentation du budget. Nous pourrions voir pour les prochaines années, mais pour l'instant, nous étions contraints. En tout cas, ce n'est pas 2014, mais c'est en 2020 que nous avons augmenté la subvention de 5 000 euros.

Mme la Maire : Les autres questions sont des questions de commission. L'administration lui répondra dans le détail. Pour apporter une précision, il est prévu une rencontre prochainement avec l'USOB pour justement retravailler avec eux sur leurs besoins de financement.

L'année budgétaire ne fait que démarrer. Les hausses qui ont été réajustées pour les associations faisaient justement suite à des rencontres, notamment avec les associations qui nous avaient expliqué un peu leurs besoins, avec parfois des projets. Il est prévu la même chose avec l'USOB. En fonction des besoins et des projets, c'est une subvention qui pourra être réajustée à l'avenir. Ne vous inquiétez pas. Cela fait partie de nos projets et nous l'avons déjà annoncé à l'association.

Après, encore une fois, comme l'a dit Monsieur Beyria, vous êtes toujours généreux avec l'argent des autres. Il faut toujours donner plus. En revanche, lorsqu'il faut dégager des moyens à un moment donné, vous ne le faites pas. Nous, nous pourrions nous targuer d'avoir accompagné les associations. C'est parce que nous avons pris nos responsabilités, ce qui n'est pas votre cas. Quand on nous dit des mots comme le fait que nous serions lâches, je me demande qui l'est en réalité. Dans cette posture-là, en tout cas, pas nous.

Nous allons passer au vote. Nous vous avons répondu. Pour le dossier 7, on peut faire rentrer Monsieur Rezzag, mais pas Monsieur El Akoui. Je répète. Pour le dossier 7, on peut faire rentrer Monsieur Rezzag, puisque cela ne concerne pas l'USOB.

(Interventions hors micro.)

Mme la Maire : Non, l'USOB n'est pas dedans. Elle est dans une délibération à part. Madame Beltaief l'a bien expliqué. Toutes les associations sont dans la délibération 7. L'USOB et le COS sont à part. C'est délibération par délibération. Il faut lire les délibérations, Monsieur Faravel.

Je reprends. Monsieur Rezzag a le droit d'être là pour la délibération 7, qui concerne l'ensemble des autres associations, sauf l'USOB, qui fait l'objet de la délibération numéro 9. En revanche, sur la

délibération 7, comme Monsieur El Akoui est membre du bureau d'une association qui est dans la liste, il ne peut pas.

Sur le dossier 7, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE le versement des subventions et participations aux associations, dont le montant figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

CONDITIONNE l'octroi du versement des subventions à la souscription, par l'association, du contrat d'engagement républicain et, pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros, à la signature d'une convention d'objectif et de financement.

AUTORISE Madame la Maire à procéder à la signature de tout document en lien avec ces subventions (contrat d'engagement républicain, convention d'objectif et de financement etc.), à l'exception des subventions pour lesquelles la signature desdits documents fait l'objet d'une délibération distincte.

Le dossier 8 concerne la convention annuelle d'objectifs et de financement avec le Comité des œuvres sociales. Là, Monsieur El Akoui peut rentrer.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : C'est celui de la délibération. Non, le budget n'est pas faux. C'est une annexe qui n'a pas de valeur réglementaire. Nous sommes donc sur le dossier 8, convention annuelle d'objectifs et de financement avec le Comité des œuvres sociales, le COS, pour l'année 2024.

Sur le COS, pour répondre à la remarque selon laquelle nous aurions diminué le budget, c'est totalement faux, puisqu'il y a eu un changement d'organisation dans le fonctionnement du COS. Jusqu'à présent, il y avait un système de refacturation. La Ville mettait à disposition un agent et le COS était censé rembourser le coût annuel de l'agent, soit plus de 30 000 euros.

Le COS a changé son organisation. Ils ont pris un mi-temps pour la mise à disposition d'un agent. Pour le reste, ce sont des agents volontaires, bénévoles. Nous étions censés avoir le remboursement de la moitié du coût RH. En réalité, le montant que vous avez donné de 10 000 euros représente moins que le remboursement de la moitié, puisque la Ville a tout de même voulu maintenir une subvention plus importante. Ce que vous affirmez est encore une fois totalement faux, Monsieur Faravel.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 119 180 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS).

APPROUVE la convention de subventionnement pour l'année 2024, ci-annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action du Comité des Œuvres Sociales (COS) qui vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, de pratiquer l'entraide, d'organiser des activités sportives et culturelles.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte, document ou avenant y afférent, dans la limite des crédits inscrits au budget.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat d'engagement républicain avec le Comité des Centres Sociaux (COS), et ce, en application des dispositions de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Monsieur El Akoui rentre. Monsieur Rezzag sort, puisque nous allons voter la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'USOB pour l'année 2024. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE le versement d'une subvention à l'USOB d'un montant de 275 000 €.

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2024, ci-annexée, ayant pour objet de soutenir par une subvention de 275 000 € l'action de l'USOB qui vise à faciliter l'accès des Bezonnais à la pratique du sport, au travers de l'organisation d'actions d'animation et de manifestations, de la formation des cadres sportifs, bénévoles et jeunes talents et de l'acquisition des matériels nécessaires aux activités.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de subventionnement ainsi que tous actes, documents ou avenants y afférents.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat d'engagement républicain avec l'USOB, et ce, en application des dispositions de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Le dossier 10 a déjà été présenté. Nous passons donc au dossier 11.

Dossier n° 11 - Fixation des durées des amortissements en M57

Mme la Maire : Madame Beltaief, s'il vous plaît. On peut faire rentrer Monsieur Rezzag, s'il vous plaît.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les amortissements permettent de constater chaque année la dépréciation des biens tout en dégagant une ressource destinée à les renouveler.

Le Conseil municipal a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57. Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement, à l'exception des biens culturels et historiques.

Les durées des amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie ou bien, à l'exception des frais relatifs aux documents d'urbanisme, des frais d'études non suivis de réalisation, des frais de recherche et de développement, des frais d'insertion amortis, des subventions d'équipement qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'une subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations, quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Il est donc proposé d'harmoniser les durées d'amortissement selon le tableau en annexe et de créer

deux nouvelles durées d'amortissement pour les dépenses ultérieures immatriculées des biens historiques et culturels.

L'instruction M57 prévoit cependant que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés, cette date correspondant à la date de mise en service de l'immobilisation. Pour mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service. Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective sur les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et de façon dérogatoire à cette règle, c'est-à-dire que la collectivité amortit sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition pour les subventions d'équipement versées et pour les biens de faible valeur, inférieure au seuil de 1 500 euros. Pour une simplification budgétaire, les immobilisations acquises à partir du 1^{er} octobre seront amorties en année pleine au cours de l'exercice suivant. Je vous remercie.

M. Cuvillier : Merci, Madame Beltaief. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Faravel et Madame Noël. Qui vote pour ? Délibération adoptée à la majorité. Je vous remercie. Je vous propose de passer à la délibération numéro 12.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. FARAVAL, Mme NOEL

ADOpte l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis et de façon dérogatoire à la règle du prorata temporis d'amortir sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur pour les budgets de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

ACTE que les immobilisations acquis à partir du 1^{er} octobre seront amorties en année pleine au cours de l'exercice suivant,

APPROUVE les durées d'amortissement ci-dessous pour les budgets de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Article / Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Subventions d'investissement		
131xxx	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	A hauteur des amortissements des biens
Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
204xxx1	Subventions d'équipement versées : biens mobiliers, matériel, études	5 ans

204xxx2	Subventions d'équipement versées : bâtiments et installations	30 ans
204xxx3	Subventions d'équipement versées : Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
2051	Logiciel, Licences	5 ans
Immobilisations corporelles		
2121/21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
21316	Equipements cimetières	15 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagement constructions	15 ans
21351	Installations électriques	15 ans
21351	Installations et appareils de chauffage	15 ans
2138	Bâtiments légers, abris	15 ans
2152	Installations de voirie	15 ans
2153	Divers réseaux	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21568	Installation appareils électriques	20 ans
21568	Installation poteaux et bornes	20 ans
215731/2175731	Matériel et outillage de voirie-Matériel roulant	15 ans
215738/2175738	Autres Matériel et outillage de voirie	15 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	15 ans
21612	Biens Historique culturels immobiliers -Dépenses ultérieures immobilisées	30 ans
21622	Biens Historique culturels mobiliers -Dépenses ultérieures immobilisées	12 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	20 ans
21828	Matériel de transport	10 ans
21828	Voitures, utilitaires légers (-3,5T)	10 ans
21828	Camions, véhicules industriels et autocars	8 ans
21828	Equipement automobile	10 ans
21831/21838	Matériel informatique	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau	10 ans
21841/21848	Mobiliers	15 ans
21848	Photocopieurs	7 ans
21848	Coffres forts	15 ans
2185	Matériel de téléphonie	4 ans
2186	Cheptel	1 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : ascenseurs et appareil de levage	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements garage et ateliers	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements de cuisine	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements sportifs	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : Equipements Culturels	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : Equipements	10 ans

	scolaires	
2188	Autres immobilisations corporelles : Equipements puériculture	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : Equipements médicale	10 ans
2188	Autres biens amortissables	15 ans

Dossier n° 12 - Approbation du rapport de présentation de l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France

M. Cuvillier : C'est Madame Beltaief, s'il vous plaît.

Mme Beltaief : Merci, Monsieur Cuvillier. La commune de Bezons est bénéficiaire de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité régional Île-de-France, deux dotations attribuées à la Ville. Le CGCT prévoit un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité, qui doit être présenté au Conseil municipal. La commune de Bezons a bénéficié pour l'année 2022 de 1 352 793 euros au titre du Fonds de solidarité de la région Île-de-France et de 1 942 558 euros au titre de la Dotation de solidarité urbaine.

L'objet de la présente délibération est de prendre acte du rapport récapitulatif de l'utilisation pour l'année 2022 du SDRIF et de la DSU par la ville de Bezons annexé à cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. Dossier 13, s'il vous plaît.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du tableau récapitulatif de l'utilisation pour l'année 2022 du FSRIF et de la DSU par la commune de Bezons.

Dossier n° 13 - Transfert de propriété des biens de l'ex-CAAB dans le patrimoine de la commune de Bezons

Mme Beltaief : La communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a été dissoute le 1^{er} janvier 2016 du fait de l'intégration simultanée à cette date de la commune d'Argenteuil à la Métropole du Grand Paris et de la commune de Bezons à la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

À l'occasion de la dissolution de la CAAB, deux arrêtés préfectoraux ont été pris, d'une part, celui du 18 décembre 2015 prononçant la dissolution de la CAAB et organisant les opérations de liquidation et, d'autre part, celui du 12 octobre 2018 portant liquidation et dissolution définitive de la CAAB et présentant en annexe les modalités relatives à la répartition définitive de l'ensemble des comptes pour application par les entités bénéficiaires.

À la suite de ces arrêtés, il convenait de finaliser les répartitions immobilières de l'ex-CAAB entre les communes d'Argenteuil et de Bezons. Parmi les propriétés immobilières de l'ex-CAAB revenant à la commune de Bezons, ont été recensés :

- le lot de copropriété numéro 1 de l'ensemble immobilier situé au 162 rue Maurice Berteaux correspondant au Théâtre Paul Éluard situé sur la parcelle cadastrée AD 218 ;
- les locaux correspondant à l'ancien siège de la CAAB dans l'ensemble immobilier Pôle Mécatronique, pépinière d'entreprises située au 203-207 rue Michel Carré, soit six lots de copropriété de bureaux qui sont numérotés 1, 2, 3, 4, 6 et 7, ainsi que 62 lots de parkings qui

sont numérotés 101, 122, 160 à 162, 174, 254 à 258, 261 à 265, 332 à 351, 409 à 413, 419 et 420 ;

- les parcelles cadastrées section AL numéro 104 et AL numéros 226 et 227 pour un total de 4 228 mètres carrés situées en bord de Seine, chemin de halage, correspondant aujourd'hui au parc Mandela et à la voirie départementale.

Des régularisations foncières vers l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et vers le département du Val-d'Oise seront à prévoir dans un second temps.

Par la présente délibération, la Ville entend donc finaliser la procédure de transfert des biens de l'ex-CAAB dans son patrimoine immobilier. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à constater, à la suite de la dissolution de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons par arrêté du préfet du Val-d'Oise en date du 18 décembre 2015, le transfert de propriété du lot numéro 1 de l'ensemble immobilier qui correspond au Théâtre Paul Éluard, des lots numérotés dans l'ensemble immobilier Pôle Mécatronique, pépinière d'entreprises située au 203-207 rue Michel Carré, des parcelles cadastrées section AL numéro 272 et des parcelles cadastrées section AL numéro 104 et AL numéros 226 et 227 pour un total de 4 228 mètres carrés situées en bord de Seine sur le chemin de halage. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Je vais vous proposer cinq minutes d'interruption de séance pour faire une pause. Nous reprenons dans cinq minutes. Il est 12 h 50. Nous reprenons à 12 h 55. Je vous remercie.

(Interruption de séance.)

Mme la Maire : Nous allons reprendre la séance avec le dossier 14 après cette interruption de séance. C'est Madame Beltaief à nouveau pour la présentation du rapport. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

CONSTATE, à la suite de la dissolution de la Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons par arrêté n°A15 611 du Préfet du Val d'Oise en date du 18 décembre 2015, le transfert de propriété :

- du lot 1 de l'ensemble immobilier correspondant au « Théâtre Paul Eluard » sis 162 rue Maurice Berteaux, parcelle cadastrée section AD n°218 ;
- des six (6) lots numérotés 1, 2, 3, 4, 6 et 7 ainsi que de soixante-deux (62) lots numérotés 101 à 122, 160 à 162, 174, 254, à 258, 261 à 265, 332 à 351, 409 à 413, 419 et 420 relevant de l'ensemble immobilier « Pôle Mécatronique/pépinière d'entreprises » sis 203/207 rue Michel Carré, parcelle cadastrée section AL n°272 ;
- des parcelles cadastrées section AL n°104 et AL n°226 et 227, pour un total de 4 228 m², situées en bord de Seine « chemin de Halage ».

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier n° 14 - Convention de partenariat et de financement relative à la lutte contre les déchets abandonnés diffus entre la commune de Bezons et la société CITÉO

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. La société Citéo est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créé en 1992 pour organiser le dispositif national de tri et de recyclage des emballages

ménagers, et d'Ecofolio, créé en 2007 comme organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France.

La présente convention a pour objectif de soutenir financièrement la commune de Bezons dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus afin de couvrir les coûts de nettoyage optimisés supportés par la collectivité. Les dépenses concernées par le versement des soutiens pour la lutte contre les déchets abandonnés sont les suivantes :

- les dépenses liées à la prise en charge des opérations de nettoyage des déchets abandonnés diffus présents dans l'ensemble des espaces publics du territoire de la commune de Bezons ;
- les dépenses liées aux actions préventives et curatives appropriées pour diminuer les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers sur l'espace public.

L'accompagnement financier se décompose comme suit :

- le versement de l'aide à hauteur de 30 % à la signature de la convention ;
- le versement de l'aide à hauteur de 70 % dès réception et validation de la complétude des éléments attendus pour l'année 2025.

De plus, cet accompagnement est complété par des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans les environnements. Les actions soutenues sont réalisées à compter de la date de prise d'effet de la convention jusqu'au 31 décembre 2015. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Faravel et Madame Noël.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Merci, Madame Beltaief. Considérez que mes remarques valent pour les deux dossiers qui se suivent, 14 et 15. Sur la convention de partenariat avec Citéo, pourquoi pas ? Ce qui m'intéresse est la réalité de ce qui est fait aujourd'hui.

J'avais proposé que l'on ait des dispositions permettant d'identifier les responsables de dépôts sauvages et qu'ils soient « tapés au porte-monnaie ». Cela se fait dans un certain nombre de communes. On m'avait fait une réponse en deux temps, d'abord que ce n'était pas bien, deuxièmement que cela existait déjà, tout cela dans le même Conseil. J'aimerais savoir comment c'est mis en œuvre et s'il y a des résultats, c'est-à-dire si on arrive à trouver réellement les responsables de dépôts sauvages et comment on les pénalise.

Je voudrais également revenir sur le fait que les agents de voirie expriment depuis longtemps – et continuent de le faire – une dégradation de leurs conditions de travail et des inquiétudes. En tout cas, c'est ce qui est dit dans un tract du syndicat des employés communaux majoritaire dans la commune. Il y a des craintes sur leurs conditions de travail et sur la durabilité du service. Ils ont visiblement posé des questions sur un éventuel recours à nouveau à des sociétés privées auxquelles ils n'ont pas eu de réponses. En tout cas, c'est ce qu'ils disent.

Pouvons-nous avoir ce midi une réponse sur le sujet, avec la petite annexe, sachant que l'on voit bien le mauvais état de propreté de la commune aujourd'hui, car il n'y a pas les moyens nécessaires mobilisés pour que les agents puissent faire correctement leur travail ?

J'ajouterai que, dans ce même tract, il est dit que ce ne sont visiblement pas la propreté et l'entretien de la voirie les priorités de l'équipe municipale. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est un tract de la CGT des communaux.

Pourquoi pas avoir une convention de partenariat avec Citéo ? Néanmoins, j'aimerais avoir des réponses à mes questions.

Mme la Maire : Merci. Madame Noël.

Mme Noël : Je vais profiter du sujet abordé, car il me paraît essentiel. J'en avais déjà fait part lors d'un dernier Conseil municipal. La majorité est soutenue par le groupe Europe Écologie Les Verts.

J'aimerais connaître les dispositions mises en place dans notre commune, cependant à la loi du 1^{er} janvier 2024 demandant à ce que, dans les communes telles que la nôtre, il soit mis à disposition des composteurs collectifs et un réel tri, que ce soit auprès des cantines ou des écoles. Je vous avais fait part du fait que l'on triait dans nos écoles, mais que tout revenait à une benne centrale. Il n'y avait donc aucun intérêt à apprendre aux générations futures ces actes écologiques.

J'en profite donc. Puisqu'on nous a demandé d'être contributeurs, je suis disponible, si vous le souhaitez, pour parler de tri, mais c'est surtout connaître vraiment ce qu'il en est de votre politique en termes de déchets et de votre application de la loi qui date du 1^{er} janvier 2024.

Mme la Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je vais donc répondre. D'abord, le dossier sur la convention avec Citéo s'inscrit pleinement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Je l'ai annoncé la dernière fois. La Ville travaille sur un nouveau plan de propreté pour 2024 et va donc mettre en place un certain nombre de mesures.

La convention avec Citéo est clairement dans ce nouveau plan de propreté, puisqu'il y a à la fois des financements que nous pourrions récupérer, par exemple pour financer des poubelles de tri sur la voirie, mais également la mise en place de mesures de sensibilisation, de communication, etc. Ce sont deux choses sur lesquelles j'étais déjà revenue, soit lors du précédent Conseil municipal, soit dans d'autres interventions de la Maire.

L'objectif est de mettre en place un nouveau plan poubelles avec un mobilier urbain adapté sur des axes de voirie qui sont passants. Lorsque nous avons fait le plan de répartition des poubelles aujourd'hui, il est apparu clairement sur la carte que ces poubelles n'étaient pas forcément placées de façon cohérente et équilibrée ou équitable sur l'ensemble du territoire.

Il y a donc ce nouveau plan qui est en train d'être retravaillé. Dans la convention Citéo, nous pourrions aller chercher des subventions, des cofinancements pour ce nouveau mobilier urbain qui sera installé dans le courant de l'année 2024. Comme je l'ai dit, il y a également des mesures de communication et de sensibilisation. Citéo nous accompagne là aussi.

Sur les questions de verbalisation, Monsieur Faravel, permettez-moi de corriger vos propos. Nous ne vous avons jamais dit que ce n'était pas bien. C'est faux. Ce sont vos propos. Ce n'est pas vrai. En tout cas, ce n'est pas ce qui a été dit. Deuxièmement, nous ne vous avons pas dit que ce n'était pas réalisé dans la Ville. C'est totalement faux. Je vais donc reprendre.

Nous vous avons expliqué qu'il y avait clairement des verbalisations réalisées aujourd'hui. Pour autant, elles sont plus difficiles à mettre en place. Pourquoi ? C'est parce que nous avons fait sérieusement les vérifications juridiques.

Par exemple, vous avez fait des achats sur Internet. Vous les avez fait livrer chez vous. Puis, vous jetez des cartons dans l'espace public sur lesquels il y a votre adresse et votre nom. Nous ne pouvons pas verbaliser directement la personne, puisque la jurisprudence a dit que, potentiellement, le propriétaire des cartons pouvait les avoir bien positionnés, dans les bons locaux, adaptés, dans la bonne poubelle et quelqu'un peut être venu et les avoir redéposés sur l'espace public. Il est donc compliqué d'apporter la preuve de l'infraction uniquement sur le fait qu'il y ait un nom sur un carton ou à l'intérieur d'une poubelle.

En revanche, s'il y a une vidéoprotection, si on trouve un nom, si on voit clairement l'individu, si la police peut le confondre entre son identité et les images que nous avons, nous pouvons procéder à la verbalisation, parce qu'il y a une identification. Toutefois, je le dis avec beaucoup de précaution, car la police municipale n'est pas un service d'enquête. Cela signifie qu'elle ne peut le faire que de façon marginale.

Troisièmement, il ne peut y avoir verbalisation réelle et valable d'un point de vue juridique que si c'est pris en flagrant délit. Or, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque Bezonnais qui ferait un dépôt sauvage. Il faut donc être sérieux sur la question pour ne pas raconter tout et n'importe quoi aux Bezonnais et ne pas déformer nos propos, puisque nous voulons faire les choses sérieusement. Pour autant, pas plus tard que le mois dernier, il y a eu un gros dépôt sauvage d'un habitant de la résidence ici dans la résidence en face. Il a été confondu et une verbalisation a été faite.

Concernant les propos que vous tenez sur le service propreté, Monsieur Paravel, à aucun moment nous n'avons dit que la propreté n'était pas une priorité. C'est une priorité. C'est vous ou je ne sais qui d'autre sur je ne sais quel tract. Ce sont des oui-dire. C'est bien que vous posiez la question. Cela me permet de vous répondre.

Nous n'avons donc jamais dit que la propreté n'était pas une priorité. Au contraire. En revanche, nous avons dit que, financièrement, depuis le début du mandat, il nous a été difficile – nous venons de voter un budget pas simple – à la fois d'investir fortement sur des équipements comme les équipements scolaires, les équipements sportifs ou les parcs et d'investir fortement en parallèle dans des équipements, des machines qui coûtent très cher, en moyenne entre 300 000 et 500 000 euros la machine, dans une ville qui grossit beaucoup et dans laquelle il y a énormément d'incivilités.

Nous avons donc travaillé à prioriser petit à petit les financements. Je considère qu'à un moment donné, lorsqu'on ne peut pas tout payer en même temps, les écoles passent en premier – l'éducation est une priorité numéro un – en attendant que l'on puisse dégager des moyens pour la question de la propreté. Ce n'est pas parce que vous travaillez à organiser vos dépenses que la propreté n'est pas la priorité. Je n'oppose pas la propreté à l'éducation. Je dis juste que lorsqu'on ne parvient pas à tout payer en même temps, forcément, l'éducation de nos enfants l'emporte, d'autant qu'il y a énormément d'incivilités dans la Ville.

Je l'ai annoncé. Nous travaillons sur un nouveau plan propreté. Cela ne veut pas dire non plus que nous n'avons rien fait depuis le début du mandat, puisqu'il y a la mise en place depuis le début du mandat d'une convention avec Azur. Nous avons demandé à Azur, sur la partie financière qui concerne la ville de Bezons, la création d'un camion qui tourne à longueur de journée et qui ramasse l'ensemble des dépôts sauvages avec une réactivité.

Nous avons malheureusement quelques Bezonnais qui ne respectent pas les jours de sortie et font des dépôts sauvages. Malgré le fait que nous ayons un service très efficace – puisqu'on ramasse très régulièrement les dépôts sauvages, mais ils sont sectorisés –, il y a des personnes qui ne respectent pas les jours de passage et sortent tous les jours des dépôts sur l'espace public. Depuis le début du mandat, nous avons mis en place un camion qui travaille de façon très réactive, à longueur de journée, en plus des tournées de ramassage d'Azur pour ramasser ces dépôts sauvages.

Maintenant, il reste la question du nettoyage. C'est par exemple laver nos trottoirs. Nous n'avons effectivement pas aujourd'hui de laveuse qui lave les trottoirs. Nous avons eu quelques difficultés sur la motocrotte. Nous avons mis en place des formations pour nos agents sur la motocrotte. Cela n'a pas été simple. Malgré deux agents qui ont été formés depuis le début du mandat, nous n'avons pas réussi à maintenir ce système.

Nous avons donc souhaité mettre en place une nouvelle réflexion sur la question de l'organisation du service propreté. Cette réflexion est en cours aujourd'hui. Nous avons souhaité à la fois associer le personnel et faire un travail approfondi sur les questions RH, d'accompagnement, de pénibilité de travail. Nous sommes aussi parfois face à des agents qui ont quelques problématiques de santé, etc. Aujourd'hui, chaque agent est reçu par la Direction des ressources humaines, la direction en charge de la question de la propreté, la Direction des services techniques, la DG.

Il y a donc un travail qui est fait à la fois sur la motivation et sur les besoins, notamment en équipements. La Ville a toujours investi dans les équipements du personnel. Aujourd'hui, notre déficit réside surtout dans l'investissement en machines. Nous avons quelques machines. Elles sont malheureusement souvent en panne. Il peut effectivement y avoir parfois des pannes ou le matériel peut être abimé sur le terrain. Lorsque les machines sont en réparation, lorsqu'on n'a pas une capacité d'investissement forte sur ces machines et comme nous ne sommes pas une entreprise qui en a plusieurs en stock, nous avons un temps de réactivité beaucoup plus faible. La situation se ressent donc effectivement sur le terrain.

Aujourd'hui, ce travail de réflexion sur une organisation future et la mise en place de ce plan propreté sont en cours. Il est travaillé encore une fois avec le personnel et avec les services. Une fois qu'il sera stabilisé, il passera dans tous les process, les commissions et les instances de représentation, etc.

Vous avez évoqué le tract d'un syndicat. Je rappelle juste que ce syndicat n'est pas représentatif dans le service de la propreté, puisque c'est l'autre syndicat qui est plus représentatif et ce syndicat n'a pas fait part aujourd'hui de ces propos-là. Par contre, ce syndicat avait demandé à être reçu. Ils ont été reçus par moi-même et par la Direction générale avec l'ensemble du personnel. Nous avons justement convenu de la mise en place de cette méthode de travail. Des consultations sont en cours. Il n'y a pas de polémique. Il y a un besoin, que personne ne nie. Nous ne l'avons jamais nié et nous y travaillons pour l'année 2024.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention relative à la lutte contre les déchets abandonnés diffus entre la société CITÉO et la commune de Bezons, ci-annexée.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous avenants, documents ou actes y afférents, et à procéder à la reconduction de la Convention dans les conditions prévues au sein de celle-ci.

Dossier n° 15 - Avis portant sur le règlement de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Mme la Maire : À vous, Monsieur Rebagliato.

M. Rebagliato : Merci, Madame la Maire. La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a opéré un transfert de plein droit de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à l'échelle intercommunale. Ainsi, la compétence est désormais exercée par la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, qui a elle-même confié la gestion de cette compétence au syndicat Azur pour ce qui concerne la commune de Bezons.

Les pouvoirs de police des maires en matière de réglementation de la collecte des déchets ménagers sont mentionnés dans l'article L. 2224-16 du CGCT, qui dispose que le maire peut régler la présentation et les conditions de remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques.

Le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés au niveau intercommunal emporte transfert automatique des pouvoirs de police des maires des communes membres au président de l'EPCI pour lui permettre de réglementer cette activité.

Suite à l'opposition de plusieurs maires du territoire de l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au transfert de leur pouvoir de police spéciale, le président de l'agglomération a renoncé par arrêté en date du 7 septembre 2020 à exercer ce pouvoir de police, et ce, sur le territoire de l'ensemble des communes membres de cet Établissement public de coopération intercommunale.

Madame la Maire a donc bien conservé ses pouvoirs de police spéciale en matière de déchets ménagers et assimilés, ce qui lui permet de réglementer cette activité. Ainsi, conformément à l'article R. 2224-26 du CGCT, le règlement de collecte doit être fixé par arrêté motivé du maire après avis du Conseil municipal. Le règlement de collecte a pour objet de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat Azur. Il sert également de base à toute sanction envers des pratiques non conformes.

Des évolutions intervenues depuis 2016 – consignes de tri, contenants pour les déchets végétaux – nécessitent une actualisation de ce règlement. Ce nouveau règlement a été rédigé selon les recommandations de l'ADEME en s'appuyant sur le guide d'aide à la rédaction publié par AMORCE en partenariat avec l'ADEME.

Le projet du nouveau règlement de collecte est organisé comme suit : dispositions générales, définitions générales, organisation des collectes, règles d'attribution et d'utilisation des conteneurs pour la collecte en porte-à-porte, protection des données personnelles des usagers, sanctions, conditions d'exécution et annexes.

Sur la base de l'ensemble des éléments d'information, le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable au règlement de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés applicable sur le territoire de Bezons ci-annexé.

M. Cuvillier : Merci, Monsieur Rebagliato. Y a-t-il des questions autres que Madame Noël ? Madame Noël et Monsieur Faravel. Allez-y, Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Mesdames Da Silva et Ferreira, Messieurs Cuvillier et Renault, élus encartés écologistes au sein de cette majorité – oui, vous pouvez souffler –, je redemande ce que j'ai demandé pour le dossier précédent.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi antigaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France, collectivités, administrations, etc. Pouvons-nous donc connaître s'il vous plaît précisément ce qui est mis en place dans notre commune à ce sujet, puisque c'est une demande légale ?

Mme la Maire : Oui. J'ai oublié de vous répondre. Une expérimentation est en cours. On va vous envoyer les éléments d'organisation de l'expérimentation. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci pour la réponse à la question doublement posée par Madame Noël. C'est la preuve qu'il faut revenir plusieurs fois à la charge pour avoir des réponses.

On nous a dit tout à l'heure que nous ne faisons pas de propositions. Sur ce sujet, qui est un dossier en lien avec l'agglomération, je rappelle que le groupe de gauche de l'agglomération a fait des propositions à l'agglomération pour que l'on puisse avoir des composteurs gratuits pour les usagers. Cela a été balayé d'un revers de main par l'inénarrable Pierre Fond, président de l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, sans que cela ne suscite d'ailleurs une quelconque réaction de la part des élus de la majorité de Bezons qui siègent au conseil communautaire, quelle que soit leur étiquette d'ailleurs.

Je veux bien que l'on explique que la CGT communale n'est pas représentative dans tel ou tel service. Ils disent bien qu'ils ont été reçus par la Maire. Ils disent bien qu'ils ont exprimé des inquiétudes. Ils disent bien que leurs conditions de travail se dégradent. C'est d'autant plus grave lorsqu'il s'agit d'agents qui ont des problèmes de santé et à qui il faut être particulièrement attentif pour les accompagner et leur donner les moyens d'effectuer correctement leurs missions. Ils n'ont pas eu de réponses sur les logiques de privatisation partielle ou non.

Après, on peut toujours dire qu'ils ne sont pas représentatifs. Ils sont aujourd'hui ceux qui reçoivent le plus de suffrages parmi les agents communaux. Il ne faudrait tout de même pas « prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ».

Mme la Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. La Maire reçoit tous les représentants syndicaux, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. Il n'y a donc pas de débat.

À la question de la privatisation, j'ai répondu qu'il y avait surtout d'abord une méthode qui avait été mise en place de concertation et d'échange avec le personnel. Je ne sais pas ce qu'il en ressortira. Lorsque nous aurons une proposition – je le redis –, elle sera présentée à l'ensemble des parties prenantes d'organisation de ce service, etc.

Aujourd'hui, dans la Ville, depuis le précédent mandat, il y a toujours eu une organisation quelque part bicéphale, c'est-à-dire qu'il y a une régie de quartier et on fait appel à des acteurs, des entreprises privées. Au départ, c'était Sepur. Aujourd'hui, c'est Suez.

Je ne sais pas pourquoi on polémique autant. Je n'ai jamais dit que le syndicat qui a fait ce tract n'était

pas majoritaire dans la Ville. J'ai dit qu'il n'était pas représentatif dans ce service précisément et que je n'avais pas eu de demande de la part de ce service avec ce syndicat. En revanche, j'ai eu une demande de ce service avec leur syndicat représentatif. C'est factuel. Justement, quand j'ai reçu tout ce petit monde, j'ai aussi reçu l'autre syndicat qui a fait ce tract. Point. C'est factuel. Ce n'est pas de la polémique. Ce n'est pas de la politique.

Nous passons au vote, puisque je crois que nous avons répondu à toutes les questions. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ÉMET un avis favorable au règlement de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés applicable sur le territoire de Bezons, ci-annexé.

Dossier n° 16 - Convention pour la création et l'entretien des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes

Mme la Maire : C'est Monsieur Jean-Marc Renault pour la présentation de cette délibération. Merci.

M. Renault : Merci, Madame la Maire. En préambule, je voudrais remercier tout d'abord Madame la Maire pour son soutien réel à la culture. On s'aperçoit une fois encore que, dans la ville de Bezons, la culture n'est pas une variable d'ajustement budgétaire et je tiens à l'en remercier.

Autre petite anecdote. Le sujet de cette convention, du dossier 16 est un sujet sur lequel nous avons travaillé avec Madame Ferreira il y a environ deux ans et je suis fort content qu'il aboutisse. Suite à une sollicitation de la communauté d'agglomération, nous avons cherché un ensemble de chefs d'œuvre ou d'œuvres impressionnistes ayant pour sujet ou objet le pont de Bezons et ses berges. Nous avons fait des propositions de douze à quinze œuvres. Je ne me rappelle plus très bien. Cinq ont été retenues. C'est le sujet de ce dossier 16 : « Convention pour la création et l'entretien des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes. »

Je ne vais pas vous en donner lecture, puisque vous l'avez tous lu. Je peux préciser pour les Bezonnais qui nous écoutent que les œuvres exposées sont celles produites par Charles-François Daubigny, Maurice de Vlaminck et Claude Monet, *La Seine à Bezons*, *Le pont de Bezons* et *Les berges de Bezons*.

La présente convention a pour objectif de préciser les obligations de chacune des parties concernant la création, l'installation et la maintenance des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes.

L'office du tourisme prend en charge la recherche et le coût d'acquisition des droits de reproduction photographique et des droits d'auteur, lorsqu'ils existent encore, des différentes œuvres choisies par la commune. L'office du tourisme prend aussi en charge la rédaction et adresse les documents nécessaires au lancement du marché public afin de contractualiser avec un fabricant pour le suivi graphique et la conception selon les préconisations fournies dans le cadre du contrat des panneaux signalétiques, assurer la reprise et le recyclage ou la mise au rebut des panneaux en cas de non-validation après l'assignation des bons à tirer, rédiger les contenus rédactionnels apparents sur les panneaux signalétiques. Il prend également en charge l'intégralité des coûts de fabrication et de livraison des panneaux signalétiques, ce qui est une bonne chose.

La commune de Bezons prendra à sa charge pour sa part la réparation et le remplacement des panneaux en cas de détérioration.

Cette présente convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Je vous invite donc à approuver et à

voter pour cette convention. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Renault. Y a-t-il des remarques ? Allez-y, Madame Noël.

Mme Noël : On aurait pu en profiter pour citer ces peintres impressionnistes avec quelques écrits de Maupassant, qui, à l'époque, en même temps que les peintures furent faites, a écrit sur notre belle Ville et la Seine.

M. Renault : J'entends. Je vous remercie, Madame Noël.

Mme la Maire : Merci. N'y a-t-il pas d'autres remarques ? Ce projet s'inscrit dans le projet d'aménagement des berges de Seine, qui débutera prochainement et dont nous nous félicitons, puisque nous allons redonner accès aux berges de Seine à l'ensemble des Bezonnais pour en profiter, et pas seulement une minorité.

Merci. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention pour la création et l'entretien des panneaux signalétiques d'interprétation des paysages et des œuvres impressionnistes entre l'office du tourisme Intercommunal Saint Germain Boucles de Seine et la commune de Bezons, ci-annexée.

AUTORISE Madame la Maire à la signer ainsi que tous actes, documents ou avenants y afférents.

Dossier n° 17 - Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux : Conventions bilatérales de réservation du contingent de la Ville de Bezons avec chacun des bailleurs sociaux

Mme la Maire : Monsieur Lesparre, moi-même et Monsieur Cuvillier devons sortir de la salle. La délibération sera présentée par Madame Beltaief. L'une des conventions qui seront présentées concerne AB-Habitat. Comme nous sommes en conseil d'administration d'AB-H, nous ne pouvons donc pas participer au vote de cette délibération.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Officiellement, si, tant que vous n'êtes pas révoqué. Je ne peux plus vous convoquer en tant que présidente au conseil d'administration, mais c'est l'assemblée générale du mois de juin qui vous révoquera officiellement. Aujourd'hui, juridiquement, vous êtes donc toujours membre. Cela entache la délibération d'illégalité.

C'est l'assemblée générale qui est compétente pour vous révoquer officiellement. Vous n'êtes pas encore révoqué. Vous avez eu une sanction par le ministre. C'est une sanction administrative. Vous avez été sanctionné. Je ne peux plus vous accueillir en conseil d'administration en tant que présidente. Par contre, c'est l'assemblée générale qui vous révoquera officiellement au mois de juin prochain. Merci.

Mme Beltaief : La commune de Bezons bénéficie de droits de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de terrains, de financements ou de garanties financières. Ces droits étaient jusqu'à présent gérés en stock, c'est-à-dire par l'identification précise de chaque logement réservé au sein d'un programme.

La loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a modifié les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux en flux annuel, ce

qui signifie que la part des droits de réservation de la commune s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce système, qui conduit à supprimer le lien direct entre la réservation et un logement identifié, vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du peuplement du parc social.

Le protocole régional francilien prévoit la signature de nouvelles conventions bilatérales entre les bailleurs sociaux et chacun de leurs réservataires afin de convertir l'ensemble des droits de réservation actuellement en stock en une quantité de droits uniques et de définir conjointement les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux.

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022 a reporté au 24 novembre 2023 la date butoir pour la mise en conformité des conventions de réservation. À défaut de transmission des nouvelles conventions de réservation au préfet avant le 24 novembre 2023, il avait été prévu que les logements réservés en stock par la Ville pourraient s'ajouter au flux annuel de logements réservés par cette dernière jusqu'à conclusion par les parties de conventions conformes. La signature des conventions bailleurs-préfecture ayant eu lieu au mois de décembre et au mois de janvier, il n'a pas été possible de respecter la date du 24 novembre.

Ces conventions bilatérales auront une durée de trois ans. Un bilan annuel sera fait pour vérifier que les bailleurs auront proposé le nombre de logements correspondant au pourcentage de logements prévus pour la commune de Bezons avec le passage à la gestion en flux. Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Beltaief. En introduction, les deux lois qui sont citées dans la présentation de la délibération sont de très mauvaises lois. Par ailleurs, ce que vous avez rappelé en termes de mise en œuvre de ce dispositif démontre bien que ce sont des dispositifs qui ont été pensés sans que soit imaginée la capacité réelle de les mettre en œuvre dans les temps.

Maintenant, venons-en au fond. J'ai toujours pensé que la gestion en flux était une aberration technocratique et que cela rendait les choix peu lisibles et peu visibles surtout. En général, cela se traduit à la fin par une mise en cause de la mixité sociale, puisqu'on finit, en termes de politique de peuplement, par concentrer les plus pauvres avec les plus pauvres. Ce n'est donc pas une bonne idée de mettre des personnes en difficulté là où il y a des personnes encore plus en difficulté.

Vous parlez d'un rapport annuel sur les attributions communales. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir le nombre, puisqu'*a priori*, on est censé l'avoir avant si on fait la règle de trois sur le pourcentage. Il serait bon que nous ayons des informations plus détaillées, toujours sur une base d'anonymisation, notamment sur les profils des ménages qui sont logés dans ce cadre.

Je pense aussi qu'un autre travail devrait être fait. C'est sur la manière dont on loge ceux que l'on a appelés pendant la crise sanitaire : « les travailleurs essentiels », qui habitent très souvent à de très grandes distances de leur lieu de travail, parce que les endroits où ils travaillent sont inaccessibles à leur bourse en général.

Je pense également que les commissions d'attribution des bailleurs ne permettent pas aux élus municipaux d'avoir une visibilité et une transparence suffisantes pour que l'on puisse ensuite analyser la situation. En réalité, dans ces commissions, il n'y a que la parole de la majorité municipale et de la Maire. Ce n'est donc pas suffisamment transparent, ni participatif. Il devrait donc y avoir un travail en amont, à l'échelle de la municipalité, pour savoir ce que l'on veut faire réellement en associant divers partenaires, y compris les oppositions.

En fonction des réponses qui seront données, soit je m'abstiendrai, soit je voterai contre.

Mme Beltaief : Monsieur Faravel, j'entends tout ce que vous avez dit depuis le début. Ici, dans cette délibération, il s'agit essentiellement de l'application des lois que vous avez décrites, tout simplement.

Je vous propose maintenant de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Faravel et Marjorie Noël. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Est-ce qu'on peut rappeler Madame la Maire, s'il vous plaît ?

Mme la Maire : Merci pour ce point de présentation et de vote. Nous allons passer à la délibération suivante.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, Monsieur CUVILLIER, représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, et Monsieur LESPARRE, membre du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, ne participent ni au débat, ni au vote,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. FARAVEL, Mme NOEL

APPROUVE les conventions bilatérales de réservation du contingent de la commune de Bezons avec chacun des bailleurs sociaux présents sur le territoire communal dans le patrimoine desquels la Ville possède actuellement des droits de réservations, ci-annexées.

AUTORISE Madame la Maire à les signer ainsi que tous actes, documents ou avenants y afférents.

Dossier n° 18 - Création d'une brigade cynophile au sein de la direction de la tranquillité publique

Mme la Maire : C'est Monsieur Rebagliato qui va nous présenter la délibération pour nous donner les aspects de tranquillité publique. Après, il y aura peut-être des compléments RH apportés par Monsieur Cuvillier. Monsieur Rebagliato.

M. Rebagliato : Merci, Madame la Maire. Depuis le début du mandat, la volonté politique est de poursuivre le recrutement des policiers municipaux en vue de contribuer, aux côtés de la police nationale, à la sécurité et à la tranquillité de la commune.

Dans le but de répondre à la politique de sécurité et aux attentes des concitoyens en matière de sécurité, il est nécessaire de créer une brigade cynophile intégrée à la brigade de soirée au sein de la police municipale sous la Direction de la tranquillité publique.

Le décret numéro 2022-210 du 18 février 2022 prévoit la création d'une brigade cynophile constituée au minimum d'une équipe cynophile de la police municipale, c'est-à-dire d'un agent de police en qualité de maître-chien et d'un chien de patrouille.

La brigade cynophile aura pour mission d'assurer des tâches de prévention, de surveillance de l'accès à un bâtiment communal, de sécurisation des voies publiques ou des voies privées ouvertes au public, des lieux publics, ainsi que des manifestations sportives, récréatives ou culturelles. Elle peut également engager la capture des chiens errants ou dangereux.

L'emploi d'un chien de patrouille de police municipale en frappe muselée ou au mordant intervient uniquement en cas de légitime défense (cf. article 122-5 du Code pénal). Conformément au cadre légal, le chien peut être hébergé par le maître-chien de police municipale dans les conditions prévues par une convention conclue entre la commune et l'agent maître-chien qui précise notamment les modalités d'indemnisation relatives à la prise en charge des frais d'entretien, de soin, de nourriture et d'assurance de l'animal.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à :

- décider de la création d'une brigade cynophile de la police municipale de Bezons ;
- approuver la convention type relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soin, de nourriture et d'assurance des chiens de patrouille de la brigade cynophile de la police municipale de la commune de Bezons ci-annexée ;
- autoriser Madame la Maire à la signer, ainsi que tous les actes, documents ou avenants y

- afférents ;
- dire que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal.

Mme la Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE la création de la brigade cynophile de la police municipale de Bezons.

APPROUVE la convention type relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance des chiens de patrouilles de la brigade cynophile de la police municipale de la commune de Bezons, ci-annexée.

AUTORISE Madame la Maire à la signer ainsi que tous actes, documents ou avenants y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal.

Dossier n° 19 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois - Suppressions de postes

Mme la Maire : Il s'agit de la suppression des postes et je veux bien que l'on fasse aussi le dossier 20 directement pour la création de postes, Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Ce sont effectivement deux délibérations qui sont liées. Dans un premier temps, on supprime les postes. Puis, on les rouvre après, l'idée étant une évolution des postes pour régulariser une situation qui est gérée actuellement de fait, pour mettre fin à un système de double hiérarchie et pour avoir une diversification des missions des agents techniques de la petite enfance.

Un point complémentaire d'information. Le CST, réuni sur ce sujet avec les représentants du personnel, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons voter d'abord sur la délibération 19, suppressions de postes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la suppression des postes mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 20 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois - Créations de postes

Sur le dossier 20, créations de postes, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la création des emplois mentionnés en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emplois afférent.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que les agents contractuels ainsi nommés seront recrutés au maximum pour une durée de trois (3) années expressément renouvelables.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 21 - Compte-rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Mme la Maire : Le dossier 21 est le compte rendu des décisions de gestion courante. Pendant ce temps, les services vont vous distribuer une motion amendée, puisque nous voterons après des motions. Vous avez certainement des questions entretemps pendant qu'on distribue la motion amendée. Madame Noël, puis Monsieur Faravel.

Mme Noël : Merci. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons fait part de plusieurs décisions qui n'étaient pas explicites dans ce projet de délibération. Il aurait été souhaitable d'en disposer. Toutefois, je vais revenir sur les décisions de décembre 034, 035, 036, qui sont des cessions.

Mme la Maire : Excusez-moi. Vous êtes allée trop vite. Je n'ai pas eu le temps de noter.

Mme Noël : C'est la première page.

Mme la Maire : Laquelle ?

Mme Noël : La 34, 35, 36. Tout à l'heure, nous parlions de propriété et vous avez parlé de privatisation. Cela expliquerait donc les cessions des trois utilitaires, la laveuse et deux balayeuses, aux enchères. Est-ce qu'aujourd'hui, alors qu'elles sont mises en cession, il y a quand même des outils de remplacement autres que la privatisation, qui n'est peut-être pas encore tout à fait effective ? Au vu de l'état de notre Ville, je me pose tout de même des questions.

Enfin, les 43, 44, 45 et 57 sont en cours de rédaction. Comment explique-t-on qu'il y ait tout le temps des décisions en cours de rédaction ?

Mme la Maire : Avez-vous d'autres questions ?

Mme Noël : Non. C'est déjà pas mal. Dès que j'en pose, vous ne répondez pas. Il faut que je les repose. J'évite donc d'en poser trop afin d'avoir quand même une réponse.

Mme la Maire : Monsieur Faravel, vous aviez des questions.

M. Faravel : J'ai plusieurs remarques à faire sur les décisions 2024-53 à 2024-56. Il s'agit d'annulations de demandes de subventions, parce que vous vous êtes rendu compte entretemps que la commune n'y avait pas droit. Je voudrais donc savoir à combien de subventions la commune porte candidature avant de se rendre compte qu'elle n'y a pas droit, ce qui est à mon avis le B.A.-BA sur le sujet. J'espère qu'en ce qui concerne la subvention pour PVC, qui s'adresse sur le même type de processus, on y a bien droit cette fois-ci.

Deuxièmement, depuis que le Conseil municipal a été convoqué, d'autres décisions ont été publiées dans la page des documents administratifs de la commune. Il y a la décision 2024-68, travaux de

ravalement de la future maison des associations et culturelle. Il est ~~marqué dans cette décision~~.
« Considérant la nécessité pour la Ville de procéder à des travaux de ravalement de la future maison des associations et culturelle – je ne suis pas sûr que la formulation “maison des associations et culturelle”, ce soit français, mais c’est un autre problème – implantée au sein du square Yves Morel ».

J’avais compris dans les dossiers que vous nous aviez transmis en début de mandat que le village associatif devait être construit sur la partie qui devait servir pour l’extension du parc Bettencourt et qui fait aujourd’hui l’objet de travaux et de construction de bâtiments. Par rapport à cette maison des associations, où est le village associatif ? N’est-ce pas au même endroit ? La maison des associations n’est-elle pas dans le village associatif ? Je ne comprends pas. Pouvez-vous nous expliquer cela ?
Merci.

Mme la Maire : N’y a-t-il pas d’autres questions ? Sur les 33, 34, 36, qui sont les cessions de laveuse, etc., en fait, c’étaient des épaves qui étaient stockées depuis cinq ans. Elles sont rachetées et valorisées en termes de matériaux, etc. On ne les vend pas très cher. Ce sont de petites sommes. Il s’agit donc d’épaves qui n’étaient pas utilisées depuis cinq ans, qui étaient stockées et qui occupaient de la place pour rien. Cela a donc été valorisé en termes de déchets recyclés.

Sur les 53 et 54, la 54 est une décision en double. Il n’y a donc pas de difficulté. Concernant la 53, au niveau des plafonds des dépenses éligibles sur les questions de voirie en vigueur, ce sont 100 000 euros par an et par collectivité. Comme la Ville va avoir une autre rue plus stratégique pour elle et plus coûteuse, en tout cas qui va coûter plus cher, elle a fait le choix de solliciter la prise en charge des travaux réalisés sur la rue Francis de Pressensé dans le cadre du dispositif ARCC voirie, école. Elle a remplacé un projet par un autre, tout simplement, pour pouvoir prétendre au maximum de subventions.

Sur l’ancienne Maison de la jeunesse dans le square Yves Morel, c’est plus un titre administratif lorsqu’ils ont mis : « Maison des associations et culturelle ». Cela n’a rien à voir avec le village associatif. Le village associatif aura bien vocation à accueillir les associations.

Aujourd’hui, dans le cadre de la réhabilitation et de la rénovation de ce patrimoine historique de la Ville, nous avons un projet culturel et éducatif. Ce projet sera présenté prochainement. Je vous en parlerai davantage, mais il n’a rien à voir avec le projet de maison des associations. L’idée n’est pas un accueil d’associations pour de l’association. C’est plutôt pour porter le projet éducatif et culturel qui est en cours de réalisation et de travail dans la Ville.

Il y aura différents partenaires dans le tour de table. Il y a les services municipaux éducatifs et culturels. Il y aura certainement des associations locales éducatives et culturelles qui seront associées, mais aussi les services de l’État et d’autres. Le projet vous sera donc présenté à terme. C’est donc plus un titre administratif pour donner un intitulé. Ce ne sera pas le titre définitif.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : J’entends la remarque. En tout cas, cela prête à confusion avec le village associatif. Ce n’est pas le projet. Il sortira sous un autre terme, qui est en cours de travail, avec la présentation du projet. D’ailleurs, je me félicite de la réalisation de ce projet, car ce sera un projet très ambitieux pour la Ville sur la question culturelle et éducative.

Sur les délibérations qui sont en cours de rédaction, c’est une question à laquelle nous avons déjà répondu. Lorsqu’une délibération n’est pas encore finalisée, mais qu’elle est en cours de rédaction, les services ont l’obligation de la générer. Elle va sortir pour les fois suivantes quand nous serons prêts. Le service va vous faire une réponse plus approfondie sur les questions techniques pour vous expliquer cela, mais c’est une question à laquelle nous avons déjà répondu.

La 68 sur l’ancienne Maison de la jeunesse dans le square Yves Morel n’est pas dans les décisions de gestion courante aujourd’hui. Ce sera pour le prochain Conseil municipal. Nous avons fini avec les décisions de gestion courante.

Mme la Maire : Nous avons deux motions qui ont été présentées sur le même sujet. Il y a eu une proposition d’amendement. Nous vous avons donc présenté un amendement de la motion pour que

nous puissions avoir une motion commune, puisque les sujets sont communs.

Ce que je vous propose est qu'il y ait d'abord un vote sur le principe de l'amendement qui est la compétence du Conseil municipal. Ensuite, c'est de lire cette motion et la motion présentée par le groupe LFI, puis que l'autre motion tombe. Après, nous procéderons au vote.

Nous allons donc voter sur le principe de l'amendement. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour le principe de l'amendement ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

Je vous propose donc d'abord de lire la motion amendée, ensuite la motion de LFI. Après, nous allons passer au vote. Puis, le Conseil sera fini.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Celle qui a été déposée sur table. C'est une motion du Conseil municipal, de la majorité. Il y a aussi peut-être des élus qui veulent voter uniquement la motion portée par le groupe LFI. Nous allons d'abord lire les motions.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Allez-y si vous voulez. Madame Aouchiche et Monsieur Hoerner.

Mme Aouchiche : Merci, Madame la Maire. Je vais juste préciser qu'initialement, le groupe LFI Bezons a proposé pour le Conseil municipal du 12 mars une motion sur la situation au Proche-Orient. Il nous est impossible de rester insensibles à ce qui se déroule là-bas et de fermer les yeux.

Le délai de cinq jours francs n'ayant pas été respecté, celle-ci n'a pu être présentée lors du précédent CM. Depuis, la majorité s'est saisie de cette initiative et a fait une proposition de texte. Celui-ci est – je le concède – sous une forme plus académique et donc éventuellement plus adaptée au style attendu pour un Conseil municipal.

Il a été depuis retravaillé avec des amendements. Pour autant, un élément important reste et ne correspond toujours pas à notre position. C'est pour ces raisons que je maintiens cette première motion, que je vais lire maintenant.

« Après plus de 30 000 morts et la reconnaissance de l'existence d'un risque de génocide par la Cour internationale de justice, le Gouvernement français a enfin décidé de condamner les opérations militaires israéliennes et d'appeler à un cessez-le-feu.

Désormais, il est plus que temps de passer des paroles aux actes.

La situation appelle à un geste symbolique extrêmement fort : la France doit reconnaître l'État de Palestine et agir pour une reconnaissance par l'ensemble de l'Union européenne. Elle doit poursuivre son action de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont le rôle est décisif.

Enfin, la France doit activement soutenir et appuyer les tractations visant à obtenir un cessez-le-feu à Gaza, la libération des otages encore détenus par le Hamas, ainsi que la libération des prisonniers politiques palestiniens. Ce cessez-le-feu ne peut être temporaire. Il doit être le préalable indispensable à la réouverture d'un processus de paix au Proche-Orient.

À ce titre, nous rappelons qu'il n'existe pas d'autre base à un règlement définitif et pacifique de ce conflit que celle des résolutions de l'ONU et du droit international.

Cela passe par l'arrêt définitif de la colonisation et le retrait des forces d'occupation israéliennes de l'ensemble des territoires occupés.

Par le vote de cette motion, le Conseil municipal de Bezons, fidèle à ses traditions de solidarité et de justice, entend joindre sa voix à tous les acteurs qui, dans le monde entier, refusent la guerre et la barbarie. » Merci.

Mme la Maire : Merci beaucoup. Je vais aussi vous proposer la lecture de la motion annexée.
Monsieur Hoerner.

M. Hoerner : « *La ville de Bezons porte depuis toujours un idéal de paix et de reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le cadre des résolutions internationales portées par les Nations unies. La ville de Bezons est par ailleurs partenaire du réseau des villes pour la paix. C'est pourquoi les Bezonnais sont profondément affectés par le conflit qui se déroule actuellement au Proche-Orient.*

Les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023 ont provoqué la mort de près de 1 200 personnes, essentiellement des civils. Ces attaques atroces de civils sont condamnées unanimement par la communauté internationale.

Rien n'autorise en retour le massacre aveugle des Palestiniens de Gaza au mépris du droit international. Le Gouvernement de Monsieur Netanyahu porte la responsabilité de plus de 30 000 victimes civiles palestiniennes. La Cour internationale de justice reconnaît un risque de génocide en exigeant du Gouvernement d'Israël : "qu'il empêche tout acte de génocide contre les Palestiniens à Gaza, permette la fourniture de services de base et d'assistance humanitaire et empêche et punisse l'incitation à commettre un génocide".

Le Gouvernement français, comme de nombreux gouvernements dans le monde, a enfin décidé de condamner les opérations militaires israéliennes reconnaissant de facto qu'elles ne peuvent s'apparenter à une réaction de défense et appelle à un cessez-le-feu immédiat. Ce cessez-le-feu ne peut être temporaire. Il doit être le préalable indispensable à la réouverture d'un processus de paix au Proche-Orient.

À ce titre, nous rappelons qu'il n'existe pas d'autre base à un règlement définitif et pacifique de ce conflit que celle des résolutions de l'ONU et du droit international.

De nombreux pays intercèdent, sans succès à cette heure, pour faire cesser ces opérations militaires, qui touchent quasi exclusivement des civils et apparaissent contraires au droit international. Désormais, il est plus que temps de passer des paroles aux actes et la situation appelle à un geste symbolique extrêmement fort.

C'est pourquoi, considérant la relation forte d'amitié qui lie la ville de Bezons à des collectivités palestiniennes, considérant que cette opération militaire, par le nombre de victimes qu'elle génère, soulève de vives inquiétudes dans la société française, considérant que la ville de Bezons porte depuis toujours les valeurs universelles de paix et de fraternité, elle demande que :

- *la France soutienne concrètement les tractations visant à obtenir un cessez-le-feu à Gaza, la libération inconditionnelle des otages encore détenus depuis le 7 octobre, ainsi que la libération des prisonniers politiques palestiniens ;*
- *la France réclame un embargo sur les armes et munitions utilisées en Palestine et la mise en place d'une enquête internationale sous l'égide de l'ONU ;*
- *la France reconnaisse l'État de Palestine et agisse pour une reconnaissance de l'État palestinien par l'ensemble de l'Union européenne ;*
- *la France réclame l'arrêt définitif de la colonisation et le retrait des forces d'occupation israéliennes de l'ensemble des territoires occupés ;*
- *la France poursuive son action de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le rôle est décisif dans la protection des civils.*

Par le vote de cette motion, le Conseil municipal de Bezons, fidèle à ses traditions de solidarité et de justice, entend joindre sa voix à tous les acteurs qui, dans le monde entier, refusent la guerre et la barbarie. » Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci beaucoup. Madame Noël, ensuite Monsieur Faravel.

Mme Noël : Madame la Maire, il ne vous aura fallu que quatre ans pour reconnaître enfin publiquement que vous et les élus disparates de votre groupe faites de la politique. Cela est tellement inattendu que

vous et certains de vos élus proposez deux motions différentes sur un même sujet. Cela serait absurde si la situation du peuple palestinien n'était pas aussi dramatique. Voilà le résultat de votre comportement autoritaire sur une majorité improbable et bancal.

Ces deux motions, vraisemblablement bâclées dans la précipitation, en oublient les principales causes, en minimisent les conséquences et restent minimalistes quant à l'exigence de la construction d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La condamnation des crimes commis par le Hamas, organisation islamiste et terroriste, le 7 octobre dernier ne peut en rien justifier la répression collective d'un peuple par l'armée d'un État théocratique, dont le chef du Gouvernement, composé en grande partie d'une coalition d'extrême droite, cherche à se soustraire à la justice de son propre pays.

Avec les candidats de l'association Avenir de Bezons en commun, je pense, vu le drame vécu par les populations civiles et le carnage que la Cour internationale de justice qualifie de risque génocidaire, vu les dizaines de milliers de morts, que ce génocide est en cours.

Ces motions auraient mérité une écriture commune et partagée pour un vote à l'unanimité afin d'exprimer notre solidarité et conforter notre action pour une paix juste et durable. En conséquence, Madame la Maire, ces motions, qui visent à interpeller le Président de la République pour qu'il agisse enfin, sont lourdes d'omissions. Elles ne sont pas à la hauteur de la situation et ne peuvent parler au nom de la France.

Face à la famine généralisée, aggravée par le blocus des denrées alimentaires et l'élimination tragique des représentants d'ONG humanitaires, il aurait fallu *a minima* y ajouter le rétablissement immédiat de la distribution d'eau potable, la fin du blocus alimentaire, la sanctuarisation de l'aide humanitaire et la fourniture facilitée de matériels de soins d'urgence et de médicaments sous peine de sanctions immédiates contre le Gouvernement Netanyahu.

Il nous faut exiger l'interdiction immédiate de la livraison d'armes par la France et les pays occidentaux, exiger que l'Union européenne suspende son accord d'association avec l'État d'Israël tant que les dirigeants israéliens ne se conforment pas au droit international, suspende toute coopération militaire avec l'État d'Israël.

Ne pas rappeler dans ce vœu que le Conseil de sécurité de l'ONU a fini par voter une résolution exigeant un cessez-le-feu est pour le moins surprenant. Ne pas demander que l'ONU attribue enfin le statut d'État à la Palestine est inconséquent et irresponsable.

Pour être vraiment crédibles, il nous faudrait aussi exiger le retrait immédiat des troupes israéliennes de Gaza et de Cisjordanie, où, là aussi, tous les jours, les colons et les soldats israéliens tuent impunément, s'accaparent les terres des paysans palestiniens et édifient un État colonial d'apartheid inacceptable.

Un cessez-le-feu durable ne peut se concevoir sans la libération totale des otages retenus par le Hamas, ni exiger la libération des prisonniers politiques palestiniens, au premier rang desquels figure Marwan Barghouti, reconnu par de nombreux responsables politiques mondiaux comme l'un des recours possibles à la construction de la paix, et affirmer notre solidarité avec le député communiste israélien Ofer Cassif, menacé de destitution de la Knesset pour avoir soutenu l'initiative de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de justice.

Pour répondre positivement aux besoins urgents des réfugiés palestiniens, il faut exiger le rétablissement des financements de l'UNRWA, l'Office de secours de l'ONU au Proche-Orient, indispensable à la survie d'un peuple dépossédé de ses foyers.

Madame la Maire, comme vous le voyez, nous ne pouvons que regretter les nombreuses insuffisances de votre texte, mais avec le souci de ne pas retarder la prise de position du Conseil municipal de Bezons et de peser positivement en faveur de la sortie pacifique de ce conflit, au nom de mes colistiers de l'Avenir de Bezons en commun, je veux participer à un acte fort de notre Conseil pour la paix juste et durable que les Bezonnais et Bezonnaises souhaitent et pour laquelle ils se mobilisent.

Oui, je crois et je milite activement pour la paix dans le monde, dans le respect des peuples et pour leur autodétermination, mais j'aimerais que vous vous rappeliez plus souvent que notre Ville a rejoint depuis longtemps le réseau des villes pour la paix. C'est, comme dans bien d'autres domaines, une culture que vous avez souvent bafouée, notamment en ce qui concerne le passé historique de lutte et de solidarité de notre Ville et de ses habitants. Depuis le début de votre mandature, vous nous interdisez de participer à l'élaboration de la politique municipale, notamment à la rédaction de textes soumis au Conseil.

Aujourd'hui, devant l'urgence et malgré ces lacunes, je voterai votre résolution pour affirmer ma solidarité au peuple palestinien, pour la construction d'une paix juste et durable, pour une sortie politique et diplomatique de ce dramatique conflit, qu'il puisse aboutir à la reconnaissance de l'État palestinien et à la mise en œuvre de la solution à deux États permettant enfin aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte en paix et en toute sécurité.

Pour rappel, grâce à la ville de Bezons, en 2012, j'avais mené un voyage humanitaire auprès d'une ville palestinienne. Je me pense donc des plus légitimes pour parler de ce sujet. Ce que j'ai vécu là-bas était d'une solidarité et d'une fraternité incroyables. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Je partage une très grande partie, voire la totalité de ce qu'a dit Madame Noël. Cela ne m'a jamais posé problème qu'il y ait des vœux politiques en Conseil municipal. C'est bien que la majorité municipale se rende compte qu'on a le droit de le faire quand c'est elle qui le porte. J'espère qu'un jour, elle se rendra compte qu'on a aussi le droit de le faire quand on est dans l'opposition plutôt que de refuser d'inscrire les vœux qu'on lui transmet dans les temps. Cela a été le cas au moins à deux reprises. Passons et venons-en au fond.

Nous nous retrouvons avec deux propositions de vœux. Le vœu qui a l'air d'être porté par l'essentiel de la majorité municipale a progressé depuis le premier texte que nous avons reçu. Dans le texte qui a été présenté par Madame Aouchiche, qui était le texte initial présenté par le groupe France insoumise, il y a tout de même un élément qui me paraît manquer essentiellement. Pour le reste, je peux partager les considérants. C'est la notion de libération inconditionnelle des otages. Lorsque l'on est dans cette logique de politique internationale, les adjectifs ont un tout petit peu de sens.

Il y a donc eu des progrès dans le texte qui a été lu par Monsieur Hoerner. Au départ, dans la formulation du texte de la majorité municipale, on avait l'impression que la libération des otages, tout en étant inconditionnelle, était conditionnée aux autres points de l'énumération qui avait été faite.

J'ai quand même un sujet. C'est un vrai sujet politique et qui pose question. On parle de la libération des prisonniers palestiniens. J'y suis aussi favorable. Néanmoins, je pense qu'on ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac.

C'est une chose de libérer Marwan Barghouti avec ce que Madame Noël a raconté de ses positions et ses camarades. Cela en est une autre de mettre sur le même plan la libération de prisonniers membres du Hamas et du Jihad islamique qui ne veulent pas de processus de paix, mais qui veulent la destruction de l'État d'Israël et des juifs dans le monde.

À un moment, il faut peser ce que l'on écrit et ce que l'on fait. Libérer des prisonniers pour qu'ensuite, ils alimentent une logique de guerre et de destruction alors qu'on prétend défendre la paix... Il faut être un peu cohérent dans ce que l'on fait.

La libération des prisonniers politiques palestiniens laïcs avec Marwan Barghouti est essentielle, indispensable si l'on veut progresser vers un processus de paix. Trouver par la libération de prisonniers politiques du Hamas ou du Jihad islamique une forme de récompense à des terroristes qui sont allés créer un pogrom le 7 octobre n'est pas possible et ne fera pas progresser la paix. À ce niveau-là, je pense qu'on pourrait faire évoluer le texte dans de bonnes dimensions.

Deuxièmement, puisque l'on est sur une prise de position politique, même si c'est présenté dans le texte de départ avant les considérants de la majorité municipale, il ne faut pas dire uniquement : « considérant que l'opération militaire soulève de vives inquiétudes dans la société française ». Au

niveau des considérants, il faut expliquer que cette opération militaire n'est pas soutenable, n'est pas défendable, à aucun moyen, au stade auquel elle est avancée. L'État d'Israël a tout à fait le droit de se défendre. Massacrer gratuitement des populations civiles, non. Il faut que ce soit repris dans les considérants.

Par ailleurs, je le redis. Puisqu'on est encore dans un texte d'affirmation politique, allons là aussi jusqu'au bout. Prenons une position politique du Conseil municipal de Bezons pour demander la démission de Benyamin Netanyahu et de son cabinet. À partir du moment où ils donnent des ordres criminels, ils sont en train de commettre des crimes de guerre. Puisque nous prenons une position politique, il me paraît conséquent que nous prenions position sur le sujet.

Dans la même continuité, il faut également appeler à la convocation rapide d'élections démocratiques, tout autant dans l'État d'Israël qu'en Palestine. On sait très bien qu'aujourd'hui, une partie des problèmes d'incapacité à faire renaître le processus de paix est que les acteurs politiques qui pourraient participer à la renaissance de ce processus de paix n'ont plus aucune légitimité, car cela fait des années qu'il n'y a pas d'élections en Palestine pour de bonnes, mais surtout de très mauvaises raisons.

Il y a aussi eu une avancée dans le texte de la majorité municipale sur la réclamation d'un embargo sur les armes à destination d'Israël. J'y suis également favorable, mais j'aimerais qu'il y ait des avancées dans le texte de la majorité municipale pour qu'il soit plus complet, qu'il soit politiquement plus fort et plus conséquent et que nous puissions tous le voter.

Mme la Maire : Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Pour ma part, je partage totalement l'intervention de Frédéric Faravel, qui englobe bien les problèmes existants en Palestine, puis sur le fait qu'il n'y ait pas de mauvais exemple donné, en particulier dans un texte ouvert largement. Néanmoins, qu'il y ait une expression du Conseil municipal sur ce qui se passe en Palestine est, me semble-t-il, urgent et nécessaire.

Cela a peut-être déjà été oublié, mais je rappelle ici que la ville de Bezons est jumelée avec une ville palestinienne, avec West-Bani-Zaïd en Palestine. Je me suis rendu trois fois en Palestine pour rencontrer les Palestiniens de cette ville et voir comment nous pouvions faire ensemble pour améliorer un peu les conditions de vie là-bas. Nous avons fait un certain nombre de choses. Les responsables politiques de Palestine sont également venus à Bezons. Nous les avons reçus, ainsi qu'à plusieurs reprises, des représentants de la ville de West-Bani-Zaïd. Il faut rappeler que la première maire de West-Bani-Zaïd est celle qui est venue représenter la ville de West-Bani-Zaïd ici.

Je veux également rappeler que nous avons pris l'initiative de planter un olivier, qui est toujours derrière la mairie, qui pousse bien, qui se développe. Il serait bien que les outils associatifs qui avaient été mis en place puissent se régénérer afin que nous puissions continuer de prendre des initiatives pour ne pas faire oublier ce qui se passe en Palestine.

Je veux aussi rappeler que notre Conseil municipal dans l'ancienne mairie a été presque l'objet d'attaques de quelques forces israéliennes en France et dans la région Île-de-France, qui ont tenté une attaque contre le Conseil municipal qui a avorté. Cela a amené un certain nombre d'entre nous à recevoir de nombreuses menaces de mort.

Bezons a été depuis pas mal de temps aux côtés des Palestiniens, mais il ne faut pas oublier ce que disait Frédéric Faravel. C'est qu'il y a aussi en Palestine des forces négatives et qui ne font pas que la cause palestinienne avance.

Mme la Maire : Merci. N'y a-t-il pas d'autres remarques ? J'ai plusieurs remarques. D'abord, on peut se féliciter que des élus au sein du Conseil municipal issus de la majorité présentent un vœu sur un sujet aussi important, auquel les Bezonnais et les Bezonnaises sont sensibles aujourd'hui.

Je me félicite donc d'être à la tête d'une majorité qui a, certes, Madame Noël, différentes composantes politiques. C'est justement ce qui fait la richesse, puisque nous représentons des Bezonnais et des Bezonnaises issus de sensibilités politiques différentes. S'il y a des sensibilités politiques différentes, c'est justement pour qu'elles puissent aussi s'exprimer, même au sein de la majorité. Je suis fier de

donner cette possibilité à l'ensemble de ma majorité d'exprimer aussi ces améliorations.

Ce n'est pas parce que nous avons des différences que nous avons des désaccords. Au contraire, nous sommes riches de nos différences. C'est une bonne chose aujourd'hui que l'ensemble des élus autour de cette table se sente à l'aise à porter justement ces nuances et elles sont légitimes.

Sur la question de cette motion, comme pour tout sujet compliqué – surtout que je ne pense pas qu'il y ait de spécialistes autour de cette question, sur ce conflit –, chacun a un avis. Nous avons tenté plutôt de porter un texte qui fasse consensus en essayant de peser chaque mot, etc. Ce n'est pas un exercice facile. Pour moi, l'objectif est au contraire de trouver l'adhésion du plus grand nombre, parce que l'enjeu est la question de la paix, la paix au Proche-Orient, la paix entre deux peuples.

Dans mon éducation, qu'elle soit culturelle ou religieuse, on m'a toujours dit : « Nous sommes tous des frères et sœurs ou des cousins. » Cela me fait donc toujours mal au cœur de voir des peuples qui s'entretuent. Il n'y a d'ailleurs pas que dans cette région. Des élus de ma majorité l'ont rappelé. Il y a aussi d'autres régions du monde. Aujourd'hui, ce sont les Russes et les Ukrainiens qui se tuent entre eux. Pourtant, ils ont aussi la même culture, etc. Je pense donc que ce qui doit nous unir le plus fortement est la recherche de la paix. C'est de ne pas entrer justement dans des polémiques, etc.

Ce que nous avons regretté aussi et ce qui nous différencie peut-être d'un certain nombre d'actions passées – il y a beaucoup d'actions qui ont été rappelées, qui ont été de très bonnes actions de solidarité qu'il faut continuer à mener –, c'est l'instrumentalisation de la misère des autres à des fins politiques. Je souhaite à un moment donné que l'on en sorte pour rester uniquement sur le sujet de fond, qui est aujourd'hui de préserver la paix dans le monde et de porter des messages positifs, qui peuvent engager justement un processus de paix.

Je veux aussi préciser que j'ai entendu l'opposition dire que nous les aurions empêchés un jour de porter des vœux. Non, pas du tout. C'est une obligation qui est dans le règlement intérieur. À partir du moment où des vœux sont présentés dans les temps, ils sont présentés. Lorsqu'ils ne sont pas dans les temps, ils sont reportés pour la fois suivante si le groupe les représente. C'est ce qui s'est passé. Madame Aouchiche l'a rappelé tout à l'heure. Ce n'est donc pas tout à fait vrai.

Vous dites aussi qu'il nous a fallu quatre ans. Non. En tout cas, il vous aura aussi fallu plus de quatre ans pour vous exprimer dessus alors que vous aviez la possibilité de présenter ce vœu ou cette motion. Vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, c'est une initiative issue d'un groupe politique de la majorité. Encore une fois, c'est nous qui l'avons fait, pas vous.

Enfin, je veux corriger des faits historiques. Quand vous dites : « J'ai mené une mission en Palestine », non. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. C'était une mission menée sous l'égide de l'ancien Maire Dominique Lesparre, ici présent. C'était une délégation municipale composée de plusieurs élus. Vous en avez fait partie. Il y avait d'autres élus communistes de la société civile, mais aussi des élus socialistes, etc. Vous n'étiez pas seule. Se réapproprier seule une mission portée à l'époque par la municipalité est quand même un peu culotté.

Monsieur Faravel, je suis complètement d'accord pour ajouter dans les considérants : « demande la démission de Monsieur Netanyahu et l'organisation d'élections démocratiques ». J'accède favorablement à cette demande. Comme nous sommes en situation d'amendement, j'y suis favorable.

En revanche, sur le fait d'ajouter des adjectifs, des superlatifs, je pense que le conflit est déjà dramatique. Je rappelle juste le champ lexical ici. Ce sont des massacres aveugles au mépris du droit international, des actes de génocide. Je pense qu'aller de superlatif en superlatif est peut-être à un moment donné dénué de sens.

J'ai une dernière remarque. Le texte est aussi assez précis pour ne pas laisser d'ambiguïté. Lorsqu'on parle de prisonniers politiques palestiniens, on ne parle pas de prisonniers palestiniens. Quand on parle de prisonniers politiques, ce sont des prisonniers politiques, et non des prisonniers qui ne seraient pas politiques.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Non, pas forcément. Si c'est un prisonnier qui a commis à un moment donné un acte illégal au regard du droit international, ce n'est plus un prisonnier politique. C'est un prisonnier qui doit être qualifié d'autre chose, mais pas de politique.

Je pense qu'il faut rester dans la mesure pour que nous ne soyons pas dans la surinterprétation et ne pas laisser de place à l'ambiguïté. Je pense que cette motion est juste. Si vous êtes d'accord en intégrant cette proposition de Monsieur Faravel... Puis, je pense avoir apporté une précision. S'il y avait une ambiguïté de notre part sur la question des prisonniers politiques, on est clairement sur des prisonniers politiques, pas des prisonniers qui ne respectent pas le droit international.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Ce n'est pas un débat. Je souhaite que l'on puisse avancer. Oui, allez-y, mais restons quand même sur le sujet.

M. Faravel : Oui, Madame Menhaouara, je suis rassuré par ce que vous disiez sur votre interprétation de ce qu'est un prisonnier politique, même s'il y aurait quand même des choses à en dire. Il y a des personnes du Hamas qui ont été arrêtées et qui n'avaient pas forcément commis directement... Mais ils sont aussi prisonniers politiques.

Merci pour l'ajout des amendements que j'avais proposés. Il y avait un deuxième ajout que j'avais proposé, qui était dans les considérants. Lorsqu'on parle de l'opération militaire, ce n'est pas parce que cela soulève des inquiétudes dans la société française. C'est parce que cette opération militaire est absolument insoutenable. C'est ça, le sujet. Dans les considérants, il faut que ce soit écrit comme ça.

Mme la Maire : Il est dans le texte, tout comme ce que Madame Noël a dit tout à l'heure. C'est exactement ce qu'elle demande. Ce n'est peut-être pas exprimé avec son vocabulaire à elle, mais les demandes de Madame Noël sont les mêmes et elles sont dans toutes les demandes qui sont là, y compris quand elle parle de l'aide humanitaire, etc. C'est clairement précisé.

Mme Noël : C'est précisé, mais je trouve qu'on aurait pu être plus long et donc vraiment plus précis. Sur la question du Gouvernement Netanyahu, j'ai également fait la demande, mais apparemment, quand c'est moi qui demande, on amende moins facilement. Sur l'aide humanitaire, l'eau potable, la fin du blocus, l'aide en médicaments, je veux que ce soit bien écrit clairement. Ensuite, sur la question de suspendre toute coopération militaire avec l'État d'Israël, cela doit être très précis.

Madame Menhaouara, il faut arrêter de faire preuve de mauvaise foi. Je suis partie avec six Bezonnais et Raymond Ayivi. Il n'y avait aucun élu socialiste. Ne revenez donc pas et ne refaites pas l'histoire. Ce n'est pas honnête. Nous sommes allés cueillir des olives à West-Bani-Zaïd. Monsieur Lesparre se souvient de cette initiative. Voilà. C'est tout. J'ai eu cette chance. Ne me la volez pas.

Mme la Maire : Je réitère. C'est totalement faux, puisqu'il y avait des élus socialistes, qui avaient même cofinancé avec la section du parti socialiste la fameuse ambulance.

Mme Noël : Ce n'est pas l'ambulance. Ce sont les olives. Nous sommes allés récolter les olives. Vous perdez la tête, Madame.

Mme la Maire : Refaire l'histoire, le passé pour essayer de tirer la couverture sur soi devient pathétique.

Je reviens sur la précision. Quand vous parlez d'aide humanitaire, il est clairement dit de poursuivre les financements dans le cadre du programme des Nations unies dont le rôle est décisif dans la protection des civils. On est clairement dans la protection humanitaire. On peut détailler chaque mot si vous voulez, mais c'est là où je considère que l'on peut aussi exprimer simplement ses idées dans un texte qui est, comme l'a rappelé Madame Aouchiche, écrit pour un Conseil municipal. On n'est pas uniquement sur des textes, des déclarations de politiques individuelles. On est sur une motion de Conseil municipal.

Sur votre remarque, Monsieur Faravel, le texte est assez précis. Encore une fois, lorsqu'on parle avec tout un champ lexical sur des drames, on peut réinsister et rajouter une couche, mais je pense que le

texte est très équilibré.

Voilà pourquoi je vous propose un seul amendement, celui sur la réclamation d'élections démocratiques, car je pense qu'il faut qu'il y ait deux gouvernements qui puissent enclencher un processus de paix aujourd'hui et que l'on n'avancera pas si on a des gouvernements qui sont justement contre la possibilité de mettre en place un processus de paix, etc. Je pense que c'est quelque chose qui est très urgent.

Si vous êtes d'accord, nous prenons donc cet amendement. Il sera complété dans la version écrite par le cabinet ici présent. Je vous propose donc que nous passions au vote. Je vais proposer la motion portée par Madame Aouchiche. Clairement, je n'ai pas de débat sur les motions. Je pense qu'il est légitime qu'il y ait des sensibilités politiques qui s'expriment. C'est normal et c'est une très bonne chose que cela se fasse.

Je vais donc proposer au vote les deux motions. Sur la motion portée par le groupe LFI, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Sur la motion amendée, qui s'abstient ? Je mets au vote les deux. Je propose les deux motions, les deux textes au vote. Je passe donc à la motion amendée. Je recommence.

Sur la motion proposée par le groupe LFI, qui s'abstient ? Madame Noël s'abstient. Qui vote contre cette motion ? Vous votez contre, Monsieur Faravel. Monsieur Lesparre, vous votez aussi contre. D'accord. Qui vote pour la motion proposée par le groupe LFI ? Tu t'abstiens aussi. Qui vote pour ? Levez bien la main, s'il vous plaît. Est-ce que c'est bon ? Est-ce que c'était une seule abstention ? Trois. Pardon.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. LESPARRE, M. FARAVEL

Nombre d'abstentions : 4

Mme VASIC, Mme GENESTE, M. BARNIER, Mme NOEL

EMET la motion suivante :

« Après plus de 30 000 morts et la reconnaissance de l'existence d'un risque de génocide par la Cour internationale de justice, le Gouvernement français a enfin décidé de condamner les opérations militaires israéliennes et d'appeler à un cessez-le-feu.

Désormais, il est plus que temps de passer des paroles aux actes.

La situation appelle à un geste symbolique extrêmement fort : la France doit reconnaître l'État de Palestine, et agir pour une reconnaissance par l'ensemble de l'Union européenne. Elle doit poursuivre son action de financements de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont le rôle est décisif.

Enfin, la France doit activement soutenir et appuyer les tractations visant à obtenir un cessez-le-feu à Gaza, la libération des otages encore détenus par le Hamas, ainsi que la libération des prisonniers politiques palestiniens. Ce cessez-le-feu ne peut être temporaire ; il doit être le préalable indispensable à la réouverture d'un processus de paix au Proche-Orient.

À ce titre, nous rappelons qu'il n'existe pas d'autre base à un règlement définitif et pacifique de ce conflit que celle des résolutions de l'ONU et du droit international.

Cela passe par l'arrêt définitif de la colonisation et le retrait des forces d'occupation israéliennes de l'ensemble des territoires occupés.

Par le vote de cette motion, le Conseil Municipal de Bezons, fidèle à ses traditions de solidarité et de justice, entend joindre sa voix à tous les acteurs qui dans le monde entier refusent la guerre et la barbarie ».

Je passe à la motion amendée. Qui s'abstient sur la motion amendée ? Madame Aouchiche. Qui vote contre la motion amendée ? Qui vote pour la motion amendée ? Vote à une très large majorité, sauf une voix. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstention : 1

Mme AOUCHICHE

EMET la motion suivante :

«La ville de Bezons porte depuis toujours un idéal de Paix et de reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le cadre des résolutions internationales portées par les Nations-Unies.

La ville de Bezons est, par ailleurs, partenaire du réseau des villes pour la Paix.

C'est pourquoi les bezonnais sont profondément affectés par le conflit qui se déroule actuellement au Proche-Orient.

Les attaques terroristes du Hamas, le 7 octobre 2023, ont provoqué la mort de près de 1 200 personnes essentiellement des civils. Ces attaques atroces de civils sont condamnées unanimement par la communauté internationale.

Rien n'autorise en retour le massacre aveugle des Palestiniens de Gaza au mépris du droit international. Le gouvernement de Monsieur NETANYAHOU porte la responsabilité de plus de 30 000 victimes civiles palestiniennes.

La cour internationale de justice reconnaît un risque de génocide en exigeant du gouvernement d'Israël "qu'il empêche tout acte de génocide contre les Palestiniens à Gaza, permette la fourniture de services de base et d'assistance humanitaire, et empêche et punisse l'incitation à commettre un génocide".

Le Gouvernement français, comme de nombreux gouvernements dans le monde, a enfin décidé de condamner les opérations militaires israéliennes, reconnaissant de facto qu'elles ne peuvent s'apparenter à une réaction de défense, et appelle à un cessez-le-feu immédiat. Ce cessez-le-feu ne peut être temporaire ; il doit être le préalable indispensable à la réouverture d'un processus de paix au Proche-Orient.

À ce titre, nous rappelons qu'il n'existe pas d'autre base à un règlement définitif et pacifique de ce conflit que celle des résolutions de l'ONU et du droit international.

De nombreux pays intercèdent, sans succès à cette heure, pour faire cesser ces opérations militaires qui touchent quasi exclusivement des civils et apparaissent contraires au droit international.

Désormais, il est plus que temps de passer des paroles aux actes et la situation appelle à un geste symbolique extrêmement fort.

C'est pourquoi,

Considérant la relation forte d'amitié qui lie la ville de Bezons à des collectivités palestiniennes,

Considérant que cette opération militaire, par le nombre de victimes civiles qu'elle génère, soulève de vives inquiétudes dans la société française,

Considérant que la ville de Bezons porte depuis toujours les valeurs universelles de Paix et de fraternité,

Demande que :

- La France soutienne concrètement les tractations visant à obtenir un cessez-le-feu à Gaza, la libération inconditionnelle des otages encore détenus depuis le 7 octobre, ainsi que la libération des prisonniers politiques palestiniens,
- La France réclame la mise en œuvre d'un embargo sur les armes et munitions utilisées en Palestine et la mise en place d'une enquête internationale sous l'égide de l'ONU,
- La France reconnaisse l'État de Palestine et agisse pour une reconnaissance de l'État Palestinien par l'ensemble de l'Union européenne,
- La France réclame l'arrêt définitif de la colonisation et le retrait des forces d'occupation israéliennes de l'ensemble des territoires occupés.
- La France exige la démission du gouvernement et du cabinet d'extrême droite de M. Netanyahu ainsi que l'organisation d'élections démocratiques sous le contrôle d'observateurs internationaux en Israël comme en Palestine afin de permettre aux peuples d'exprimer leur volonté de Paix.
- La France poursuive son action de financements de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le rôle est décisif dans la protection des civils.

Par le vote de cette motion, le Conseil Municipal de Bezons, fidèle à ses traditions de solidarité et de justice, entend joindre sa voix à tous les acteurs qui dans le monde entier refusent la guerre et la barbarie ».

Je vous souhaite un très bon week-end. Merci à l'administration pour le travail réalisé. Bonnes vacances pour ceux qui en prennent. Puis, à très bientôt. Je crois qu'il y a un Conseil municipal courant mai, mais on vous donnera la date une fois qu'elle sera bien précise. Merci. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h29.

Signé par : Nessrine MENHAOUARA
Date:31/05/2024
Qualité:Maire, Présidente de la Caisse
des Ecoles, Présidente du CCAS

Signé par : Gilles REBAGLIATO
Date:05/06/2024
Qualité:Adjoint au Maire